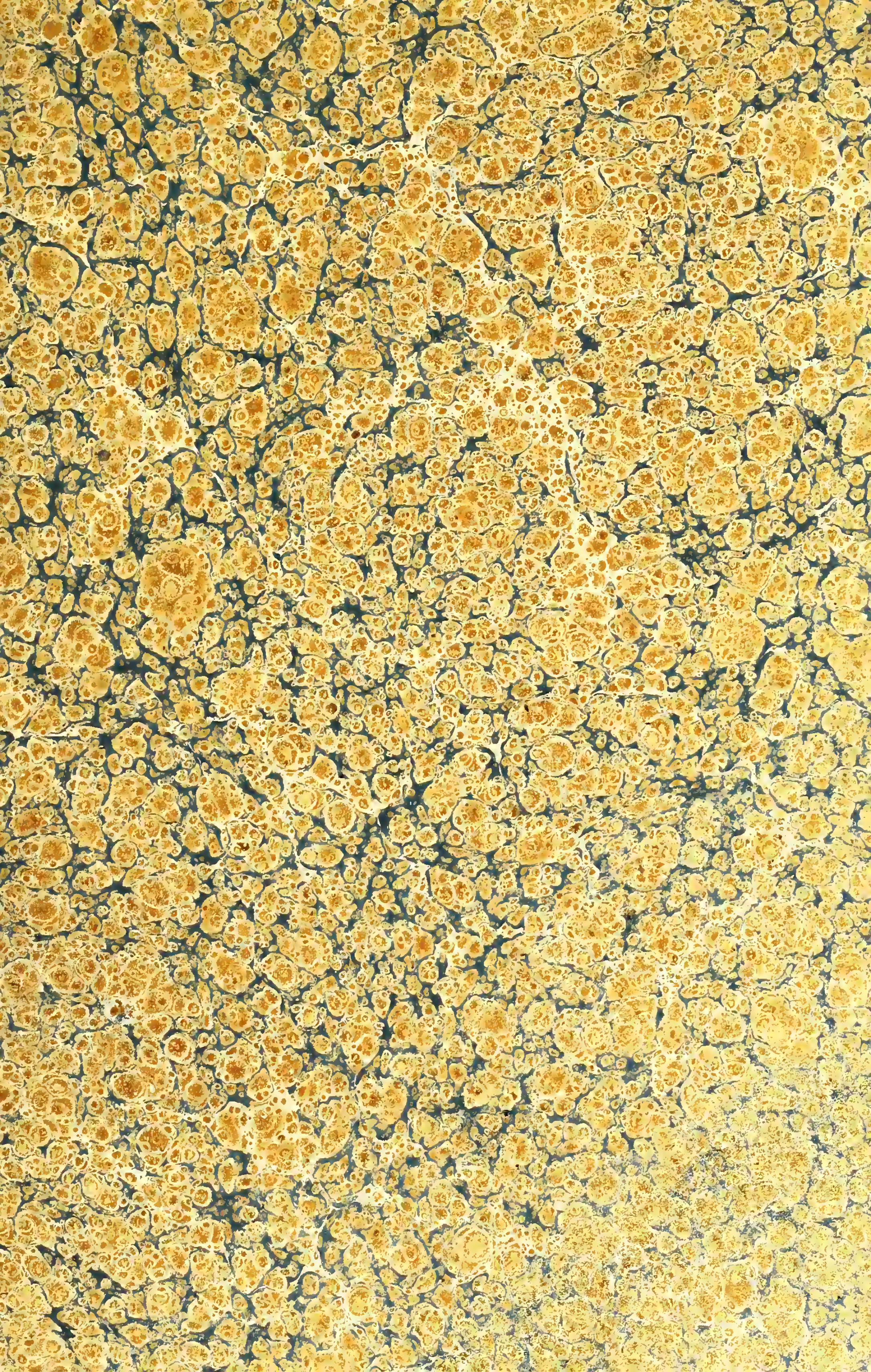






COMPIÈGNE HISTORIQUE

ET

MONUMENTAL.

COMPIÈGNE. — IMPRIMERIE DE JULES ESCUYER, RUE DES MINIMES, 7.

COMPIÈGNE HISTORIQUE

ET

MONUMENTAL,

PAR LAMBERT DE BALLYHIER.

II



COMPIÈGNE.

LANGLOIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 6.

—

1842.

COMPIÈGNE.

La Forêt.

D'immenses forêts remplissaient jadis l'intervalle qui sépare le Laonnais du Parisis. Les Romains, après s'être emparés des Gaules, appelèrent ce pays le *Sylvacum*. Lorsque la langue romane s'introduisit en France, ce nom fut

changé en celui de Servais qui a survécu à toutes les vicissitudes du temps. En Laonnais, à l'une des extrémités de cette vaste étendue de pays, existe encore le Servais; de même qu'à son autre extrémité, du côté de Senlis, existe encore le village La Chapelle-en-Serval.

Cette contrée ne pouvait longtemps rester couverte de forêts. Les Lètes, établis dans les Gaules par les empereurs, en défrichèrent une partie. Ces peuples agriculteurs, mêlés avec les naturels du pays, donnèrent naissance à des bourgades. Bientôt on vit s'élever ces maisons de plaisance, si connues, dans les premiers temps de notre monarchie, sous le nom de *villæ regiæ*, villes fiscales; les rois des deux premières races y faisaient de fréquents voyages. L'accroissement rapide de ces lieux en fut le résultat immédiat. On défricha donc successivement tous les terrains qui les avoisinaient; on perça de grands chemins, et l'on fit des embranchements communiquant avec ceux dejà établis : et si l'on veut y faire attention, on remarquera que les

lieux du Valois le plus anciennement habités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la forêt de Compiègne, avoisinent tous la chaussée Brunehaut. Le nom qu'ils portent indique d'ailleurs qu'ils doivent leur origine à des défrichements. Certains triages de la forêt avaient le nom de Couture ou Culture; Longue-Avesne, Petite-Avesne, Chenevière, Pommiers, désignent des territoires où croissaient le chanvre, l'avoine, et des arbres fruitiers. Il existait anciennement dix-sept fiefs du nom de la Grange. Les noms de Chevrières, Chèvreville, Pigeonville, Coulomb, Vignolles, Betz, Béthisy, Pacy, qui nous viennent du même temps, indiquent qu'on nourrissait dans ces lieux du gros et du menu bétail, de la volaille et du poisson. De proche en proche les bois s'éclaircirent; beaucoup d'endroits hérissés de ronces et de mort-bois, devinrent des plaines fertiles. Enfin l'immense forêt de Servais, défrichée dans des parties, et percée de routes dans d'autres, fut divisée en deux portions. La première porta le nom de forêt de Brie, et la seconde celui de forêt de Cuise.

L'ancienne forêt de Brie est presque toujours appelée *saltus briensis* dans les auteurs. Le nom de *saltus* était donné, selon Festus, aux territoires couverts de forêts, de terres labourables, de prés, de vignes, de jardins et de métairies entremêlés. Cette forêt étant moins propre à la chasse que celle de Cuise, les rois des deux premières races n'y venaient pas. Il est assez difficile de déterminer aujourd'hui quelle était anciennement son étendue; mais on peut en avoir une idée générale en lui donnant pour limites Senlis, Dammartin, Château-Thierry et Villers-Cotterêts. Elle fut subdivisée plus tard en d'autres portions; mais nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps.

La forêt de Cuise, aujourd'hui forêt de Compiègne, devait son nom à la maison royale de Cuise qui en occupait le centre[1]. Ce palais doit

[1] On a trouvé les ruines de ce palais lors du défrichement de la plantation qui se trouve derrière Saint-Jean-aux-Bois, en allant à Saint-Nicolas, à peu de distance du carrefour du Bocage.

lui-même sa dénomination au mot *cotia*, ou *colta*, qui désignait sous le bas-empire une maison de campagne, un château environné de bois. Après avoir, dans les premiers temps de sa fondation, servi de maison de plaisance aux empereurs et premiers rois de France, ce palais fut dans la suite moins souvent visité par leurs successeurs. Les rois de la race Carlovingienne y ayant transporté le siége de la juridiction de la forêt de Cuise, il devint la demeure du juge de la maison de Cuise, ainsi que celle de tous les officiers placés sous ses ordres, et qu'il chargeait de l'exécution de ses jugements. Sa juridiction s'étendait sur toutes les parties de la forêt. Tout ce qui concernait la chasse, qui constituait alors une véritable guerre, la pêche et les délits commis dans les bois ressortissaient à son siége. Les comtes avaient la répression des crimes.

Indépendamment de ses lieutenants et de ses viguiers ou suppléants, il avait à ses ordres un certain nombre de sergents et de forestiers à pied et à cheval, en résidence à Compiègne, à

Verberie, au Chesne, sous le titre de juges particuliers, qui veillaient chacun dans leur district à la conservation de la chasse, de la pêche, et à celle des bois et des pâturages. Ainsi l'administration générale de la forêt de Cuise embrassait dans toute son étendue trois sortes de juridictions : celle du juge général, celle des comtes, et celle des juges particuliers.

De charge fixe et inféodée, la charge de juge de la maison royale de Cuise devint, sous le gouvernement des derniers rois Carlovingiens, héréditaire, sous le titre de fief héréditai de la gruerie de Cuise (Tribunal pour juger les délits forestiers).

L'antique forêt de Cuise comprenait jadis celle de Laigue, le bois des Ajeux, Herneuse, la forêt de Chantilly, celle d'Hérivaux et de Hallate. Les termes de basse latinité, *haia*, ou *haga*, haie, dénomination que l'on donnait aux bois de peu d'importance bordant les grandes forêts, sont l'origine du nom des Ajeux, de Herneuse (*haia nova*)

de Hallate (*haia lata*), cette dernière ayant plus de profondeur que les Ajeux. Celle de Laigue tire son nom d'*aqua*, à cause des eaux qu'elle renfermait. L'intervalle qui séparait la forêt de Retz de celle de Cuise ayant été planté par François Ier, on nomma haie l'Abbesse cette nouvelle portion de bois. On l'appela l'Abbesse, parce que l'abbesse de Morienval avait concédé le terrain.

Avant que le fief de la gruerie de Cuise ne fût déclaré héréditaire, beaucoup de parties de la forêt avait chacune une dénomination particulière.

Le roi Carloman appela Breuil de Compiègne la queue de forêt qui s'étend de Compiègne à Trosly-Breuil. Saint-Pierre-en-Chastres, dont les bois, à l'époque des Célestins, étaient limités par un fossé appelé le fossé coulant; Saint-Nicolas-de-Courson, donnèrent autrefois leur nom ainsi que Béthisy, Pierrefonds et Verberie, à tous les bois situés dans leurs environs.

Il est difficile de dire si ces arrondissements relevaient des chefs-lieux dont ils portaient le nom, et dont le voisinage seul pouvait avoir autorisé ces dénominations. Mais lorsque les juges de la forêt de Cuise eurent rendu leur charge héréditaire, leur juridiction se démembra par le partage successif qu'ils en firent à leurs enfants. Les plus puissants seigneurs de la contrée, ceux de Pierrefonds par exemple, y ayant aussi acquis des portions considérables, établirent des gruyers qui exercèrent par eux-mêmes ou par des prévôts et baillis la juridiction sur ces parties de la forêt, comme jadis le juge de Cuise sur la forêt entière.

Au nombre des droits utiles de ces gruyers, le Père Carlier cite la coutume suivante : En 1120, chaque hostise et chaque ménage de la terre de Bazoches, près Crépy, devaient au gruyer un pain et un denier, à cause de leur droit d'usage en leur gruerie (*Gallia Christ.*). Tous les ans, le lendemain de Noël, le fermier du moulin Bannier, de Crépy, lui devait

trois pains blancs tenant ensemble, chacun du prix de deux deniers nérets, et un autre denier néret fiché dans chaque pain. La pratique de cette coutume s'appelait satisfaire au devoir. Peut-être ces redevances disparurent-elles lorsque Philippe-de-Valois, qui créa les maîtrises, supprima les droits d'usage dans la forêt. Reste à savoir, toutefois, si cette prescription put avoir lieu : car, dans ce temps, tout était souvent livré au hasard, tout était imprévu; une autorité rétablissait ce qu'une autre avait supprimé. On avait aussi pour usage de tenir les audiences en plein champ. Le Père Carlier cite l'extrait suivant du procès verbal de réformation de la gruerie du Valois, dressé en 1540. « Passé le village de Rozoy en Multien, est « un lieu nommé Jarrion, distant du village « de May en Multien d'environ deux ou trois « jets d'arc. Le procureur du roi de Crépy, « qui accompagnait les commissaires de la ré-« formation dans leur tournée, montra à ces « officiers six gros ormes au lieu dit le Jarrion, « entre lesquels il assura que, d'ancienneté,

« l'on avait coutume de tenir le siége de la « juridiction d'Acy, où, pour plus grande com- « modité, ils tiennent leurs plaids ordinaires « devant la fontaine. » Cette coutume, qui était une imitation des assemblées des Gaulois et de celles du Champ-de-Mars, s'est continuée dans le Valois jusqu'à la fin du seizième siècle. Les six ormes de la plaine du Jorrion ont disparu.

La maison royale de Cuise, jadis occupée par les rois, et ensuite par le personnel nombreux des agents de l'administration générale de la forêt, perdit, en 1060, ce qui lui restait de son antique splendeur. En cette année, Philippe Ier, à l'occasion de la dédicace de l'église collégiale de Saint-Adrien de Béthisy, à laquelle il avait assisté, lui donna la maison royale de Cuise et ses dépendances. Mais Richard Ier, de la maison de Chérisy, châtelain de Béthisy, et devenu gruyer héréditai de Cuise, eut la juridiction de la forêt, qui depuis fut transférée à Béthisy. Les possesseurs de cette juridiction prirent dès lors le nom de gruyers. Les gruyers commen-

cent donc où finissent les châtelains de la maison royale de Cuise. Quelques auteurs attribuent à l'un des gruyers de Béthisy la fondation du Hazoy. Le mot Hazoy a la même étymologie que les noms de Hallate, les Ajeux, etc. Dans les titres, on donne indifféremment au seigneur du Hazoy le titre de gruyer hérédital de Béthisy et de gruyer de Cuise. Il avait dans son domaine particulier droit de haute justice; il tenait ses audiences près de l'endroit que l'on nomme aujourd'hui le carrefour des Grueries. La portion de bois appelée maintenant bois des Grueries est distincte; ses fossés et ses limites existent encore : elle se fait surtout remarquer par son ancien aménagement en taillis dans un massif aménagé en futaie, et se trouve dans le triage de la forêt dite la Queue de Rome. Lors de sa suppression, ce bois devint propriété particulière; Louis XV l'acheta d'un sieur Dugué, et c'est de ce temps que date sa réunion à la forêt de Compiègne. Le siége de Béthisy n'eut jamais l'importance de celui de l'ancienne maison de Cuise. Cette juridiction, au XIIe

siècle, se divisait en plusieurs branches; les baillis royaux de Pierrefonds, le prévôt royal de Verberie, avaient, avec le gruyer de Béthisy, la principale part à la police qu'on y exerçait, touchant la chasse et la conservation des bois.

Il y eut en 1212, à Pierrefonds, une réunion de notables et de juges forestiers, dont l'objet était d'examiner les droits des riverains et des usagers. Il fut reconnu que les habitants de Pierrefonds avaient le droit de porcherie depuis le pré Saint-Jean jusqu'au chemin de Compiègne. En 1203, Guy de Béthisy porte en recette vingt livres, provenant de la vente des chablis de Cuise.

Philippe-Auguste est le premier des rois de France qui ait apporté une attention sérieuse à la conservation des deux grandes forêts de Cuise et de Retz. Il y établit des divisions qui en rendaient à ses officiers la garde et la conservation faciles. Leurs limites étaient réglées

sur celles des ressorts des bailliages et des prévôtés, qui donnèrent leurs noms à chaque canton. Dans les réglements qu'il fit touchant l'exercice du droit d'usage et de propriété, on remarque souvent cette clause : sans vendre, donner, ni essarter, c'est-à-dire défricher. Il résulte d'un titre de son temps que cent quatre-vingt-huit arpents de bois furent vendus pour une rente annuelle de soixante livres. Enfin, en 1346, Philippe-de-Valois créa les maîtrises. Plusieurs des gruyers du Valois ne perdirent rien à ce nouvel ordre de choses. Mais une partie des droits des gruyers de Cuise et de Béthisy, ou du hazoy, furent supprimés. La gruerie du Valois ne se composait au reste que d'environ treize cent trente hectares de bois, situés assez loin des lieux que nous décrivons. C'est à cette époque que commence la maîtrise de Compiègne, ville dans laquelle il n'y avait eu auparavant que des juges particuliers. Les maîtrises de Villers-Cotterêts, de Laigue, de Hallate, datent du même temps. Depuis lors la forêt de Cuise prit le nom de forêt de Compiègne.

L'ordonnance de Philippe-de-Valois, qui institue les maîtrises, supprime les grueries en tout ou en partie, et confère leur juridiction aux maîtrises, qu'elle crée au nombre de dix. Néanmoins cette ordonnance ne fut appliquée qu'à ses forêts, à celles du duc de Normandie, son fils aîné, et à celles du duc d'Orléans, son autre fils. Les nouveaux officiers n'avaient droit qu'au chauffage seulement. Les gruyers ne devaient plus se mêler du fait des forêts. Les châtelains ou les maîtres sergents ne pouvaient désormais faire aucune vente que du commandement du maître. Les baillis, les sénéchaux, les receveurs, prévôts, vicomtes et autres officiers cessaient de connaître des faits concernant les forêts, fleuves, rivières et garennes. Les bois nécessaires aux baillis, aux châtelains, devaient leur être délivrés par le maître, en quantité suffisante pour entretenir et réparer les châteaux du roi et leurs dépendances. Enfin, il n'était accordé à l'avenir aucun droit d'usage dans les forêts.

On voit par ces prescriptions quelle était la pensée du législateur. La forêt de Cuise, tombée entre les mains de différents châtelains, ou seigneurs, qui l'exploitaient et la gouvernaient à leur guise et sans règle fixe, eût fini par disparaître entièrement. Réalisant les vœux de Philippe-Auguste, Philippe-de-Valois, cent ans après lui, confie à des maîtres, à des hommes spéciaux, l'administration de la forêt; prescrit aux châtelains de ne faire de vente que du consentement du maître, et prend enfin toutes les mesures qu'il était alors humainement possible de prescrire pour sa conservation. Dans ces temps où tout s'inféodait, terres, rentes, maisons, hommes, offices, les forêts avaient suivi ce mouvement; mais on s'aperçut que si l'administration de cette espèce de propriété demandait des connaissances qu'on ne possédait pas alors sans doute, elle avait besoin du moins qu'on la soumît à une marche plus régulière et plus uniforme.

A cette époque, le droit d'accompagner le roi à la chasse conférait de grandes préroga-

tives. Le produit des chasses formait une notable partie du revenu de cette forêt; et comme les rois ne vivaient guère alors que du produit de leurs domaines, on comprend que ceux qui étaient appelés à leur en assurer la possession, à partager avec eux un plaisir si vivement goûté, étaient avant tout chasseurs, et négligeaient, selon toute apparence, la partie utile et positive de leurs fonctions pour ne s'occuper que de la plus agréable, et quelquefois de la plus périlleuse; car ils avaient aussi mission de détruire les bêtes carnassières dont la multiplication aurait nui aux habitants.

Depuis l'établissement des maîtrises, voici à quoi se réduisirent les droits des gruyers qui ne furent pas supprimés. Dans un dénombrement de l'an 1371 cité par Carlier, qui l'emprunte au droit public de Bouquet, telles étaient leurs fonctions et leurs prérogatives. « Le gruyer « héréditai de Cuise a le droit de mener le roi « quand il chasse dans toute l'étendue de la « forêt de Cuise; lui-même pouvant chasser en

« tout endroit, son varlet après lui, portant « une trousse de saguettes (flèches), avec trois « levriers, trois petits chiens et un vautour sur « le poing. De prendre toutes sortes de bêtes « à pied rond, et encore qu'il en prenne à « pied fourché, en sera quitte en prévenant le « garde de la forêt. Plus, ledit gruyer peut « sergenter, allant par ladite forêt, à cheval « et à pied; prendre soixante sols et un de- « nier sur les chevaux, en cas de confiscation « de charrettes et de charriots. Plus, droit de « paccage pour cent porcs, d'herbages pour « son gros bétail, de prendre la fille ou filles « du chène, tant pour ardoire (brûler) que pour « édifier, etc. »

L'administration forestière se divisa donc dès ce moment en deux branches distinctes; celle qui concernait l'aménagement, l'exploitation, le contentieux et l'entretien des forêts et des eaux; et celle qui avait rapport aux chasses, soit particulières, soit d'appareil, avec tout ce qui concernait leur organisation. Cette démarcation ne fut cepen-

dant pas toujours observée d'une manière absolue. Ainsi le capitaine des chasses du Valois obtint de François Ier le droit de connaître des délits qui se commettaient dans l'étendue de sa circonscription; mais cela ne fut qu'exceptionnel et de peu de durée. Néanmoins la juridiction sur le fait des chasses ne prit une forme régulière que vers la fin du XVe siècle. Il existe une ancienne déclaration du roi Charles IX, du 3 avril 1572, qui attribue la juridiction, sur le fait des chasses, au capitaine de la forêt de Compiègne.

En 1765, la capitainerie des chasses du Valois était composée d'un capitaine grand veneur, d'un lieutenant, d'un procureur du roi et d'un greffier; de trois veneurs ordinaires, quatre inspecteurs, quatre sous-lieutenants, quatre brigadiers, deux sous-brigadiers, d'un huissier audiencier, d'un receveur des amendes, de deux gardes-généraux et vingt gardes ordinaires.

Malgré l'établissement de la maîtrise de Compiègne, les administrateurs d'une partie des fo-

rêts du Valois se nommaient toujours, dans les actes, gruyer-général, ou maître des eaux-et-forêts du duché de Valois. Ce titre était trop général pour la faible partie de forêts qui constituait cette juridiction, puisque la forêt de Compiègne, presque entièrement sise dans la province du Valois, relevait de la maîtrise de cette ville. Les gruyers, ou les maîtres des eaux-et-forêts du duché de Valois, continuèrent du reste à administrer leurs forêts, comme par le passé, et à jouir, selon toute apparence, des anciens droits dévolus à leur titre.

Sous Henri III, la maîtrise particulière de Senlis fut démembrée pour augmenter celle de Compiègne. Au XVI[e] siècle, la forêt de Laigue devint une maîtrise particulière, dont le siége fut placé à Choisy. Enfin, à la révolution, les grands maîtres, les maîtres particuliers des forêts ayant disparu pour faire place aux conservateurs et inspecteurs, la forêt de Compiègne, pendant le temps qui s'écoula entre la suppression de la maîtrise et la création nouvelle, fut administrée

par les membres de la commune de Compiègne. Aujourd'hui la forêt de Compiègne est un domaine appartenant à la couronne, et celle de Laigue a été donnée en apanage au duc d'Orléans.

Il est nécessaire de récapituler ici les modifications successives introduites dans l'administration de la forêt de Cuise. Le siége de la juridiction générale de cette forêt fut d'abord placé, sous les rois de la deuxième race, dans la maison royale de Cuise, aujourd'hui Saint-Jean-aux-Bois, sous le titre de jugerie générale. Cette charge, possédée temporairement, fut ensuite déclarée héréditaire dans la personne des titulaires, sous le titre de gruyer héréditai de la forêt de Cuise. Bientôt, soit par suite du partage entre les héritiers des titulaires, soit par suite d'achat des seigneurs riverains, soit enfin par suite de l'administration de ces temps, puisqu'il y avait l'inspection générale du juge de Cuise, la surveillance des comtes, des baillis, et celle des juges particuliers, cette vaste juridiction se démembra.

Lorsque la maison royale de Cuise fut donnée aux Bénédictins de Béthisy, la juridiction de la forêt, ainsi démembrée, retourna aux Châtelains de Béthisy. Elle fut ensuite transférée au Hazoy, château élevé par un des seigneurs de Béthisy. Lors de l'établissement des maîtrises, en 1346, Compiègne devint le siége de l'une d'elles, et donna désormais son nom à l'ancienne forêt de Cuise. Enfin, l'administration générale des forêts du Valois commença alors à se diviser en deux branches; l'une concernant le fait des forêts proprement dit, l'autre celui des chasses, dont la juridiction commença à être fixée en 1572, par une déclaration du roi Charles IX, qui l'attribue au capitaine de la forêt de Compiègne; et plus tard, en 1765, par la création des capitaines des chasses du Valois.

L'établissement des maîtrises contribua pour beaucoup à la conservation de la forêt de Compiègne. Elle occupait, il y a cinq cents ans, un espace beaucoup plus considérable; mais sans cette création, il est à croire qu'au milieu de

toutes les vicissitudes qui ont accompagné son existence, elle aurait aujourd'hui bien moins d'étendue qu'elle n'en a. Louis XIV, qui a réglementé toutes les parties de l'administration, acheva, en promulgant son ordonnance des eaux-et-forêts, ce qu'avaient commencé ses prédécesseurs. D'abord rien ne fut changé à la situation routière de la forêt de Compiègne, et ce ne fut que sous François I[er] qu'elle s'améliora beaucoup. Avant lui, il n'y avait de route bien percée et offrant aux voyageurs une voie de communication sûre, que la chaussée Brunehaud, les routes de Paris à Soissons, de Compiègne à Crépy, et de La Croix à Pierrefonds, autrement dit le chemin des Plaideurs. Les dernières sont moins anciennes que celle de Brunehaud, à laquelle nous consacrons un article spécial. Les autres voies n'étaient que des chemins tortueux, obstrués de pierres, de ronces et d'épines.

François I[er] fit percer les huit grandes routes du Puits-du-Roi. Elles se nomment routes du Moulin, de Royal-Lieu, du Carnois, du Pont-

la-Reine, de Champlieu, de Morienval, de la Mariolle, et de Berne. Louis XIV fit tracer le Grand-Octogone, et ajouta cinquante-quatre petites laies, à l'aide desquelles les huit grandes routes communiquent entre elles. Sous Louis XV, on ouvrit dans la forêt deux cent vingt-neuf routes nouvelles, y compris les huit pans du Petit-Octogone, et vingt-sept routes cavalières. Louis XVI en a fait percer plusieurs. On donna à tous ces chemins un ensemble plus régulier, lors des plantations entreprises par M. Pannelier d'Annel. Plusieurs d'entre eux furent, sous Louis XV, ou supprimés ou détournés de leur direction primitive.

Ainsi, le chemin de Paris, qui traversait la plaine de Saint-Germain, à gauche de la route actuelle, passait à droite dans le Carnois, dans la Basse-Queue, et retournait à gauche entre La Croix et Verberie, par le moulin à eau du sieur Rebours; il a été redressé sous Louis XV, et forme maintenant la route royale n° 32 de Paris à Saint-Quentin. Son parcours en forêt, depuis

la limite de la forêt, du côté de Verberie jusqu'à Royal-Lieu, est de 6,700 mètres, non compris une longueur de 1,445 mètres traversant en plaine le territoire de La Croix-Saint-Ouen ; sa largeur est de 20 mètres.

Le chemin de Soissons passait dans le parc réservé, longeait à gauche l'ermitage de la Croix-du-Saint-Signe, où il existe encore, et faisait de longs détours, tant à gauche qu'à droite de la nouvelle route, jusqu'à Trosly-Breuil ; il a été également redressé sous Louis XV, et forme maintenant la route royale n° 31 de Rouen à Reims. Son parcours en forêt, un peu avant le carrefour Bellicard jusqu'à Trosly, est de 6,510 mètres ; sa largeur de 20 mètres.

Le chemin de Crépy a été également redressé et macadamisé. C'est maintenant la route départementale n° 17. Son parcours en forêt, depuis le dépôt de Saint-Lazare jusqu'à la limite de la forêt sur le territoire de Gilocourt, est de 10,010 mètres, sa largeur de 12 mètres.

Le chemin de Pierrefonds est en cours de macadamisage, et va être terminé cette année. Son parcours en forêt depuis le dépôt de Saint-Lazare jusqu'à Pierrefonds est de 11,500 mètres; sa largeur est de 10 mètres. C'est un chemin vicinal de grande communication.

Celui des Plaideurs, ainsi nommé parce que les habitants du village de La Croix, dépendant anciennement de la Châtellenie de Pierrefonds, suivaient ce chemin pour se rendre au siége de cette juridiction, offre un parcours sinueux de 10,781 mètres depuis le territoire de La Croix jusqu'aux premières maisons de Pierrefonds. Sa largeur moyenne est de 6 mètres.

Il y a en tout 278 carrefours. Les uns empruntent leurs noms aux Dieux de la Mythologie; d'autres tirent les leurs des exercices de la Vénerie, tels que carrefours du Hourvari, du Relancé, du Beaurevoir, etc.; d'autres encore de noms d'animaux, tels que carrefours du Renard, du Cerf, du Sanglier; quelques-uns enfin des localités qui

les avoisinent. La même remarque peut s'appliquer aux noms des routes et des chemins.

Toutes ces routes forment une longueur d'environ 1,350,000 mètres. Il y en a en tout 354, dont la plus courte, la route Cavalière, prenant au coude de la route des Bordures pour aboutir à une autre cavalière près de l'avenue de Marigny, a 210 mètres de longueur. La plus longue est la route de la Mariolle, prenant au Puits du Roi pour aboutir à Neuf-Fontaine; elle a 10,541 mètres de longeur.

Napoléon fit percer la grande allée qui est en face du château et qui conduit aux Beaux-Monts. Lorsqu'en 1810 l'empereur ordonna le percement, il se trouvait sur la terrasse au perron du château, admirant le bel effet que produit en cet endroit la vue du massif de futaie des Beaux-Monts, et l'idée lui vint aussitôt d'ouvrir la vaste allée que l'on voit aujourd'hui. Il ajoutait à ce projet celui de faire construire au sommet de la montagne un édifice qui, faisant point de vue du château, aurait offert un but de promenade agréable, et im-

provisa aussitôt le plan de cette construction : elle devait se composer d'un corps de bâtiment servant de support à une vaste salle ouverte et soutenue par vingt-quatre colonnes, couronnée par un observatoire d'où l'on eût découvert tous les environs.

MM. Berthault, architecte, et le sieur Deville-sur-Arce, administrateur des parcs et jardins, étaient présents lorsque ce projet vint comme un éclair occuper un instant cette tête dans laquelle se combinaient les destinées du monde; l'inspecteur actuel de la forêt, alors surnuméraire, se trouvait là aussi comme guide constamment attaché à la personne de l'empereur lors de ses voyages à Compiègne. L'empereur voulut aller immédiatement visiter le sommet des Beaux-Monts où devait arriver la percée qu'il venait d'ordonner; des chevaux furent amenés; et trois quarts d'heure après il rentrait au palais, ayant vu le haut de la montagne, et pressant l'accomplissement de cette pensée, qui reçut immédiatement son exécution par la vente de la superficie de la route, dont

le prix de la futaie au bas des Beaux-Monts fut porté à 12,000 francs l'hectare, outre quelques charges.

Toutes les voies de communication forment un réseau utile pour le transport des produits, agréable pour les promenades, et favorable à la végétation par l'air qu'il introduit dans les massifs, et qui est un élément indispensable à la prospérité des bois.

Il y a dans la forêt 27 rûs et ruisseaux qui se ramifient en une foule de branches dont plusieurs sont des fossés d'assainissement.

De ces rûs, un se jette dans l'Aisne; c'est le rû de Berne, qui prend sa source auprès de la Folie, sur le territoire de Pierrefonds; passe à Pierrefonds, aux étangs de Batigny et à ceux de Saint-Pierre; traverse le territoire de Vieux-Moulin, passe au Vivier-Frère-Robert, à l'Ortille, au Pont-de-Berne, et va se jeter dans l'Aisne auprès de La Motte-Blin, après un parcours de 4,405 mètres

en forêt, et un parcours total de 10,730 mètres. Sa direction est sud, sud-est, — nord, nord-ouest.

Deux se rendent dans l'Oise; savoir le rû des Petites-Planchettes, qui se jette dans l'Oise au-dessous du bac de La Croix, après un parcours en forêt de 8,200 mètres, et un parcours total de 13,115 mètres. Sa direction est est, est-sud, — ouest, ouest-nord.

Enfin le rû de Grand-Rû, qui se jette dans l'Oise vis-à-vis de Rivecourt après un parcours en forêt de 8,100 mètres, et un cours total de 9,015 mètres. Sa direction est est-ouest.

On comptait, en 1736, 95 ponts et 80 cassis pour la commodité des chasses, avec plusieurs passages de cavaliers; les cassis ont disparu pour la plupart et ont été remplacés par des ponts et des ponceaux en pierre. Il y a aujourd'hui 157 ponts en pierre, 129 ponceaux, et quelques ponts en bois, notamment dans les anciens tirés du Carnois et de la Basse-Queue.

Il existe 15 fontaines, savoir :

La fontaine Bombart, dans la côte du Mont-Saint-Marc, près la route de Soissons;

La fontaine Maître-Jean, près le carrefour de ce nom, sur le Mont-Collet;

La fontaine du Riez, sur la côte du Mont-Saint-Marc, vis-à-vis Vieux-Moulin;

La fontaine de la Mariolle, le long de la route de ce nom, dans la montagne Saint-Etienne (cette fontaine pétrifie le bois);

La fontaine des Biches, le long de la route de Chelles, dans la côte Saint-Etienne;

La fontaine des Roches, dans la côte Saint-Etienne, vers Batigny;

La fontaine du Voliard, le long de la route de ce nom, dans la côte près de Pierrefonds;

La fontaine aux Porchers, dans la gorge, près le carrefour du même nom.

La fontaine Huya, près Saint-Nicolas-de-Courson;

La fontaine de l'Ermite, près le carrefour de ce nom, au bas de la côte des Grands-Monts;

La fontaine du Rosoir, près le carrefour de Champlieu (l'eau en est ferrugineuse);

La fontaine Ronsin, près le carrefour de la Sente-aux-Poireaux;

La fontaine Saint-Jean, au bas des côtes, près Saint-Sauveur;

La fontaine d'Arcy, au Dépôt de la Belle-Image;

La fontaine Saint-Pierre, sur le mont Saint-Pierre, vers le sud.

Il y a 16 mares, savoir : la mare des Planchettes, du Vivier-Corax, d'Hyppolite, Neuve, du Grand-Marais, des Secneaux, du Chêne-Sec, du Poulinet, de Tillaru, des Loups, Beauval, d'Epernon, Maillot, du Contrôleur, Calabre, et de la plaine à Fournier.

Son périmètre se divise ainsi qu'il suit :

De la route du Moulin à celle de Royal-Lieu,	2,941m	»c
— de Royal-Lieu à celle du Carnois,	4,977	50
— du Carnois à celle du Pont-la-Reine	8,493	90
— du Pont-la-Rne à celle de Champlieu	18,097	40
— de Champlieu à celle de Morienval	7,950	90
— de Morienval à celle de la Mariolle	29,306	40
— de la Mariolle à celle de Berne,	12,324	»
— de Berne à celle du Moulin,	10,237	50
La forêt a donc de tour. . . .	94,328m	60c

CONTENANCE DE LA FORÊT.

D'après le Cadastre :

Commune	de Compiègne	4,251 hect.	02 ares
—	de La Croix-Saint-Ouen.	1,612	28
—	de Saint-Sauveur.	1,044	61
—	de Saint-Jean-aux-Bois. .	3,675	20
—	d'Orouy.	522	»
—	de Vieux-Moulin.	1,656	85
—	de Trosly.	444	»
—	de Cuise-la-Motte	123	»
—	de Saint-Etienne.	235	75
—	de Pierrefonds	1,024	»
—	de Morienval	48	»
	Total.	14,636 hect.	71 ares

D'après le nouveau travail adressé à l'Inspection en septembre dernier :

Bois	13,974 h.	55 a.	15 c.
Terres.	152	31	45
Terres plantées	»	57	75
Prés et pâturages.	53	62	»
Maisons, bâtiments et cours.	8	41	85
Jardins, terrasses et gazons.	12	56	70
Eaux.	25	88	35
Friches, terrains vagues et ruines. .	212	63	85
Oseraies et îles	»	44	80
Avenues, chemins et fossés.	68	10	40
Total.	14,509 h.	02 a.	30 c.

On obtient à peu près le même résultat que celui offert par le travail du cadastre, en ajoutant au tableau ci-contre :

Terrains en litige. . . .	3 h.	53 a.	45 c.
Chemins non imposables	105	88	»
	109 h.	41 a.	45 c.

Les principales essences qui croissent dans la forêt de Compiègne sont le hêtre, le chêne et le charme. Dans les semis naturels, le hêtre domine; mais dans les plantations anciennes et dans quelques-unes des nouvelles, le chêne est presque l'unique essence qui ait réussi. L'on doit cependant aux efforts et à la persévérance de M. Marseaux le moyen de cultiver le hêtre, si utile dans les massifs à cause de l'ombre et de l'humus qu'il procure; et les plantations qui ont été faites depuis quinze ans offrent un mélange tout-à-fait convenable; on y remarque même des arbres exotiques fort rares qui ont parfaitement réussi.

Le Père Carlier, en donnant l'historique des essences qui croissent dans la forêt de Compiègne,

préconise beaucoup le châtaignier ; il dit que cet arbre y croissait autrefois avec abondance ; il fait observer que quand il est abrité, il dure autant que le chêne, que les araignées n'y font pas leurs toiles, et qu'enfin en taillis il lui est égal pour le chauffage.

Nous inscrivons ici, sur cette essence de bos, l'opinion de M. l'inspecteur actuel de la forêt de Compiègne.

« C'est une erreur, malheureusement trop accréditée, que de croire que le châtaignier a joué un grand rôle dans nos forêts. Cette erreur a fait avancer que toutes les vieilles constructions ont leur charpente en bois de cette essence. Il en était ainsi, selon la clameur publique, de la charpente de la maison appelée la Sainte-Famille, à Compiègne, démolie pour établir le logement de M. le curé de Saint-Jacques. Je déclare avoir visité cette charpente lors de la démolition, et l'avoir trouvée toute composée de chêne blanc, vulgairement appelé chêne pédonculé (*quercus racemosa*). J'a-

jouterai enfin que le châtaignier peut convenir dans les pays vignobles à cause de sa qualité pour la confection des cercles, mais comme bois forestier, il n'a ni valeur ni durée. »

Le fonds de la forêt de Compiègne est estimé vingt millions; sa superficie quarante millions.

En 1804 et 1805, son revenu n'était que de 3 à 400,000 francs : il est évalué aujourd'hui à 650,000 francs net. Les travaux que nécessitent l'exploitation des bois et la plantation, et qui occupent environ 800 ouvriers, les frais de garde et d'entretien se montent à environ 200,000 francs. Lorsque le prix des bois s'est élevé au-delà des limites ordinaires, cette forêt a rapporté jusqu'à 12 et 1500,000 francs par année.

Elle produit, terme moyen, 100,000 stères de bois par an, dont un dixième environ de bois en grume qui se convertit en charpente, en sciage et en fente, et les deux tiers en grand bois de chauffage et en cottrets, destinés à l'approvision-

nement de Paris; le reste en bois de différente nature qui se consomment dans le pays.

La construction des bateaux, qui est permanente à Compiègne, emploie l'élite des chênes en grume; l'élite des hêtres se convertit en layeterie à La Croix-Saint-Ouen, en brosserie à Saint-Sauveur, et en boissellerie dans divers ateliers qui s'établissent sur le parterre des exploitations.

En 1734 on comptait 12 garderies dans la forêt de Compiègne; on en compte aujourd'hui 34.

Le sol présente beaucoup de variétés. Les principales sont composées de sable siliceux; la plus grande partie de sable argileux fertile, et une partie moyenne de terre argileuse.

C'est dans le silence et comme à huis clos, c'est en présence des chênes séculaires qui peuplent la forêt de Compiègne, que s'exécutent ces travaux modestes et si utiles en même temps, auxquels donne lieu le débit des bois tant de chauffage que

d'industrie. Là se confectionnent, après le calcul que doit faire le garde-vente intelligent sur un corps d'arbre pour en tirer le parti le plus avantageux, ces sciages qui vont chez le menuisier et l'ébéniste, et qui en sortent métamorphosés en meubles élégants. C'est au milieu de ces vastes solitudes qu'est réunie souvent sur un point, dans une vente, toute une population ouvrière. Vous approchez; vous n'entendez d'abord que le bruit de la cognée, et quelques cris de rappel; vous entrez dans la vente; le soleil levant éclaire la scène. Alors, sous vos yeux se déroule la ligne des ateliers; là sont rangés les équarisseurs; les uns prennent des mesures, les autres font retentir l'air sous les coups redoublés de leurs haches; ici on fend les arbres, là on les découpe pour en faire des bois de chauffage; d'autres enfin débitent le bois de sciage.

Le souvenir des travaux un peu importants auxquels les ouvriers prennent part, devient pour eux, à la réunion du dimanche, le sujet d'entretiens animés, où chacun raconte ses efforts

d'intelligence et d'adresse, se faisant gloire d'avoir attaché son nom à quelque opération difficile. On est charmé de la naïve simplicité que mettent dans leur récit ces hommes, qui à tous égards méritent bienveillance et protection. Et en définitive, le bûcheron qui procède à l'abattage de ces arbres, connaît l'histoire, la véritable histoire de la forêt, car c'est à cette opération qu'elle vient aboutir.

Un des marchands de bois des environs de Compiègne a exploité dernièrement, dans la forêt de ce nom, un chêne monstre. Nous entrerons dans quelques détails sur les travaux auxquels il donna lieu.

Cet arbre, âgé de 240 ans, n'avait pas moins de 2 mètres 33 centimètres de circonférence dans son milieu. Il demanda pour son abattage le travail de deux ouvriers pendant huit jours. Ils creusèrent autour du pied une excavation de 15 mètres de circonférence et de 1 mètre de profondeur, ce qui causa le déplacement de 20

mètres cubes de terre. Les racines produisirent 25 stères de bois. Le corps de l'arbre de 7 mètres de long en donna 15 de charpente ou de sciage, et les branches, en bois de chauffage de différentes espèces, 41; ce qui fait en tout 81 stères de bois tant plein que vide, qui donnent une valeur de plus de 900 fr.

On employa pour le scier deux *manigottes* et deux *passe-partout*. La manigotte a dix pieds de longueur, son fer de scie deux pieds de largeur : elle est mise en mouvement par quatre ouvriers. Le passe-partout est d'une dimension moindre. Pour débiter le corps de cet arbre et en faire des madriers, on fut obligé de creuser un trou assez profond pour permettre le jeu de la scie, et l'on mit en travers deux poutrelles sur lesquelles on l'amena en le roulant.

Des observations faites avec beaucoup de soin sur le corps de cet arbre par M. Bourdon, conservateur honoraire, et M. Poirson, inspecteur

actuel de la forêt de Compiègne, il résulte[1] : 1° Que le corps de cet arbre a pris plus de grosseur de l'est à l'ouest que du nord au sud; ce qu'on peut attribuer à l'orientement, ou mieux encore à l'espace que les branches de cet arbre trouvèrent dans cette direction; 2° que son plus grand accroissement a eu lieu de 220 à 230 ans; 3° que son dépérissement a commencé dans la période de 230 à 240 ans; 4° que jusqu'à sa mort un arbre croît toujours, mais que cet accroissement minime ne compense pas le dépérissement qui l'atteint dans toutes ses parties; 5° que lorsqu'il fut réservé dans une coupe à l'état de baliveau, son accroissement se développa à raison de 21 °/₀, tandis qu'il n'avait été auparavant que de 15 °/₀, remarque qui est tout en faveur des éclaircies; 6° qu'en admettant un aménagement à 25 ans des 3 ares 12 centiares que couvrait cet arbre à raison de 1800 fr. l'hectare, on aurait eu un

[1] Ces observations sont consignées dans le *Journal de la Société d'Agriculture* de l'arrondissement.

produit moindre que celui qu'il a donné, sans compter la perte qui naît de l'altération apportée dans la vigueur des racines par des coupes fréquentes, et celle de l'humus qu'ont procuré les feuilles de la futaie; 7° que comparaison faite du produit du taillis et de celui de la futaie, l'avantage reste à cette dernière; 8° enfin, que l'aménagement en futaies traitées par éclaircies, avec son complément pris dans le réensemencement naturel, est le seul qui concilie les intérêts présents et ceux de l'avenir; mais que n'étant pas à la portée des petits propriétaires, il doit être surtout appliqué aux grandes masses de bois.

Ces détails ne plairont peut-être pas au simple amateur qui visite la forêt pour le seul plaisir des yeux. Il gémit plutôt sur le sort que l'on fait subir à ces vieux enfants de la terre. Il aime à reposer sa vue sur les hautes futaies où la nature, livrée à elle-même, se montre avec ses caprices, ses irrégularités et sa vigueur. Là, il voit des arbres énormes qui s'emparent du sol

et ne laissent rien croître sous leur vaste ombrage ; d'autres portent leur tête dans les nues. Clair-semés ou réunis en groupe, ils affectent dans leur taille pesante ou légère des formes différentes. L'un s'incline vers son voisin comme attiré par une secrète sympathie, ou comme s'il voulait lui rendre hommage ; celui-ci semble se jouer de toutes les règles ; il suit dans sa végétation une marche désordonnée. On croit voir un athlète exécuter quelque tour de force. Dans les taillis, les jeunes sujets ont encore une forme indécise, mais on devine ce qu'ils seront un jour ; et quelle que soit la régularité que le planteur mette dans ses travaux, l'observateur voit dans les plantations, que la nature tend peu à peu à s'en écarter et à reprendre son empire, en offrant çà et là quelques contrastes. Il aime aussi à parcourir ces gorges ou ces plaines qui ont cet aspect désolé qui leur a valu le nom de carrefour du Diable. Du côté de Pierrefonds, de Saint-Pierre, et dans quelques cantons encore, la forêt de Compiègne a conservé le cachet particulier aux forêts vierges ; sous l'ombre de ces

hautes futaies on éprouve une terreur religieuse, on croit entendre les voix mystérieuses des chênes de Dodone qui rendaient des oracles, ou celles des antiques forêts des Gaules, où les Druides venaient exécuter les lugubres cérémonies de leur culte. Vers Pierrefonds, sous la pente rapide de monts escarpés, ses limites sont indécises; des broussailles, des arbres rabougris et des bruyères y croissent seuls, et semblent disputer à la terre, qui tend à empiéter sur sa formidable voisine, la possession du sol. Notre promeneur aimera à gravir les hautes collines ou les monts qui dominent la forêt. Il ira au mont Saint-Marc, d'où il découvrira une partie du cours de l'Aisne, Clairoix, Choisy-au-Bac, Francport, et une partie de la forêt de Laigue; il verra à ses pieds, et au milieu de ces tranquilles solitudes, le hameau du Vivier-Frère-Robert, et la ferme de l'Ortille. Il voudra atteindre au sommet du mont Saint-Pierre, situé dans une des parties de la forêt les plus riches en végétation. De là encore, il verra se dérouler devant lui d'im-

menses horizons de forêt, superposés les uns sur les autres, et qui, s'harmonisant entre eux avec leurs pentes douces ou rapides, leurs aspects divers, leurs teintes variées et leurs gorges profondes, forment un des plus magnifiques tableaux que l'on puisse voir. Il regrettera enfin de ne pas voir sur les Beaux-Monts s'élever ce bâtiment projeté par l'empereur, et du haut duquel on aurait découvert la forêt entière avec tous ses aspects, ses contrastes, ses horizons de montagnes, de villages et de villes.

Notre promeneur se reporte encore au temps des rois des deux premières races, lorsqu'ils exécutaient leurs chasses d'appareil. Il entend les sons du cor et les cris des chasseurs; il fallait alors en venir aux mains pour achever de tuer la grosse bête; on n'entendait souvent que les plaintes étouffées de la victime et les cris concentrés de l'assaillant; la flèche venait frapper sans bruit le but, et l'air n'étant pas troublé par nos fusillades modernes qui effraient le gibier, il arrivait souvent que le chasseur

était en présence de l'animal carnassier dont la rencontre pouvait être dangereuse pour lui.

On chasse encore aujourd'hui, mais sans autre danger que la maladresse des compagnons que l'on s'est choisis; et s'il ne faut plus autant de force, autant d'agilité que par le passé, il faut au moins du coup-d'œil et du sang-froid; celui qui possède ce mérite fort en honneur de nos jours, est maintenant réputé bon chasseur. Toutefois, l'organisation des grandes chasses demande beaucoup d'ordre, de tact et d'intelligence. Sous ce rapport MM. les forestiers de Compiègne ont été souvent mis à l'épreuve; et nous donnons ici une relation de la dernière chasse qui eut lieu à Compiègne sous le roi Charles X, que nous devons à la plume exercée d'un savant amateur; elle est insérée dans le *Journal des Chasseurs*, de janvier 1838, sous le titre de : *Un Houraillement à Compiègne*. L'auteur de cet article nous rapporte une des chasses les mieux ordonnées qui se

soient faites en France, et sans doute la dernière de ce genre.

« Dès les premiers jours de mai 1830 une grande agitation se remarquait dans le personnel de la conservation des forêts et chasses du roi à Compiègne; des allées, des venues, de fréquentes réunions, tout annonçait que les agents de ce service étaient préoccupés d'une importante opération. S'agissait-il de changer l'aménagement de la forêt, de creuser un canal, d'ouvrir quelque route nouvelle pour favoriser l'écoulement des bois? C'est ce qu'ignoraient encore les subalternes, qui, réduits aux simples conjectures, en faisaient de toutes sortes.

« Cependant tout ce mouvement était causé par une lettre de M. le premier veneur, annonçant à M. le conservateur que le roi se rendrait à Compiègne le 24 du même mois; que LL. MM. le roi et la reine de Naples y arriveraient le 25 pour faire le 26 un houraillement dans les toiles, et le 28 une chasse à courre.

« Cette dernière était l'affaire de la vénerie; mais c'était aux forestiers qu'il était réservé de préparer le houraillement, et les instructions de M. le premier veneur recommandaient de ne rien négliger, car on voulait que cette fête fût digne en tout point du prince qui la donnait et des hôtes qui y étaient conviés; aussi dès le 5 mai, M. le conservateur réunissait-il l'inspecteur, les gardes-généraux et ceux à cheval pour délibérer sur les dispositions à prendre.

« Il s'agissait : 1° De déterminer le lieu du fermé; 2° De concerter les moyens d'y amener le plus grand nombre d'animaux possible; 3° De régler l'ordonnance de la chasse le jour où le roi viendrait tirer.

« Jusque-là, pour établir des fermés, on avait choisi les meilleures demeures, parce que les animaux s'y réunissent plus facilement; le roi ne venant d'ordinaire accompagné que de monseigneur le Dauphin et de deux ou trois personnes, il n'était pas indispensable d'avoir de larges routes

et une vaste étendue de terrain. Mais ici on voulait une chasse d'apparat; il fallait compter sur un plus grand nombre de tireurs, sur une suite nombreuse, sur des chevaux, sur des calèches; on donna donc la préférence au Puits-du-Roi, grand et majestueux carrefour auquel viennent aboutir huit routes de 16 mètres de largeur qui traversent la forêt; il est placé au milieu de deux octogones concentriques formés par des chemins qui coupent les premières routes à 600 et à 1,400 mètres de distance du carrefour. De grandes battues combinées devaient ramener d'abord de tous les points de la forêt, dans le premier de ces octogones, le plus possible d'animaux, pour les raccourcir ensuite et les concentrer dans l'enceinte circonscrite par le second.

« Ainsi le Puits-du-Roi, avec ses huit belles routes, devait se trouver au centre d'un fermé d'environ 101 hectares.

« Le 7 mai, M. le conservateur rassembla sur le terrain tous les officiers forestiers sous ses ordres;

M. le commandant de la vénerie s'y rendit également, son service devant concourir pour le maniement des toiles : là furent arrêtées toutes les dispositions de cette opération, qui furent résumées en un ordre de service dont le lendemain chacun eut une copie.

« Le personnel qui devait exécuter les battues et le fermé, se composait de deux divisions, la première commandée par M. P...., garde-général, chargé de tous les détails d'exécution; l'autre par M. G...., aussi garde-général.

« Chaque division, composée de deux gardes à cheval, quinze gardes et cent batteurs, se partageait en plusieurs sections pour faciliter le commandement et l'exécution des battues. A l'extrémité de chaque section, un garde intelligent devait être placé comme conducteur d'aile; d'autres gardes devaient se trouver comme guides sur les points où il fallait former des arrêts.

« Trois grandes battues étaient nécessaires pour concentrer le gibier ; pour chacune de ces battues, l'ordre de service indiquait les routes sur lesquelles les batteurs devaient s'établir, la distance à observer entre chaque batteur lors du placement, l'heure du départ, la direction à suivre, les routes sur lesquelles il fallait s'aligner dans la marche ; enfin ces batteurs s'arrêtaient successivement sur l'octogone le plus éloigné, et là on filait des toiles destinées à fermer la première clôture.

« Le vent devait indiquer l'ordre des trois battues, attendu qu'il importait de commencer par celle qui se trouvait sous le vent, pour ne point inquiéter les animaux qui pouvaient être naturellement dans le fermé. Le matériel se composait de 51 pièces de toiles de 50 mètres chacune, contenues dans 8 voitures à 3 chevaux, et de 800 fourches dans 5 voitures à 1 cheval.

« Ce matériel était dispersé sur la ligne où les toiles devaient être filées, et placé sur des

points où les animaux ne pouvaient en être inquiétés, de manière à arriver en même temps que les battues, pour former aussitôt une muraille de 9 pieds, dont 7 en toile, et 2, par le haut, en filet très fort; cette clôture s'élevait d'autant plus rapidement que chacun y mettait la main.

« Le 10 mai étant choisi pour l'exécution de tous ces projets, chaque section se réunit à 5 heures du matin pour prendre position pour la première battue; elle venait du nord et de l'est, le vent étant au midi. Une pluie battante contraria beaucoup les dispositions prises; les batteurs furent percés en une demi-heure, et commencèrent à marcher moins bien. Cependant la persévérance des agents surmonta cet obstacle, et vers trois heures le temps étant redevenu beau, la troisième et dernière battue arriva sur l'octogone. Là une harde de 25 ou 30 biches força les batteurs, et s'affranchit ainsi par instinct de toutes les tribulations qui attendaient leurs semblables dans le fermé.

« Dans la crainte de voir ce mauvais exemple devenir contagieux, on se hâta de filer les toiles qui devaient compléter ce jour-là la clôture provisoire, et parmi les 250 personnes qui toute la journée avaient bravé le mauvais temps et résisté à la fatigue, on en choisit une cinquantaine des plus robustes pour veiller pendant la nuit sur cet enclos fragile, dont les murailles eussent infailliblement offert le lendemain nombre de brèches, si elles n'eussent été aussi exactement gardées que les remparts d'une ville assiégée.

« Des abris furent établis tout autour de la clôture; des feux furent allumés, et la nuit, le garde-général, en inspectant les bivouacs pour s'assurer de la vigilance de ses sentinelles, aurait pu croire qu'il visitait les avant-postes d'une armée, la veille d'une bataille.

« Le lendemain, 11, on commença à raccourcir, ce qui s'effectua en barrant chaque enceinte que l'on voulait soustraire; après en avoir fait

sortir les animaux par une battue renouvelée autant de fois qu'elle était nécessaire; cette opération ne put avoir lieu le 11 que sur quatre des huit enceintes que l'on avait à supprimer.

« Le 12, le raccourci fut complété; de cette manière les animaux furent concentrés dans le second des octogones, et les toiles furent arrêtées définitivement par de petits crochets en bois, qui, enfoncés en terre à la distance d'un mètre, fixaient très solidement le bas des toiles. On établit aussi, à l'angle de chacune des huit routes, une tente pour abriter un poste de trois hommes qui devaient veiller continuellement à la conservation des toiles; un garde général ou un garde à cheval devait demeurer pour veiller, pour s'assurer, jour et nuit, que ces ordres étaient soigneusement exécutés. Afin d'avoir un contrôle certain, ce chef faisait partir une carte de veille, qui, passant par tous les postes, revenait par le côté opposé après avoir fait le tour du fermé; cette mesure obligeait les hommes de service à marcher continuellement le long des toiles.

« Trois hectolitres de pommes de terre furent répandus chaque jour dans le fermé ; après deux jours de captivité, les animaux moins inquiets commençaient à ramasser la nourriture qu'on leur donnait; alors on voulut connaître exactement à peu près la population du fermé. Six hommes seulement furent introduits pour faire remuer les hards, car l'infortune avait réuni en groupes nombreux ces paisibles habitants des bois. Après plusieurs manœuvres nécessitées par la difficulté de les compter au passage, car souvent plus de cinquante traversaient à la fois les routes, comparant les rapports de plusieurs personnes placées de manière à voir défiler les captifs, on calcula qu'il y avait au moins :

80 cerfs ;

130 biches ;

30 faons de biches ;

40 daims et daines ;

25 sangliers, dont 5 grands ;

15 marcassins ;

130 chevreuils ;

30 lièvres.

« Le 22 mai, M. le premier veneur vint visiter le fermé, et ordonner les dispositions intérieures. Les huit routes furent retracées et passées au rateau; huit abris destinés à masquer les tireurs et leur suite furent établis des deux côtés de chaque route pour y recevoir des battues de droite comme de gauche; une vaste tente fut montée au Puits-du-Roi; le carrefour fut nivelé et sablé; chacun des huit massifs qui forment le carrefour reçut un écriteau indiquant le tireur qui devait y faire déposer son gibier tué. Un trou de deux mètres de profondeur fut ouvert dans chaque massif pour y faire disparaître les dedans des animaux, que 12 hommes devaient être chargés d'ouvrir immédiatement; car on allait détruire en quelques instants le gibier qu'une forêt ordinaire pourrait à peine élever en plusieurs années, le gibier qui suffirait à l'entretien d'un brillant équipage; voilà ce que les princes appellent un plaisir, parce que cela n'est permis qu'à eux seuls. C'est l'histoire de la perle de Cléopâtre.

« Le 26, toutes les dispositions étaient terminées; une ligne de toiles fut filée le matin dans un des massifs, depuis le Puits-du-Roi jusqu'à la clôture, pour empêcher que les animaux, une fois en mouvement, ne tournassent continuellement dans cet octogone. Le temps d'abord incertain menaçait de pluie; cependant la venerie, les porte-arquebuses arrivèrent au fermé; tous les employés forestiers avec 100 batteurs furent alignés le long de la séparation intérieure dont il vient d'être parlé, pour exécuter les premières battues, lorsque le roi serait arrivé; le rendez-vous était pour midi. A onze heures, une pluie fine commença, et fut toujours en augmentant; cependant l'exactitude ordinaire du roi ne se trouva point en défaut. A midi, le piqueur qui court devant la voiture arrive aux toiles, qui sont aussitôt ouvertes; à cet endroit 4 calèches à 6 chevaux les traversent, et viennent s'arrêter circulairement dans le vaste carrefour. Le roi, monseigneur le dauphin, madame la dauphine, madame la duchesse de Berry, monsieur le duc de Luxembourg et M. le premier veneur descendent d'un côté; le

roi et la reine de Naples, le prince de Salerne et le prince de Pignatelli descendent de l'autre.

« Voilà un bien vilain temps, Messieurs, dit « le roi parlant aux officiers de différents ser- « vices, après le gracieux bonjour qu'il leur « avait adressé; j'en suis désolé à cause du roi « de Naples. » Pendant ce temps, S. M. Sicilienne, qui avait fait son salut à tout le monde, examinait curieusement l'appareil qui l'entourait; bientôt tous les augustes personnages entrent dans la tente où ils s'arrêtent quelques minutes; puis, ceux qui doivent prendre part à la chasse se rendent en calèche aux abris de la première battue.

« Les calèches revenues au carrefour, le conservateur donne aux batteurs le signal du départ en criant : *Marche.* C'est alors que presque tous les animaux du fermé, réunis à dessein dans ce premier trac, allaient essuyer le feu de huit tireurs ainsi dispersés :

Le premier abri, vers le Puits-du-Roi, était occupé par M. le duc de Luxembourg;

« Le deuxième par M. le Dauphin;

« Le troisième par madame la duchesse de Berry;

« Le quatrième par le roi Charles X;

« Le cinquième par le roi de Naples;

« Le sixième par la reine de Naples;

« Le septième par le prince de Salerne;

« Et le huitième par le prince Pignatelli.

« Figurez-vous donc plus de 400 animaux de toute espèce, poussés pêle-mêle par des batteurs dans une enceinte de toile ayant 200 arpents d'étendue, arrachés brusquement au repos, aux sites de leur choix; le léger chevreuil à son taillis, le sanglier à ses mares, à ses souillards fangeux; le daim moucheté aux coteaux où, à l'abri du vent, il folâtrait ou reposait aux rayons du soleil; et ce cerf si beau de son courage et de son bois de dix cors; orgueilleux sultan, il y avait régné paisible à l'ombre des futaies sur une harde de biches timides; mais poussé avec

son harem dans la fatale enceinte, il va périr sans pouvoir défendre une vie digne d'une plus belle fin. Chassés par les gardes et par les batteurs marchant en ligne serrée, les animaux s'émeuvent et se portent en avant; l'ordre semble d'abord présider à leur marche : 60 cerfs courageux sont en tête, et leurs bois rapprochés offrent l'image d'une forêt mouvante; les biches et les daims viennent ensuite; les faons, les chevreuils et les sangliers sont les derniers. Le feu commence, une grèle de balles et de plomb tombe sur cette foule innocente et bientôt éperdue; le coup destiné à un cerf va frapper un chevreuil qui, s'élançant pour fuir, s'est précipité au devant de la balle, et tombe victime de son effroi et d'une légèreté à laquelle il dut tant de fois son salut. Plus loin, le plomb destiné à un chevreuil atteint au flanc ou à l'épaule un daim qui force en boitant sur les batteurs, et culbute celui qui veut s'opposer à son passage; bientôt la terre sanglante est couverte de morts et de blessés : un sanglier vient expirer sur une biche dont il souille le pelage

si pur de la fange et du sang dont il est couvert; les daims et les chevreuils, que la nature a séparés par une sorte d'antipathie, vont mourir entassés le long des toiles trompeuses que le moindre effort de leur part aurait pu renverser; et toi, animal fier et superbe, créé pour animer la solitude de nos forêts et pour servir à un noble et dangereux plaisir, ainsi qu'un lièvre timide, tu meurs obscurément dans la foule; ta fin est celle des héros.

« Le temps avait eu un moment l'air de s'éclaircir, les premières battues avaient été assez meurtrières, le gibier n'étant pas encore rusé, avait bien passé. Cependant le roi Charles X s'était abstenu souvent de tirer les biches, dans la crainte de tuer un des gros cerfs qui se trouvaient mêlés dans les hardes; monseigneur le Dauphin y avait mis la même réserve, tandis que le roi de Naples et le prince de Salerne exprimaient hautement le plaisir qu'ils avaient éprouvé à choisir les plus beaux.

« Sire, dit le prince de Salerne, avec son accent italien et sa grosse voix, tenez, je viens d'en tuer un qui a des cornes grosses comme un bœuf. » Le Dauphin, qui faisait la grimace toutes les fois qu'il entendait dire qu'un gros animal était tué, allait témoigner sa mauvaise humeur; mais le roi lui fait signe et lui dit : Laissez-le faire, laissez-le dire. A chaque battue les calèches venaient prendre les tireurs à leurs abris pour les conduire à la battue suivante, et des voitures enlevaient les victimes pour les réunir au carrefour. « J'ai tiré comme un coffre, dit le roi à la fin d'une des dernières battues, je viens de manquer un sanglier dans mes jambes, j'ai placé la balle dans les chairs. » Au même instant, Mounier, le ramasseur de gibier du roi, sortait du massif traînant l'animal qu'il avait trouvé mort à cent pas, et qui n'avait point, comme l'avait cru le roi, échappé à ce coup-d'œil si juste et si exercé. On examine cette nouvelle proie, c'était un bon ragot venant à son tiers-an; et le coup, qui avait effectivement donné un peu bas, n'était pourtant

qu'à trois pouces du défaut de l'épaule. Napoléon se serait contenté à moins.

« Au moment de remonter en voiture pour se rendre à une autre battue, on entendit dans le fourré près de la route, une altercation très vive; c'étaient les ramasseurs de gibier de madame la duchesse de Berry qui disputaient à ceux de monseigneur le Dauphin un lièvre qu'ils venaient de trouver mort. Cette querelle que chacun avait commencée dans l'intérêt de son service, se continuait, parce que de part et d'autre l'amour-propre était intervenu. Ce n'est donc pas seulement en politique que les hommes donnent cet exemple.

« A deux heures, la pluie avait repris depuis longtemps, et le temps devenait affreux; les capotes de toile cirée dont il avait fallu faire usage continuellement, avaient singulièrement nui au succès de la chasse; enfin le roi voyant que le roi de Naples souffrait du mauvais temps, proposa la retraite qui fut acceptée

et s'effectua pendant que les veneurs sonnaient des fanfares destinées à célébrer de plus nobles et de plus belles victoires. La chasse n'a duré que deux heures environ, pendant lesquelles six battues ont eu lieu. Voici le détail des pièces de gibier qui furent abattues dans ce court espace de temps : 7 cerfs, 56 biches, 10 faons, 11 daims, 11 sangliers, 9 marcassins, 115 chevreuils, 20 lièvres ; total, 239 pièces.

« Ainsi finit d'une manière assez triste cette chasse qui fut la dernière que Charles X fit à Compiègne. Le surlendemain, après avoir chassé à courre et pris deux cerfs, les deux rois repartirent, l'un pour retourner dans ses états qu'il ne devait pas revoir, l'autre pour sa capitale qu'il devait bientôt quitter pour n'y rentrer jamais. »

Après avoir entretenu nos lecteurs de la forêt de Compiègne, nous ferons l'historique des lieux et des constructions les plus remarquables qu'elle renferme.

Saint-Pierre.

Selon le Père Carlier, le mont Saint-Pierre est l'un des premiers lieux du Valois qui ait été habité. Situé entre Compiègne et Pierrefonds, il est à huit kilomètres du premier, et à quatre du second.

Ce mont élevé et propre à recevoir un château fort, n'a pu échapper à l'œil investigateur des Romains, lors de leur entrée dans les Gaules. Fertilité du sol, eaux vives répandues à sa surface, élévation de son sommet dominant sur la forêt de Cuise et sur le pays d'alentour, beauté même de la vue, tout s'y trouve réuni et pour une bonne défense, et pour l'agrément du séjour. Selon Bergeron, au lieu d'un château, ils en construisirent trois. L'indication en *Chastres* vient de *castrum* qui signifie lieu fortifié. Selon

le Père Carlier, ces édifices, qui n'existent plus aujourd'hui, concourent, pour l'époque de leur fondation, avec les tournelles de Champlieu, avec le donjon de Martimont et le premier château de Cuise. Lorsque les Francs s'établirent dans les Gaules, ces trois forts tombèrent en leur pouvoir. Charles-le-Chauve en transmit la propriété aux religieux de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, avec le mont de Chastres dont il ne se réserva qu'une partie : il accorda aussi une portion du bois de la forêt de Chastres à l'abbaye Notre-Dame de Soissons. C'est vers le temps de cette donation que les trois châteaux tombèrent en ruines; ils avaient alors 880 ans d'antiquité; on bâtit de leurs débris un nouvel édifice et une chapelle dédiée sous l'invocation de saint Pierre. Les domaines de Saint-Pierre se composaient de bois, de jardins, de prairies et d'étangs. Le premier prieuré des Bénédictins de Chastres a subsisté jusqu'à l'an 1308. Ces religieux, vers le 9e siècle, achetèrent la protection des seigneurs de Pierrefonds moyennant un certain nombre d'arpents de terre qu'ils

leur abandonnèrent. Mais au lieu d'un protecteur, ils ne trouvèrent qu'un spoliateur dans Conon, seigneur de Pierrefonds du chef d'Agathe, son épouse. Voulant agrandir son parc, il enleva aux religieux de Saint-Pierre, sans forme de procès, une portion de leurs bois, et de plus quelques biens situés au mont de Chastres. Ils ne purent obtenir justice que de sa veuve, qui à la mort de son mari rendit aux religieux ce qu'il leur avait pris. L'acte de restitution porte en substance : « Qu'Agathe, dame de Pierrefonds, et Conon, son mari, ayant dépouillé par la force les religieux du mont de Chastres, tant de leurs bois que d'une partie de leurs possessions, Agathe, actuellement veuve de Conon, conçoit un vrai déplaisir de cette occupation, et rend en nature tous les biens qui avaient été enlevés au prieuré de Saint-Pierre, les déclarant affranchis de tous droits de garde, sauvement, formariage, maltote et coutume. »

Les religieux de Notre-Dame de Soissons, qui avaient eu part aux libéralités de Charles-le-

Chauve, se virent également frustrés, quarante ans avant cette époque, de la propriété de leurs bois du mont de Chastres; et ce ne fut que par l'intermédiaire de l'évêque de Soissons que Drogon, auteur de ce dol, leur en restitua la valeur en leur faisant une rente.

En 1308, des religieux de l'ordre des Célestins remplacèrent les Bénédictins de Saint-Pierre-en Chastres; l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons reçut en dédommagement 280 arpents de bois dans la forêt de Laigue, neuf familles serves et le monastère de Saint-Crépin-aux-Bois. Les nouveaux hôtes de Saint-Pierre furent tirés du prieuré d'Ambert, en la forêt d'Orléans, au nombre de six. Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel protégèrent successivement les nouveaux religieux, qui s'acquirent en peu d'années une grande réputation de régularité et de ferveur. Louis de France, frère de Charles VI, et premier duc de Valois, leur fit également des donations; il fit orner et réparer les bâtiments de leur monastère, s'y fit bâtir un

logement d'où il pouvait assister aux offices sans être vu, et y fonda par son testament une chapelle dédiée à saint Jean et à saint Jacques l'évangéliste; dans cet écrit, il nomme ces religieux « les Célestins du monastère Saint-Pierre, l'a-« pôtre du mont de Chastres, lez ma bonne ville « de Pierrefonds.[1] »

Plusieurs seigneurs et différents particuliers concoururent également par des fondations pieuses à la prospérité du nouveau prieuré, qui était le second de son ordre établi en France. A la mort de Philippe-le-Bel, leur fondateur, les Célestins, en témoignage des regrets que sa perte leur causait, décidèrent que chaque religieux dirait une messe par mois à l'intention de ce prince. Au 15e siècle, le corps-de-logis de Saint-Pierre-en-Chastres était composé de trois dortoirs : le premier pour l'usage des princes et des clercs; le second, pour celui des frères lais et servants; et le troisième, pour les oblats. Louis XI donna,

[1] Carlier, tom. 2, p. 368.

pour une messe qu'on devait acquitter dans l'octave de Saint-Louis, quatre-vingt-douze arpents de bois. Les Célestins qui occupaient le prieuré de Sainte-Croix près d'Offémont avaient été tirés de Saint-Pierre-en-Chastres. Du temps du Père Carlier, il existait auprès du maître-autel de l'église de Saint-Pierre une tombe en marbre, appartenant à Pierre de Sorra qui fut chargé par Philippe-le-Bel de faire venir d'Italie en France les premiers Célestins qu'on y vit.

Toutefois, dans les derniers temps de son existence, cet ordre se relâcha de la sévérité de sa règle; il suivait celle de Saint-Benoît. A l'ancienne régularité de leur maison, ils substituèrent des habitudes mondaines et le goût pour la bonne chère. Ils rachetaient du reste ce défaut par d'autres qualités. Cette communauté, composée d'hommes très inoffensifs, ne se mêlait jamais des affaires de l'état, et aimait à exercer l'hospitalité. Le pauvre, le pèlerin, les voyageurs trouvaient toujours chez eux secours, aide et protection; avec un revenu de trente

mille livres, ils faisaient face aux nombreuses dépenses que leur hospitalité proverbiale leur occasionnait. Les vieillards se rappellent encore aujourd'hui que les paysans, en envoyant leurs enfants au bois, leur recommandaient d'aller, en passant, déjeûner à Saint-Pierre[1].

C'est à Saint-Jacques de Compiègne que sont placées maintenant les statues de saint Pierre et de saint Paul qui existaient autrefois dans l'église de Saint-Pierre-en-Chastres. Il ne reste aujourd'hui de cette église qu'une tourelle environnée de lierre, et cinq croisées en ogive, qui datent du XIVe siècle. On y voit une plaque de marbre qui rappelle le passage de la famille royale lors du mariage du roi des Belges. Les jolies têtes d'anges qui subsistent encore dans la partie du chœur qui a échappé avec cette tourelle au flot révolutionnaire, sont du XVIIe siècle. Le pavillon que l'on voit aujourd'hui appartenait au corps-de-logis destiné jadis à recevoir les vi-

[1] Compiègne et ses environs.

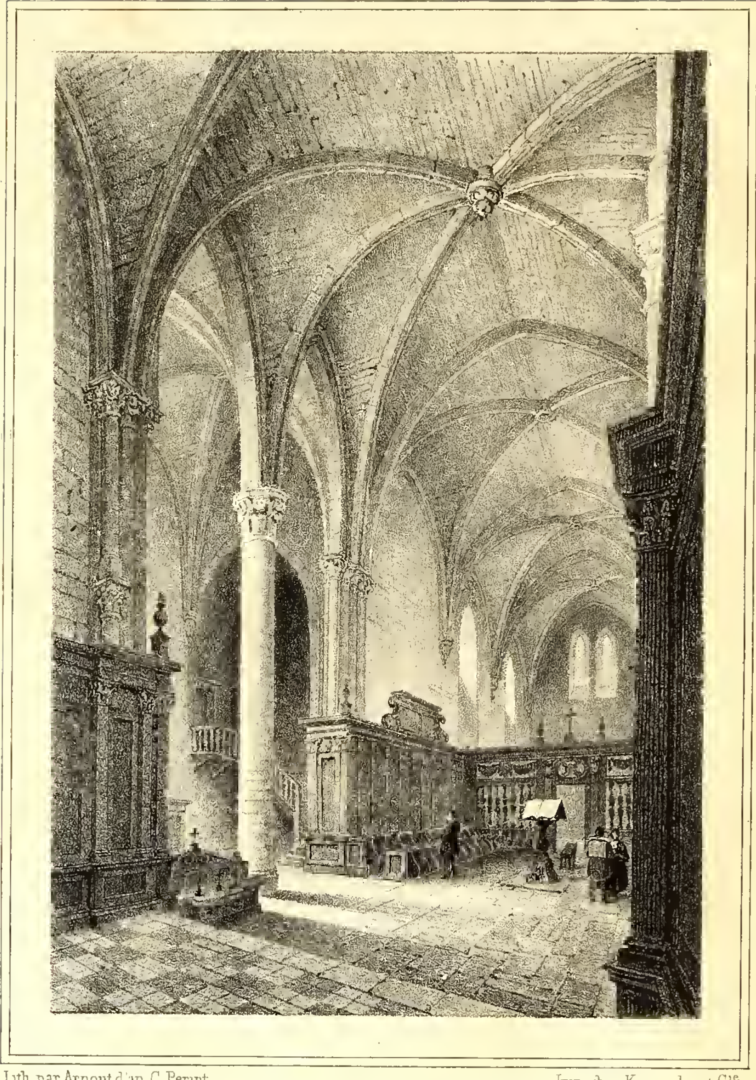
siteurs, et paraît avoir été construit au XVIe siècle.

Au pied du pavillon coule la fontaine dite des Miracles; elle passait pour guérir de la stérilité. Que de villageois et surtout de villageoises vinrent jadis y boire de son eau limpide, espérant en obtenir le fruit qui devait cimenter leur union.

Cet ordre fut supprimé par Louis XVI. On lui laissa néanmoins la jouissance de ses revenus, jusqu'à la mort du dernier de ses membres. Lorsque la révolution éclata, il ne restait plus à Saint-Pierre que deux religieux : il y a tout lieu de croire cependant qu'une partie des événements qui allaient arriver étaient entrés dans leurs prévisions. Leurs collègues de Sainte-Croix n'avaient pas attendu leur accomplissement : ce qui restait de religieux disparut un jour, sans qu'on pût savoir de quel côté ils avaient porté leurs pas : on n'en entendit plus parler depuis; et on est fondé à croire qu'ils retournèrent en Italie, ou à Rome, siége de leur ancien

fondateur, le pape Célestin V. La ferme de Palesne, plusieurs moulins à Jaulzy, à Saint-Etienne, les étangs de Saint-Pierre et de Batigny, les bois et les plaines qui se prolongent jusqu'au clos Saint-Lazare de Pierrefonds formaient les propriétés de ces religieux. Le domaine de Saint-Pierre fut vendu à la révolution trente-trois mille francs en assignats, et plus tard réuni aux biens de la couronne moyennant la somme de cent six mille francs.

Non loin du mont Saint-Pierre, dans une prairie que fertilise le rû de Berne, est placé le joli village de Vieux-Moulin, ancienne dépendance de Saint-Pierre-en-Chastres. On pense que ce village doit son origine à une ancienne métairie érigée en fief, et à laquelle était joint un moulin qui n'existe plus aujourd'hui, et dont semble avoir hérité le petit hameau du Vivier-Frère-Robert. Rien de plus pittoresque que Vieux-Moulin, situé au milieu de hautes futaies, et rien de plus majestueux que les allées qui y aboutissent, et qui sont percées dans des massifs dont



Lith. par Arnout d'ap. C. Perint. Imp. chez Kaeppelin et Cie

Publié par Langlois.

ÉGLISE DE S^T. JEAN-AUX-BOIS,

(Forêt de Compiègne.)

le feuillage forme au-dessus d'elles comme un berceau de verdure.

La population de Vieux-Moulin et du Vivier-Frère-Robert est de cent feux environ.

Saint-Jean-aux-Bois.

Il ne reste plus de l'ancienne villa, de l'immense ferme dont les rois francs préféraient le séjour à celui des villes, de la maison royale de Cuise, où les rois de la seconde race venaient séjourner avec toute leur cour, que l'église et quelques bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-aux-Bois. Ce palais, dont on a trouvé les fondations lors du défoncement de la plantation qui se trouve derrière Saint-Jean en allant à Saint-Nicolas, donna, comme nous l'avons vu, son nom à toute la forêt de Cuise dont il occupait alors le centre. Il comprenait dans ses

dépendances le territoire de Sainte-Périnne et de La Brévière. Suivant Venantius Fortunatus qui écrivait au XVIe siècle, voici quelle était la disposition des parties principales du premier édifice : il consistait en une suite de bâtiments entourés de galeries construites en bois poli avec soin, et orné de sculptures élégantes. Les logements des officiers du palais, barbares ou romains d'origine, et ceux des chefs qui, suivant la coutume germanique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans la *Truste* du roi, c'est-à-dire dans les antrustions, comme nous l'avons vu à l'histoire de Compiègne, étaient placés autour du corps-de-logis. Selon Bergeron, de belles fontaines et des puits de différentes grandeurs environnaient les bâtiments et les jardins. Le château communiquait avec le chemin public par une avenue percée dans la forêt. On y voyait aussi tous les bâtiments nécessaires à une exploitation agricole, tels que étables, bergeries, haras, etc. Le Père Carlier, d'après Grégoire de Tours, parle d'un rendez-vous de chasse qui y fut donné par Clotaire Ier, roi de Soissons, et

du séjour assez long que Chilpéric et la reine Frédégonde y firent pour se consoler de la mort de leurs deux fils. Plusieurs rois de la seconde race l'habitèrent souvent ; ils y signèrent diverses ordonnances.

Le roi Eudes, qui dut la couronne à sa valeur, et aux services qu'il rendit à la France en combattant les Normands (je dis à la France, quoique alors il ne fût pas seul souverain des Gaules proprement dites), y assembla en 890 les grands et les évêques qui l'avaient porté au trône.

La maison de Cuise, qui sous ce prince devint le siége de la juridiction de la forêt de Cuise, repassa en 1060 à l'état de simple métairie, perdit sa juridiction, et fut donnée dans le même temps aux religieux de Saint-Adrien de Béthisy. Troublés dans leur possession par les officiers du roi, embarrassés de l'administration de ces biens, les chanoines, après soixante-douze ans de jouissance, acceptèrent l'offre d'un échange que la reine Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros,

mère de Louis VII, leur proposa. Ils lui abandonnèrent en 1152 la maison de Cuise moyennant une rente de cinq muids de vin, de cinq sols monnaie de Châlons, un sétier de blé froment, une mine et demie d'avoine, et la propriété de cinq mesures de terre ayant cent pieds de long sur cinquante de large. Depuis ce temps la maison de Cuise prit le nom de vieux palais d'Adélaïde. Cette reine, après l'avoir possédé quelque temps, l'abandonna à des religieuses bénédictines qui se trouvaient dans le voisinage. Elle leur fit construire des dortoirs, et releva l'église qui menaçait ruine. Cette église, devenue paroissiale aujourd'hui, porte l'empreinte de cette belle architecture du XIIe siècle. C'est un bâtiment en forme de croix sans bas côtés; elle renferme des vitraux peints et des grisailles que l'on voit encore avec plaisir. Les boiseries du chœur sont fort remarquables, elles sont en chêne, ainsi que les stalles au nombre de cinquante. Le devant de l'autel, d'une grande simplicité, est en marbre blanc; derrière existe un tableau de l'école moderne, qui représente le

baptême de saint Jean. Les voûtes sont en ogive; il n'existe que deux colonnes servant de piliers, et qui sont d'une construction très hardie. A l'extérieur, l'ogive des fenêtres est à peine sentie. La corniche qui supporte le toit offre tout autour des têtes de monstres et de chimères. Cette église est très humide; en y entrant du côté du cimetière, on voit adossé à l'église un ancien tombeau que l'on croit être celui de la reine Blanche, mère de Louis IX. Son ouverture eut lieu en présence des autorités de Compiègne, et suivant le procès-verbal, on trouva dans l'intérieur le squelette d'une femme jeune encore. Mais comme la reine Blanche mourut à 65 ans, il me paraît difficile d'avoir une donnée certaine à cet égard. On a aussi regardé ce tombeau comme appartenant à la reine Adélaïde dont nous venons de parler; mais l'épitaphe faite à son nom, et que l'on voyait encore à la révolution dans l'église de Montmartre, où cette reine fonda un monastère, détruit cette opinion.

A la mort d'Adélaïde, Louis VII, son fils, fit achever le monastère que sa mère avait fondé, prit les nouvelles religieuses sous sa protection, et leur accorda la dîme du pain et du vin qui se consommaient pendant son séjour à Compiègne, Verberie et Béthisy. Les châtelains de Pierrefonds ne demeurèrent pas en reste; mais fidèles à leurs usages, ils voulurent que les terres et les rentes dont ils gratifiaient la communauté relevassent de leur châtellenie.

Ce monastère si puissamment protégé devint bientôt l'asile de beaucoup de personnes du sexe; et comme les admissions se multipliaient au point d'augmenter ses charges au-delà de ses revenus, le roi rendit une ordonnance qui enjoint à Rosceline, première abbesse de Saint-Jean-aux-Bois, de ne recevoir aucune novice avant que le nombre des religieuses n'eût été réduit à quarante. Cette abbesse, pour mettre son couvent en grand renom de sainteté, trouva le moyen de s'emparer des reliques de sainte Euphrosine, qui, selon la légende, se sépara violemment de son père

pour aller mourir dans un couvent de moines, où elle demeura trente-huit ans recluse, ne déclarant son sexe qu'à l'article de la mort.

La plupart des personnes auxquelles on refusait l'habit à Saint-Jean-aux-Bois, se retirèrent à Sainte-Périnne, monastère dont l'origine est fort ancienne et fort obscure; elles y menaient une existence précaire faute de logement et de revenus suffisants. En 1240, les frères mineurs de Compiègne leur ayant offert une maison sise à Saint-Germain, le roi saint Louis favorisa cette translation. On fit à la nouvelle maison les changements et les augmentations convenables. Celle de Sainte-Périnne ayant été abandonnée, un seigneur puissant la fit réparer, l'embellit et la transforma en campagne agréable; et comme s'il avait la prescience de l'avenir, elle servit de refuge aux religieuses, lorsque, pendant le siége de Compiègne, la maison de Saint-Germain fut détruite. Sous Louis XIII, les religieuses de Sainte-Périnne furent de nouveau transférées à Compiègne. Mais en 1645, elle obtinrent, de

l'évêque de Soissons, la permission d'aller occuper à la Vilette près Paris une maison plus commode que celle de Compiègne ; enfin, après toutes ces vicissitudes, elles se déplacèrent une dernière fois, et furent réunies à la communauté des filles de Sainte-Geneviève de Chaillot, qui dès lors prit le titre d'abbaye royale des chanoinesses de Sainte-Périnne. Le monastère de ce nom devint depuis la propriété d'un particulier, et elle fut rachetée en 1830 par la liste-civile.

Nous revenons à Saint-Jean-aux-Bois. Le roi Philippe-le-Bel séjourna pendant trois jours du mois d'octobre 1308, dans le palais d'Adélaïde, ainsi que ses tablettes l'indiquent.

Les religieuses de Saint-Jean, comme celles de Sainte-Périnne, quittèrent aussi leur monastère pour habiter une demeure et plus sûre et plus convenable. Elles l'échangèrent avec les religieux du Val-des-Écoliers de Royal-Lieu en 1634. Bien leur en prit, car les soldats de l'armée de Turenne, comme aux environs de Bé-

thisy, laissèrent à Saint-Jean un échantillon de leur savoir-faire. Ils pillèrent la maison, et détruisirent une partie des édifices avec ce qui restait encore du vieux palais de Cuise. Ces religieuses jouèrent de bonheur; car les Génovéfains, qu'elles avaient remplacés à Royal-Lieu, avaient eu aussi beaucoup à souffrir des guerres civiles précédentes. Ces derniers furent supprimés sous Louis XV à l'occasion d'un événement tragique. Ainsi finit l'ancienne et brillante maison royale de Cuise. C'est aujourd'hui un village de 240 âmes environ, éloigné de huit kilomètres de Compiègne. Deux clos d'une assez grande étendue, et appartenant jadis au couvent, sont la propriété de deux individus. Il ne reste aux autres habitants que fort peu de terres arables. La plupart vivent de travaux forestiers.

La Brevière.

Il existait à La Brevière, ancienne dépendance de la maison royale de Cuise, un établissement pour la mue des cerfs et des daims. Quand Philippe Ier eut abandonné le palais de Cuise aux chanoines de Saint-Adrien de Béthisy, il se fit bâtir à La Brevière un manoir qu'il venait habiter quelquefois. Louis-le-Jeune accorda aux habitants de La Brevière des priviléges confirmés par Charles VI.

Le prieuré que le Père Carlier considère comme le plus ancien du Valois est Saint-Nicolas-de-Courson, aujourd'hui transformé en une habitation occupée par trois gardes forestiers. Il est difficile d'en constater l'origine. Sa situation dans une vallée, au fond d'une gorge profonde, ferait croire, selon lui, que ce lieu a été habité par les

premiers anachorètes. Ce que l'on sait, c'est que Charles-Martel, le premier qui osa disposer des biens du clergé, le donna à l'un de ses capitaines; que lors des invasions des Normands, et pendant les troubles des temps féodaux, ce prieuré a été plusieurs fois saccagé, et qu'il fut rétabli au XIIe siècle. Au commencement du XVIIe siècle, les religieux ayant été réduits à un très petit nombre, on les réunit à l'abbaye de Marmoutier.

Non loin de Saint-Nicolas-de-Courson, et sur le chemin de ce dernier lieu à Morienval, on voit un bâtiment que l'on appelle le four ou for d'en haut : on ne sait si c'était un fort détaché ou un four banal. On manque également de renseignements sur un autre petit fort construit, dit-on, sous le règne de Charles VI, que l'on voyait jadis dans ces parages, et qui se nommait la loge Lambert.

Chaussée Brunehaud.

Maintenant que nous avons exploré les lieux les plus remarquables de la forêt de Compiègne, parcourons la chaussée Brunehaud; puis après avoir visité les environs de la rivière d'Automne, remonté l'Oise et l'Aisne, nous finirons notre course à Pierrefonds.

Lorsque César se fut emparé des Gaules, il comprit bientôt que pour consolider une conquête qui lui avait coûté dix ans de combats, il fallait la lier à la métropole en créant une voie de communication qui la traverserait dans toute son étendue. Cette gigantesque entreprise, digne du génie romain, conçue par César, ne commença à être mise à exécution que sous Auguste, qui lui succéda, et achevée par les empereurs. Cette chaussée se divisait en trois em-

branchements : le premier passait de Soissons à Ouchy, et conduisait à Château-Thierry; le second conduisait à Beauvais par Senlis; c'est celui dont nous nous occupons; le troisième allait à Noyon par Vic-sur-Aisne[1]. Celui de Senlis paraît être le plus ancien; il communiquait avec l'Italie par Soissons, Reims, Lyon et Arles; et avec le pays des Morins qui bordait la mer, par Pont, Beauvais et Amiens jusqu'à Boulogne (*Gessoriacum*). Cette chaussée traversait, comme on le voit, les villes les plus considérables qui existassent à cette époque, et communiquait avec d'autres par divers embranchements. Le nom de Brunehaud que l'on donne aujourd'hui à ce qui en reste, n'est pas d'accord avec son origine connue. Une nation encore dans les langes de la barbarie, ou qui ne fait même que d'en sor-

[1] L'auteur de la notice archéologique du département de l'Oise le signale, d'après l'itinéraire d'Antonin, comme une section de la route de Milan à Boulogne, la principale des quatre voies qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit ouvrir dans les Gaules à partir de Lyon; elle fut achevée, selon Danville, 17 ans avant J.-C.

tir, aime à environner de merveilleux l'origine de toutes les conceptions grandes et utiles. Un mot dit au hasard, une fable inventée lorsque l'opinion est disposée à l'accueillir, ont bientôt dénaturé la vérité. Une opinion assez plausible, mais qui ne révèle pas moins, soit l'engouement, soit la paresse de l'esprit humain, veut que la reine Brunehaud ayant réparé ou entretenu quelques-unes de ces chaussées, dégradées ou négligées après la domination romaine, elles prirent dès lors son nom. En dépit de nos observations, nous sommes forcés de conserver encore la même dénomination à ce chemin qui porta aussi anciennement le nom de chemin de Ly Estrées, du mot latin *strata* (grand'route).

D'une construction moins noble et moins hardie que nos routes de France, qui passent pour être les plus belles de l'Europe, cette grande voie romaine n'était pas percée en ligne droite : suivant les sinuosités du terrain, ses circuits étaient multipliés; elle se détournait de sa direction principale pour aller porter la vie et le

mouvement dans une ville importante. Elle avait peu de largeur, mais en revanche elle était assise en grande partie sur des fondements semblables, pour leur solidité, à ceux d'un grand édifice. Quelques-unes de ces parties n'offrent pas cependant une structure uniforme. Ici c'est un massif composé de moëllons liés avec de la marne; là, c'est un amas de silex recouverts de sable ou de terre; plus loin, pour se soustraire au percement des montagnes, elle les évite. Ces parties de la chaussée Brunehaud n'accusent pas le travail du peuple-roi. Il est à présumer qu'elles sont d'un temps postérieur à la domination romaine; d'ailleurs, ces observations portent surtout sur les divers embranchements qui ont dû être aussi d'une construction postérieure.

On a rencontré, dans les divers défoncements qui ont été opérés sur ces chaussées, des médailles de différents empereurs. Sur l'embranchement qui conduisait à Noyon, on en a trouvé au nom de l'empereur Caracalla. En 1712, on trouva près de Vic-sur-Aisne, dans les débris de

la même chaussée, une colonne milliaire, ayant cinq pieds de haut et cinq pieds de tour, avec cette inscription :

IMP. CAES.
M. AVRELIO. AN.
TONINO. PIO
AVG. BRITANNI.
CO. MAX. TRIB.
POT. XIIII. IMP. II.
COS. III. P. P. PRO.
COS. AB AVG.
SVESS. LEVG.
VII.

« Sous l'empire de Marc-Aurèle, Antonin (Ca-
« racalla), pieux, auguste et très grand prince,
« vainqueur de la Grande-Bretagne, revêtu pour
« la quatorzième fois de la puissance tribu-
« nitienne, *imperator* pour la seconde fois,
« consul pour la troisième, père de la patrie et
« proconsul; cette colonne a été plantée pour
« marquer la septième lieue gauloise depuis Sois-

« sons. » Cette découverte porte Carlier, duquel nous tirons ces détails, à rapporter la construction de cette route au règne d'Antonin, mais ceci n'est pas une preuve.

Disons ici en passant que l'empereur Caracalla est auteur de la loi par laquelle tous les sujets de l'empire, sans distinction, sont déclarés citoyens romains. Cette loi semble avoir pour corollaire le soin qu'apporta ce chef de l'empire à l'entretien des grandes routes. Il voulut qu'on exécutât dans les Gaules ce qui se pratiquait dans les provinces plus voisines de la métropole : il fit planter de distance en distance, pour la commodité des voyageurs, et pour la facilité de l'administration, des colonnes milliaires exprimant en milles leur éloignement des diverses villes. Le rapport du mille romain à la lieue gauloise était comme deux est à trois.

Nous l'avons déjà dit, ces routes furent d'une grande utilité à la partie du Valois qu'elles traversaient : elles changèrent la face du pays,

rendirent accessibles, en les perçant, les immenses forêts qui le couvraient; le long de ces chemins on bâtit des maisons, des temples, des villages, et plus tard des villes.

La chaussée dont nous nous occupons ici venait de Soissons, passait par Ambleny, Hautefontaine, Chelles, Saint-Étienne, Pierrefonds, Saint-Nicolas-de-Courson, Champlieu, Béthisy-Saint-Martin, Raray au-dessus de Verberie, et de là allait à Senlis.

En suivant son tracé sur la carte, elle forme comme on le voit une demi circonférence; on ne dut pas tarder à chercher un chemin plus direct et plus court pour aller de Soissons à Senlis; et il est présumable que la diminution du parcours obtenu par ce nouveau chemin, a donné son nom à la ville de Compiègne, qui dès lors se trouva sur la nouvelle voie de communication. Compiègne vient de *Compendium* qui en latin signifie *abrégé*, *raccourci*.



Lith. par Arnout d'ap. C. Perint — Imp. chez Kaeppelin et Cie

Publié par Langlois.

CHAMPLIEU.

Chaque jour efface ce qui reste de cette ancienne chaussée où passèrent tant de légions romaines ou bruyantes ou silencieuses; suivons néanmoins des yeux ses derniers vestiges : ils nous conduiront à Béthisy-Saint-Martin; mais nous commencerons l'exploration des environs par Morienval, qui n'en est qu'à peu de distance.

Morienval.

Ce lieu a commencé par une de ces maisons de plaisance que les Romains appelaient *villa*. Le roi Dagobert Ier y avait un palais accompagné d'une maison de chasse, où il logeait ses meutes et ses équipages. Ce prince fort dévôt à la Sainte-Vierge et au martyr saint Denis, fonda à Morienval une église sous leur invocation, et l'accompagna d'un double monastère composé d'une communauté d'hommes et d'une commu-

nauté de femmes. On y suivait la même règle qu'à Notre-Dame de Soissons.

Charles-le-Chauve fit plusieurs voyages à Morienval avec la reine Ermantrude. A la prière de cette reine, l'abbaye fut par lui comblée de biens avec une extrême prodigalité. Elle reçut, selon Carlier, la terre de Béthancourt, accompagnée de vingt-sept manses, l'église du lieu, le moulin, un bois taillis, une ferme à Rouvres le tiers des bois d'un lieu appelé *Plait-Leyacum*, six manses dans le Multien, le village de Parvilliers au diocèse d'Amiens avec vingt-deux manses, une brasserie, l'église ou la chapelle du lieu et deux bosquets, le village de Fréniches en Vermandois avec vingt-quatre manses et la moitié d'une autre manse, l'église et le bois du lieu, un pressoir; plus une terre nommée Ducoutis, située dans l'Artois avec vingt-quatre manses et demie qui en dépendaient, l'église du lieu, deux moulins, deux pressoirs et un bois. Le roi déclare que les revenus de tous ces biens seront employés au soulagement des

personnes des deux sexes consacrées au service de Dieu dans l'abbaye.

Les biens considérables de ce monastère devinrent bientôt pour les hommes puissants un objet de convoitise. Sur la fin du règne de Carloman, l'abbaye fut érigée en commande et possédée par le comte Thierry. Ce prince augmenta encore ses dépendances; il y ajouta la terre de Fresnoy-sur-Automne, soixante-dix manses situées tant à Frénoy qu'en d'autres lieux. Au comte Thierry succéda le prince Robert, frère du roi Eudes, que Charles-le-simple tua de sa main en 922, ce qui ne conserva pas le trône à ce dernier prince de la race carlovingienne.

Les Normands, au IX[e] siècle, ayant pénétré dans la vallée d'Automne, brûlèrent les bâtiments, l'église et le palais bâtis en bois.

On pourvut en 907 au rétablissement de l'église et du monastère; les constructions se firent en pierres; celle de l'église dura plus cent ans.

On voyait encore en 1580, sur son portail, une statue équestre de grandeur naturelle représentant le roi Dagobert Ier, fondateur de cette abbaye, l'une des plus anciennes de France. Cette statue ayant été mutilée par accident, une abbesse de Morienval, qui d'ailleurs en trouvait la draperie trop grossière, la fit enterrer dans l'église au commencement du XVIIIe siècle.

Enfin, comme on jugea nécessaire de mettre le nouvel établissement à l'abri d'un coup de main, on éleva à la place du palais un fort; quelques murs d'enceinte, seuls restes de cette construction, sont enclavés dans la ferme dite de la Tour.

Pendant les Xe et XIe siècles, la double abbaye de Morienval semble être tombée dans un entier oubli. Depuis l'époque où l'église fut achevée jusqu'en 1132, les monuments historiques n'en parlent plus.

Dès qu'il ne fut plus permis aux laïcs de posséder des biens ecclésiastiques, la supériorité

générale de l'abbaye de Morienval appartint à l'abbesse. Le doyen du chapitre n'exerçait de juridiction que sur les chanoines, le curé, le chapelain et les prêtres de Saint-Denis. La règle de Saint-Benoît ayant été rétablie, la communauté des dames fut augmentée, et quatre dignitaires présidaient à l'observation de la discipline et à l'administration des biens temporels : l'abbesse, la prieure, la trésorière et la préchantre.

La dame Pétronille, à laquelle recommence la suite des abbesses de Morienval depuis 1122, obtint pour l'abbaye la possession des reliques de saint Annobert, qui furent encore pour cet établissement religieux une nouvelle source de biens. Les abbesses qui lui succédèrent depuis, firent confirmer par les rois les anciennes donations faites à l'abbaye, et en obtinrent d'autres des seigneurs voisins. A chaque élection d'abbesse, le couvent payait 25 livres parisis au duc de Valois. Elles avaient le droit d'envoyer un de leurs *missi*, pour prendre séance

parmi les pairs aux assises de Crépy. Ces *missi* exerçaient à l'égard des monastères les mêmes fonctions que les commissaires députés par les rois des 1ère et 2e races : ils géraient les affaires de l'abbaye, visitaient ses nombreux domaines, terminaient les différends, et représentaient l'abbesse dans tous les cas où elle avait à exercer des droits honorifiques.

Au XIIIe siècle, la réputation de régularité dont cette maison jouissait y attira un grand concours de personnes du sexe, et l'on fut obligé de défendre toute admission nouvelle, jusqu'à ce que le nombre des religieuses eût été réduit à soixante.

Plus d'un siècle après l'affranchissement du Valois, cette abbaye avait encore des familles de serfs occupées au service de la maison.

La communauté des hommes fut supprimée au XVIe siècle. Jusqu'à François Ier, les religieuses de Morienval élurent leur abbesse. Sous l'admi-

nistration de la dame de Foucauld, nommée abbesse par François Ier, il se fit quelques changements dans le régime intérieur de l'abbaye. Les religieuses avaient mené jusqu'alors une vie un peu dissipée : elle les contraignit à prendre leur repas en commun; mais elle s'opposa aux désirs de l'évêque de Soissons qui voulait leur faire une loi de la clôture rigoureuse : elles la gardaient librement sans en faire le vœu.

En 1744, les religieuses, sur une difficulté survenue entre elles et les habitants, ne se croyant plus en sûreté à Morienval, demandèrent leur changement, et furent envoyées à Royal-Lieu et au Parc-aux-Dames. L'église de Saint-Denis fut abattue à la même époque. La commune de Morienval et le hameau de Saint-Clément, comptent aujourd'hui environ deux cents feux. Cette commune possédait autrefois trois fiefs importants : la Grande-Maison, qui donnait droit de pairie aux assises de Crépy, et qui appartint quelque temps à Pierre Dailly; les Vieilles-Tuileries, et le fief d'Elincourt, dont le nom rappelle celui du che-

valier qui, à l'affaire de Béthisy, sous Philippe-Auguste, commandait les troupes du duc de Flandre.

On voit encore, dans la grande nef de Notre-Dame, la sépulture des différentes abbesses de Morienval, ainsi qu'une statue en pierre blanche étendue à terre près de la porte d'entrée. On croit que c'est celle de Florent de Hangest, sire de Viri, qui mourut en 1191 au siége de Saint-Jean-d'Acre. Son cœur ayant été rapporté en France, on l'inhuma dans l'église de Morienval. Cette statue représente un chevalier de haute taille, couvert d'une cotte d'armes, ceint d'un cordon garni de mailles, les éperons aux pieds, et tenant à la main une espèce de sceptre terminé par une fleur de lys. La main gauche repose sur un écu de forme triangulaire, sur lequel est sculptée une croix de gueules, chargée de cinq coquilles.

Sur la montagne de Martimont s'élevait jadis un donjon, une espèce de fort dont la construc-

tion remontait, dit-on, à l'occupation romaine. L'étymologie de ce nom doit en outre faire croire qu'avant ce donjon il existait sur la montagne un temple dédié au dieu Mars, et plus antérieurement encore des pierres druidiques. Aujourd'hui l'autel, le temple et le fort ont disparu; il ne reste de ce dernier qu'un amas de ruines. Du reste, les formes extérieures de ce donjon ne sont pas perdues pour l'historien, puisqu'il figure dans la galerie des Cerfs de Fontainebleau.

Le village de Chelles doit son nom à un oratoire qu'on doit mettre au rang des premières églises du Valois. Selon Carlier, le nom de Cella, dont on a fait Chelles, se donnait aux chapelles qui avaient servi de retraite aux premiers chrétiens dans les temps de persécution. Située sur l'ancienne chaussée Brunehaud, près de Martimont et du chêne Herbelot, la terre de Chelles vint au pouvoir du chapitre de Soissons, qui demanda à un seigneur de Pierrefonds, nommé Jean, de se charger de la défense du château, moyennant des fonds de terre et le titre de vi-

comte, ce qui fut accepté. « Le vicomte de « Chelles voulant faire en 1098, époque de la « première croisade, le voyage de la terre « sainte, et manquant d'argent, céda son droit « de vicomte à l'église de Saint-Gervais, moyen- « nant seize marcs et deux sous de cens à ses « successeurs. Le chapitre s'engagea en retour « à faire chanter toutes les semaines une messe « à son intention, à donner un repas à l'issue « de la messe et à laver les pieds à un pauvre. » Ce traité fut fait avec une grande solennité, car cinquante-une personnes assistèrent à sa rédaction : Frédelinde, femme de Jean de Pierrefonds, ses cinq enfants, ses trois frères, six dignitaires de l'église de Soissons, vingt ecclésiastiques et seize chevaliers.

Il existe dans le parc de Roncherolles, ancien fief du vicomté de Chelles, une grande quantité de sarcophages placés à un pied sous terre et même à fleur du sol; ils affectent la forme d'une auge, et sont généralement recouverts d'une dalle : on y a trouvé des débris d'osse-

ments et d'armes entièrement rongées par la rouille. Le chemin qui sépare les tombeaux de la ferme, seul reste de cet ancien fief, se nomme dans le pays *Ruelle des Sarrazins.*

Beaucoup de personnes se sont occupées de rechercher l'origine de cette dénomination étrange. Le Père Duchesne, dans son antiquité des villes, croit que ce sont des sépultures de quelques Juifs vagabonds. Quant aux habitants du pays, ils croient y voir la preuve d'une victoire remportée sur les lieux contre les Sarrazins. Mais la forme de ces tombeaux et des rapprochements historiques portent à croire qu'ils remontent au temps de l'occupation des Gaules par les Romains, dont les lois prohibaient l'inhumation dans les villes, et ne l'autorisaient que dans les campagnes et le long des grands chemins.

Le chêne Herbelot n'est pas éloigné de Morienval. Ce chêne séculaire, à l'ombre duquel les rois rendaient la justice, qui vit tant de générations passer à ses pieds, est remplacé au-

jourd'hui par un jeune arbre; il nous rappelle une coutume ancienne assez conforme à l'esprit particulier des peuples gaulois, qui aimaient beaucoup les discussions orales, et tenaient leurs assemblées en plein champ. Le chêne Herbelot fut brûlé en 1801 par des enfants imprudents qui allumèrent du feu au pied de cet arbre.

Béthisy.

Nous ne pouvons nous occuper de Béthisy sans visiter un instant le hameau de Champlieu. Ce lieu a longtemps exercé la sagacité des antiquaires et des savants. Malgré la perte d'une partie des médailles qu'on y trouva jadis, et qui auraient été d'un grand secours pour faire découvrir son origine, on présume néanmoins qu'il doit son établissement à un ancien camp romain. Les traces de ce camp, encore visibles sur le plateau de Champlieu, affectent la forme

Lith. par Arnout d'ap. C. Perint.

Imp. chez Kaeppelin et Cie

BÉTHIZY St PIERRE.

Publié par Langlois

d'un carré, long de 1,200 mètres, large de 580, et dont la base se perd au nord dans la forêt de Compiègne. La partie opposée à la forêt était terminée par un parapet haut de 22 pieds, en fer à cheval, et formé de terres rapportées, soutenues par deux murs parallèles et demi-circulaires, ayant 48 mètres d'ouverture et 32 mètres de profondeur. Les terres, à partir de sa crète, descendaient en talus. Vers ses extrémités, deux escaliers de pierre, voûtés en parpins de quatre pouces d'épaisseur sur huit de largeur, donnaient accès dans la campagne. A 72 mètres de la terrasse existait un amas de débris formant un carré d'environ 48 mètres en tout sens : c'est là que s'élevaient, dit-on, cinq tournelles. Dans le reste de l'espace qui règne depuis ce carré jusqu'à la forêt, on a trouvé plus récemment des médailles romaines, des sépultures, des cercueils en brique, en plâtre, en pierre taillée à l'intérieur : M. Colson conserve de ce lieu des médailles en argent de Gordien, Pie III, et de Vespasien; de grands bronzes d'Antonin et de Constance II; de petits bronzes de Probus et de

Constantin. En 1816, on y déterra une coupe qui portait l'inscription AMBIANI. D'autres personnes ont aussi des médailles qui en proviennent. On y a trouvé un chapiteau d'ordre dorique, des fûts cannelés, etc.[1]. On sait que dans l'assiette de leurs camps les Romains apportaient presque autant de soins que les modernes dans leurs fortifications permanentes. Pour occuper un point en rase campagne, ils choisissaient autant que possible leur terrain, et cherchaient à y réunir toutes les conditions d'une bonne défense. Presque toujours construits près des grandes routes et des lieux arrosés par des rivières, ils amassaient des vivres et des munitions qu'ils confiaient à la garde d'une ou de deux cohortes. Champlieu présente encore toutes les traces d'un établissement durable, telles que puits et sépultures anciennes. Les seules médailles anciennes qui nous restent de toutes celles qui y ont été trouvées, font remonter son origine au règne des Césars. Sur la fin de la

[1] *Notice archéologique de l'Oise*, par M. de GRAVES.

domination romaine, au ve siècle, des constructions auront été élevées, et l'on rapporte à ce temps celle des tournelles, qui seront tombées en partage à quelque chef Franc, lequel aura ajouté de nouveaux bâtiments aux anciens. Pendant les troubles des IXe et Xe siècles, les habitants de la plaine et des vallées voisines obtinrent la permission, du maître de ce domaine, de bâtir des demeures dans cet enclos, et les murs des fossés du camp servirent peu à peu à leur édification. On appelle aussi le terrain où étaient situées les tournelles et le fer à cheval, le champ des Ouis. Un manuscrit de 890, en parlant d'une chasse à laquelle assista en personne le roi Eudes, en indique le rendez-vous dans un lieu appelé *Audita*. Ce lieu et le champ des Ouis d'aujourd'hui ne seraient-ils pas la même chose? Nous devons cette remarque à la sagacité d'un jeune amateur de Compiègne.

L'origine de Béthisy est fort obscure : on fait dériver son nom du mot latin *Bestum*, qui signifie un lieu de pâturage. Son territoire se di-

visait en trois parties : Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, et le Château. On pense que le premier, situé sur la chaussée Brunehaud, a été fondé par les Lètes, appelés dans les Gaules. Dès l'an 1060, l'église Saint-Martin avait le titre de paroisse, et posséda plus tard une commanderie de saint Jean de Jérusalem. Quant à Béthisy-Saint-Pierre, c'était d'abord une ferme du fisc (*prædium*), accompagné d'un clos de vignes et de quelques dépendances qui restèrent au pouvoir des rois de France jusqu'à Charles-le-Simple. Ce dernier donna à l'abbaye de Morienval diverses manses situées dans la vallée d'Automne, une entre autres à Béthisy. L'évêque de Soissons, en 1050, possédait aussi des vignes à Béthisy.

Voici comme le Père Mabillon explique les commencements du château de Béthisy. Le roi Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, enterré à Compiègne, fit sacrer à Reims, en 1026, Henri Ier, son second fils. La reine Constance, sa seconde femme, qui ne fit pas éprouver au

roi tout le bonheur qu'il méritait, et de laquelle il se cachait pour faire l'aumône aux pauvres[1], voulait appeler son choix sur Robert, le troisième des enfants de son mari. Décidée à soutenir cette prétention par des mesures coercitives, elle fit fortifier quelques châteaux, et en fit élever d'autres sur des lieux naturellement fortifiés : le château de Béthisy est au nombre de ces derniers.

L'importance de cette forteresse, sa situation pour ainsi dire inexpugnable, sur un terrain escarpé, engagèrent le roi Robert à en faire le siége d'une juridiction plus étendue. Celle de la châtellenie de Verberie, qui avait alors son siége dans ce dernier lieu, fut transportée à Béthisy; de sorte que les dépendances de ces deux localités appartinrent au même ressort. Verberie ne conserva que son prévôt et le vintre. Le roi Robert étant mort (1031), la reine Constance, appuyée d'Eudes, comte de Champagne, et de

[1] Le Monde historique.

Baudoin, comte de Flandre, reprit son premier dessein. Maîtresse des plus fortes places du royaume, des villes de Sens, de Senlis, des châteaux forts de Béthisy, de Dammartin et de Coucy[1], elle fit des préparatifs de guerre contre Henri Ier, héritier direct du trône. Mais ce dernier, aidé de Robert, duc de Normandie, battit dans trois rencontres le comte de Champagne, et soumit les rebelles à son autorité. Constance mourut sur ces entrefaites. La réconciliation de Henri Ier avec son frère et tous les chevaliers qui avaient pris son parti fut tellement franche, qu'il alla visiter dans leurs châteaux plusieurs d'entre eux. Le chevalier Richard, nommé châtelain de la forteresse de Béthisy par Constance, fut maintenu dans sa charge. Ce fief lui donnait droit de haute justice, et le privilége de prendre dans la forêt de Cuise le bois à bâtir et à brûler dont il aurait besoin; celui de lever quatre deniers sur chaque fille galante qui passait ou séjournait à Béthisy. Il acheva les parties du

[1] Le Monde historique.

château que la reine Constance avait laissées imparfaites, et bâtit à côté de son hôtel une chapelle dont la construction fut achevée lorsque le roi Henri Ier décéda. Ce fut Philippe Ier, successeur de ce prince, qui assista avec sa mère, Anne de Russie, princesse d'une rare beauté, à la dédicace qui en fut faite sous l'invocation du martyr saint Adrien, et en présence d'un grand nombre de personnes de la première distinction. Richard se fit attribuer dans le même temps la juridiction générale de la forêt de Cuise, que sa maison conserva jusqu'au XIVe siècle, époque de l'établissement des maîtrises. Il construisit le château du Hazoy, entre Saint-Sauveur et Champlieu; ce château devient désormais la résidence des chevaliers de Béthisy, et le siége de la juridiction de la gruerie de Béthisy, qui fut supprimée par Philippe-de-Valois. En 1729, le fief du Hazoy fut vendu et remplacé par une ferme. Le roi Louis-le-Gros aimait beaucoup le séjour de Béthisy. Il confirma aux religieux de Saint-Adrien la donation que son père leur avait faite de la maison royale de Cuise et de ses dépendances.

Le château de Béthisy, comme ceux de Pierrefonds, de la Ferté-Milon, avait un bourg où les habitants des campagnes venaient s'établir pendant les guerres afin d'être à l'abri de leurs suites désastreuses. Ils y bâtissaient des demeures, et leurs habitants étaient appelés *burgenses* (bourgeois). Le bourg avait son église qui était dédiée sous l'invocation de saint Pierre, et elle dépendait de l'évêque de Soissons. Ce dernier, voulant y fonder une collégiale de religieux, soumit l'église de Saint-Pierre au monastère de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, où la règle de saint Benoît s'observait. L'abbé de Saint-Crépin, pour remplir les vues de l'évêque, y envoya plusieurs religieux qui y formèrent une communauté sous la direction d'un supérieur, qui prit le titre de chambrier. L'évêque de Soissons s'occupa ensuite de leur assurer divers avantages temporels. Il obtint pour eux l'exemption du droit de formariage[1], et l'affranchissement

[1] Cette particularité prouve qu'en ce temps le mariage des ecclésiastiques était permis.

des autres servitudes auxquelles ils étaient assujétis. Louis-le-Gros rendit aussi aux habitants du bourg de Béthisy une entière liberté. Dès lors, sa population s'augmenta bientôt d'un grand nombre de familles qui gémissaient sous l'oppression d'un seigneur voisin. Ce prince étant au château de Béthisy, reçut des ambassadeurs de Guillaume, duc de Guyenne, venus pour conclure un mariage entre la fille de leur maître, Éléonore de Guyenne, et son fils Louis VII, qui à son avénement au trône, confirma toutes les concessions que son père avait faites aux habitants. La cérémonie de son mariage avec Éléonore de Guyenne eut lieu à Béthisy, l'an 1147, en présence de l'abbé Suger.

Les religieux de Saint-Adrien ne possédèrent pas longtemps la maison royale de Cuise; ils l'échangèrent pour des revenus équivalents que leur donna la reine Adélaïde, mère de ce prince[1]. On a de lui deux ordonnances datées du châ-

[1] Voyez la Forêt.

teau de Béthisy. Philippe-Auguste, fils de Louis VII, faisait au château de Béthisy de fréquents voyages. En 1184, la garnison de Béthisy se défendit vaillamment contre les attaques du comte de Flandre, qui, après avoir pris Dammartin, et mis le siége devant Corbie[1], s'était présenté devant cette forteresse à la tête d'une troupe nombreuse. Ces troupes se composaient d'un détachement de l'armée du comte, qui campait dans les plaines de Crépy, et était commandée par Hélin Sénéchal. Celle de Philippe-Auguste était placée aux environs de Senlis, entre cette ville et Montespilloy, et commandée par Humfroi de Bouchain, le meilleur capitaine du roi d'Angleterre. Ces deux armées restèrent longtemps dans l'inaction. Le comte de Flandre, pour donner un aliment à son activité, et ne pas être en reste avec son général, qui avait, comme nous le disons plus haut, pris Dammartin, se présenta devant le château de Béthisy. A cette époque, Béthisy qui appartenait au roi, ne

[1] Mézeray, tom. 5, hist.

faisait pas encore partie du Valois. Humfroi étant venu au secours de la place, les Béthisiens firent sous sa protection une sortie vigoureuse, et enfoncèrent les troupes du comte, dont les débris se dispersèrent dans la forêt de Cuise.

A la suite de l'échec du comte de Flandre, une trève fut conclue, et on en vint enfin à un accommodement par lequel le Valois, qui faisait l'objet de la guerre, et que le comte de Flandre prétendait posséder, rentra à la couronne. Le roi Philippe-Auguste voulant récompenser les habitants du lieu pour la bravoure qu'ils déployèrent en cette circonstance, leur accorda la jouissance sans partage du droit d'usage dans un lieu de la forêt de Cuise appelé les monts de Béthisy. Quelque temps après ses démêlés avec le comte de Flandre, ce prince vint séjourner au château de Béthisy : en 1200, il y reçut une députation de l'université de Paris.

Hugues, fils de Hugues de Béthisy, premier du nom, remplit, sous le roi Philippe-Auguste,

la charge de chancelier de France (1180). L'église collégiale de Saint-Adrien reçut aussi beaucoup de biens à la mort de ce seigneur.

Les trois prévôtés de Béthisy, de Verberie, et de Laon, qui en 1202 rapportaient neuf cents livres par an, n'en formaient plus qu'une en 1236; on sépara la dernière, et les deux premières demeurèrent unies jusqu'à la révolution. La ferme de cette prévôté était chargée de différentes redevances à des ecclésiastiques; payait des émoluments aux chasseurs du roi, les frais d'entretien de leurs meutes, et approvisionnait la cave du roi. Béthisy devait en outre cent sous au roi, et deux chariots pour les prises[1]. Ces deux localités payaient, pour la visite du sénéchal, 9 à 10 sous pris sur les revenus du roi. Un compte de 1203 porte en re-

[1] C'était un des usages qui dans ce temps causait parmi les populations le plus de mécontentement. Lorsque le roi séjournait dans une ville, ses domestiques allaient chez les habitants, et s'emparaient de tout ce qui était à leur convenance, en objets de literie, meubles, et provisions de bouche.

cette 4 liv. 10 sous, prix du foin de la prairie de Verberie; 33 liv. 9 sous et demi, prix de la vente du vin de Béthisy et Verberie, et 20 liv. provenant de la vente des châblis de Cuise. La double prévôté de Béthisy et de Verberie dépendait du bailliage de Senlis. Elle ressortit quelque temps au bailly du Vermandois. La fondation de l'hôpital de Béthisy remonte, selon Bergeron, à l'an 1209.

Depuis le règne de Philippe-le-Bel jusqu'aux guerres qui suivirent la prise du roi Jean, les rois de France ont fait de fréquents voyages à Béthisy : ce dernier surtout en aimait le séjour. Il l'appelait son désert, parce que toutes les maisons étant éparses et éloignées du château, la vue ne découvrait, de la hauteur où il était situé, que des bois, des prairies et des montagnes. En 1360, à l'époque ou les Navarrois joints aux Anglais brûlèrent le palais de Verberie et l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen, ces derniers se présentèrent en force devant le château de Béthisy. Ayant été repoussés avec perte, ils opérèrent

leur retraite avec tant de confusion, qu'il n'en échappa qu'un très petit nombre, ce qui fit donner le nom de *Cavée aux Anglais* à ce lieu témoin de leur destruction. Les Anglais qui occupaient Creil voulant réparer cet échec, et brûlant de venger la mort des leurs, revinrent en force pour recommencer l'attaque du château de Béthisy, le seul des environs qui ne fût pas tombé en leur pouvoir. Informé de leur arrivée, le commandant de la forteresse ayant renforcé sa troupe de quelques détachements venus de Crépy et de recrues levées dans les villages de la vallée d'Automne, et ne voulant pas courir les risques d'un assaut dans une forteresse presque démantelée, alla au-devant des ennemis, et vint s'établir avec ses troupes du côté de Verberie, dans la plaine près de Giroménil (Saint-Sauveur). Ses derrières étaient appuyés à la forêt de Cuise, et son flanc gauche défendu par un marais. Les ennemis s'étant avancés dans la plaine entre la rivière d'Oise et la rivière d'Automne, la ferme d'Herneuse et la forêt, les deux armées furent bientôt en présence. Les An-

glais avaient à se venger de la déroute de Béthisy; les Français à défendre leur pays, et à le préserver du carnage et de l'incendie, partage ordinaire des vaincus. De part et d'autre le combat fut acharné; la victoire longtemps balancée, se déclara enfin en faveur des Français. La déroute des ennemis fut complète. Un petit nombre échappa au fer meurtrier, et regagna avec peine le château de Creil. Le bruit confus de la mêlée, le tumulte et le désordre qui se mirent dans les rangs des vaincus, les cris des blessés, les plaintes des mourants, les corps sanglants et inanimés épars sur le champ de bataille, lui firent donner le nom de *champ dolent*, qu'il conserve encore de nos jours. En 1750, lors de la construction du chemin de Verberie à Compiègne, on découvrit près de la forêt des fossés d'une grande profondeur remplis de squelettes. On découvrit aussi des tombes particulières où il n'y avait qu'un seul corps, avec une courte épée sous la tête, distinction qui ne s'accordait qu'aux guerriers revêtus d'un commandement militaire. L'histoire a conservé le

nom du capitaine français qui fut vainqueur dans ce combat : c'est Hugues de Sézanne. Il consacra le souvenir de sa victoire en faisant bâtir, sur le lieu où il l'obtint, une église sous la dédicace de Dieu Sauveur. Telle fut l'origine du nom de Saint-Sauveur que le village de Giroménil porte aujourd'hui.

Soixante ans après cette époque, c'est-à-dire en 1431, lorsque les Anglais, ayant pour auxiliaires les Bourguignons, étaient maîtres de Compiègne et d'une partie du Valois ; qu'ils possédaient Crépy, Pierrefonds, etc., la forteresse de Béthisy fut presque anéantie. Depuis ce temps, la greneterie particulière de Béthisy fut transférée à Verberie, et Béthisy devint presque désert. Le duc d'Orléans, en 1487, ne jugea pas à propos, comme il le fit à Crépy et à Pierrefonds, de rétablir le château de Béthisy, parce que ce lieu, éloigné du grand chemin et de la rivière, n'est propre à aucun grand commerce. C'est donc à l'année 1431 qu'il faut rapporter la décadence de cette localité. La tour de Béthisy avait aussi

été détruite; cependant en 1514 le marché de Béthisy fut rétabli, et les habitants du bourg confirmés dans leurs droits d'usage en la forêt de Cuise. Le grand clocher de Saint-Pierre de Béthisy fut commencé en 1520 par les soins de Renaud Boucher, vicaire perpétuel, et l'ouvrage conduit et achevé par deux maîtres maçons, nommés Jean Brûlé et Jean Charpentier. C'est un beau morceau d'architecture; la tour et la flèche ont 50 mètres d'élévation. En 1566, on répara, plusieurs édifices au nombre desquels il faut mettre la tour et le château. On semblait déjà se prémunir contre des malheurs nouveaux, suite de nos troubles religieux. Ces deux édifices furent en effet ruinés sous le règne de Charles IX, puis encore réparés, mais aux frais des habitants. Ils n'obtinrent, en compensation de leurs dépenses, que le rétablissement du marché, dont la suppression avait eu lieu en 1550. Enfin la destruction définitive de la forteresse de Béthisy date du règne de Louis XIII. Ce prince, ou plutôt son ministre le cardinal de Richelieu, enjoignit aux habitants de démolir leur forteresse. Ils

représentèrent au roi que leur tour ayant été ruinée sous le règne de Charles IX, ils avaient emprunté la somme de 1,000 liv. pour la réparer ; qu'ayant toujours donné des marques de leur zèle et de leur attachement à la cause royale, ils la feraient servir encore à la défense de la même cause ; que d'ailleurs, ils espéraient qu'on ne leur ôterait pas un asile assuré pour eux, leurs femmes et leurs enfants, dans le cas où des événements fâcheux viendraient à troubler le repos de l'état. Leur supplique fut rejetée ; ils demandèrent alors qu'il leur fût au moins permis de disposer des matériaux de la tour et des autres fortifications, pour acquitter la dette qu'ils avaient contractée. On leur accorda cette demande, à la condition que les frais de démolition resteraient à leur charge. Cependant, au lieu de démolir la tour, on n'y fit que de larges brèches. A l'époque des troubles survenus pendant la minorité de Louis XIV, elles furent fermées par une maçonnerie en terre. Quoique ces troubles eussent perdu le caractère d'atrocité qui, aux époques précédentes, les avaient rendus si dan-

gereux pour l'avenir de la France, la soldatesque n'avait rien perdu de ses habitudes de pillage et de dévastation. Les soldats du prince de Condé commirent dans ce temps, aux environs de Béthisy, des atrocités qui font frémir. L'armée de son rival, le maréchal de Turenne, qui vint camper près de Verberie, entre les rivières d'Oise et d'Automne, ne se fit pas moins remarquer par ses dévastations et ses cruautés. Ces guerres, causées par de misérables intrigues, avaient lieu à une époque où la France, sous le règne de Louis XIV, allait atteindre au plus haut degré de splendeur. Enfin, l'armée des princes se dispersa en 1652. La guerre qui eut lieu sous la minorité de Louis XIV avait cessé, après avoir duré quatre années, pendant lesquelles le Valois eut encore bien des désastres à souffrir, et les Béthisiens furent bien heureux de n'avoir pas exécuté à la lettre les ordres de Richelieu; car leur forteresse leur offrit un asile contre les soldats de Turenne et de Condé.

En 1584, les officiers du siége de Béthisy mirent un louable empressement à exécuter les ordres de François Ier, touchant les registres de l'état-civil, malgré quelques résistances soulevées par les curés. Ce n'est qu'en 1662 que cette sage mesure reçut une exécution complète. Les fortifications de Crépy n'ayant pas été réparées pendant les guerres de la Ligue, Henri IV transféra la juridiction du bailliage, prévôté, et élection de Crépy, au château de Béthisy. Citons en passant un trait qui donnera une idée des usages de ce temps. Le fief châtelain de Béthisy avait été mis en décret en 1640. Un huissier ayant donné, au curé du lieu, copie des enchères du décret pour être publiées au prône selon la coutume, ce dernier se refusa à en faire la publication. L'huissier assigna le curé pour qu'il eût à se conformer à l'usage. La cause ayant été appelée au conseil du roi, l'évêque de Soissons intervint, et demanda que dorénavant les prêtres ne fussent plus assujétis à un semblable usage. Ministres d'une religion de paix, ils ne devaient rien faire de contraire à l'esprit de

cette religion. Le conseil entra dans les vues du prélat, et déclara que les ecclésiastiques ne devant prêter leur ministère ni aux poursuites judiciaires, ni à l'accomplissement de la ruine des familles, ils seraient à l'avenir déchargés de cette obligation. En 1682, un arrêt du conseil d'état interdit aux protestants de se livrer à l'exercice public de leur culte dans le bourg de Béthisy, et prescrit la démolition de leur temple[1]. L'abbé Carlier cite neuf ministres protestants qui de 1624 à 1682 exercèrent à Béthisy, et qui étaient renommés par leur savoir et leurs vertus.

Nicolas Bergeron, auteur du *Valois Royal*, et avocat au parlement Paris, est né à Béthisy. Il exerça la charge de capitaine du château de Béthisy.

[1] Cette mesure fut commune à toute la France.

Verberie.

Situé à soixante-trois kilomètres de Paris, le bourg de Verberie était anciennement une villa royale, et devint plus tard une des châtellenies du Valois. Dans un temps très reculé, il y existait un château dont la date de la fondation est inconnue. Vers l'an 808, Charlemagne le transforma en une demeure vaste et magnifique. Sous le règne de François Ier, le bourg a été environné de murs.

L'origine de Verberie remonte aux premiers temps de notre histoire. Carlier fait dériver son nom de deux mots celtes : *ver* qui signifie *grand* et *bria*, terminaison commune employée tantôt pour désigner une montagne, tantôt pour indiquer un lieu situé sur un fleuve. Ainsi, Verberie

signifiait : bourg à la longue ou à la grande montagne. Les titres du XIII[e] siècle l'appelaient *Longus mons in valle*, *Longus mons in colle*. De cette dernière dénomination dérive le nom de Longmont, que porte le village de Saint-Vast. Près de la ferme de Laborde, sur la montagne, on a trouvé un nombre considérable de monnaies de tout métal, et des vases de fer de forme extraordinaire. On a également découvert, jusqu'à Fay, des aqueducs, des puits, des fondations. C'est là qu'anciennement Verberie était situé. Peu à peu, le bourg se déplaça et s'étendit dans la vallée près de l'Oise. Non loin de Verberie, il existe un monument d'une haute antiquité, ce sont les pierres de Rhuis. Les Gaulois, à l'époque où ils ne connaissaient pas encore l'architecture, élevaient de grosses pierres auprès des tombes de leurs guerriers; on peut donc présumer que ce lieu était un champ de sépulture.

Le château de Verberie partage avec presque tous ceux du Valois la même origine; ils la

doivent en grande partie au choix que l'on faisait de leur site pour des repos de chasse.

Charles-Martel, au retour de son expédition contre les Sarrazins, vint au palais de Verberie. Il y reçut en 741 les légats du pape Grégoire III, qui lui offrirent des présents, au nombre desquels se trouvaient les clefs du sépulcre de saint Pierre, et les chaînes dont cet apôtre fut chargé dans sa prison. Pepin, frère de Charles-Martel, après s'être fait proclamer roi à Soissons, en l'an 750, revint au palais de Verberie où il séjourna quelque temps. Il y signa une charte en faveur de Boniface, évêque d'Utrech. En 752, Pepin tint à Verberie l'assemblée générale de la nation. La discipline ecclésiastique sur le mariage y fut réglée par les évêques[1]. Cette assemblée s'appelle le premier concile de Verberie. C'est un des plus célèbres de ceux qui ont été tenus en France. On cite encore une charte de ce roi aux calendes de mars, signée du palais

[1] Baluz. cap. I.

de Verberie, où il venait passer tous les ans une partie de la belle saison. C'est là qu'il confirma à l'abbaye de Saint-Denis la possession de la terre de Saint-Iverny (754).

Un capitulaire de Charlemagne propose des ouvrages à faire au palais de Verberie, mais le plan et les détails en sont égarés.

Les prisons du palais ayant été érigées en fief, celui qui le possédait prenait le nom de vintre (*vinctor*, geôlier).

Le château des Ajeux, bâti pour servir d'accompagnement au palais de Verberie, occupait l'emplacement de la ferme qu'on y voit aujourd'hui. Son architecture n'avait pas le caractère grandiôse de ce dernier, mais elle avait plus d'élégance ; et les marbres, les dorures et les mosaïques en décoraient les appartements. Les constructions nouvelles qu'on fit sur son ancien emplacement amenèrent la découverte de beaucoup de débris de ces divers ornements en bon

état de conservation. Un bras de la rivière, qui commençait à La Croix, et qui passait au pied du château dont il alimentait les canaux et les étangs, ajoutait à l'agrément de ce séjour. Charles-le-Chauve, comme ses prédécesseurs, habita souvent le château des Ajeux, dont il fit don aux clercs de Saint-Corneille en 877. Cette résidence, ainsi que celle de Verberie, fut incendiée et détruite par les Anglais, sous le règne de Charles VI. Oger, ce valeureux compagnon de Charlemagne, ce héros de nos premiers romans, avait près de Verberie une demeure construite sur le même plan que celui du palais de ce nom. Sur la fin de sa carrière, cédant à ses sentiments religieux, car à cette époque la piété s'alliait au courage, il se retira au monastère de Saint-Pharon de Meaux, où il mourut.

C'est à Verberie, comme nous l'avons vu, que Pepin, un des fils rebelles de Louis-le-Débonnaire, avait rassemblé son armée. Depuis lors, ce prince conçut pour ces lieux, témoins de la révolte de ses fils et de l'humiliation de la reine

Judith, une aversion profonde. Charles-le-Chauve, fils de ce dernier, indiqua pour le mois de septembre 853, un concile à Verberie, où assistèrent avec leurs suffragants quatre métropolitains, Venillon, archevêque de Sens, Hincmar, de Reims, Pierre, de Rouen, et Amaury, de Tours; il y vint aussi des évêques de la ville de Lyon. L'établissement de divers réglements et la résolution de différentes questions religieuses furent l'objet de ses séances.

En 855, Etelvold, roi d'Essex en Angleterre, épousa à son retour de Rome, Judith, fille de Charles-le-Chauve. Le mariage, ainsi que le couronnement de la reine, furent célébrés au palais de Verberie par Hincmar, archevêque de Reims. Judith étant devenue veuve après un an de mariage, revint en France. Le comte de Flandre s'étant épris d'elle, l'enleva, au grand déplaisir de son père. Mais étant rentrés en grâce près de l'empereur par l'intermédiaire du pape, Charles-le-Chauve les reçut tous deux au palais

de Verberie, et consentit à leur alliance, pour la célébration de laquelle on choisit Auxerre.

L'an 869, il se tint à Verberie un autre concile, composé de huit métropolitains et d'un évêque, pour juger Hincmar, l'évêque de Laon, dont les opinions causaient beaucoup de troubles dans l'église; mais on ne donna pas de suite à la procédure. En 872, il y eut à Verberie une assemblée générale des grands de la nation. On rapporte à l'an 885 l'irruption des Normands dans le Valois, et le premier désastre de ses maisons royales. Celle de Verberie fut saccagée et considérablement endommagée. En 895, une nouvelle flotte de Normands parut sur la rivière d'Oise. N'ayant pu dépasser Vic-sur-Aisne, dont la garnison les combattit vaillamment et les arrêta, ils revinrent sur leurs pas, et pénétrèrent dans la vallée d'Automne, où ils exercèrent de nouveau leurs ravages, pillèrent et incendièrent l'église de Morienval. Charles-le-Chauve, qui avait assez de courage pour entreprendre des guerres quelquefois injustes, en manqua pour repousser par

la force des armes l'invasion des Normands. Ce fut à Verberie qu'il donna à l'un de leurs chefs, Bernon, une somme d'argent considérable pour l'engager à cesser ses excursions. Mais ce lâche moyen, qui sauva momentanément le Valois de sa ruine, produisit plus tard un effet précisément contraire. Attirés par l'espoir d'un arrangement semblable, d'autres chefs revinrent piller ce pays ainsi que d'autres provinces de la France. Sous les rois de la troisième race, le palais de Verberie était en pleine décadence. Les ravages des Normands, la distraction d'une partie de ses domaines en faveur des monastères, l'érection en fiefs héréditaires de différents lieux qui en relevaient, avaient considérablement diminué l'étendue de ses dépendances. En 1187, l'ancien palais subsistait encore, mais les terres de Saintines, du Fay, de Longmont, des Ajeux, appartenaient soit aux seigneurs de Nanteuil, soit aux grands Bouteilliers, soit à la maison de Saint-Corneille. Le vintre de Verberie réunissait les fonctions de prévôt des maréchaux et d'exempt de la maréchaussée; sa charge fut érigée en fief. Il

avait droit de justice. Il était, comme l'est aujourd'hui l'officier de gendarmerie, chargé d'opérer les arrestations ; au lieu de consigner les détenus dans les prisons de l'état, il fournissait lui-même les prisons et tous les accessoires de la geôle. Cette fonction devint tellement importante, que le duc de Valois, frère de Charles VI, l'acheta du dernier titulaire.

Au règne de Philippe-Auguste, il y avait à Verberie un prévôt qui jugeait les délits forestiers commis dans la forêt de Cuise. En l'an 1202, les prévôtés de Béthisy et de Verberie furent réunies, et dépendirent du bailliage de Senlis. La ministrerie des Mathurins de Verberie, ou trinitaires, est une des premières qui aient été fondées en France. Elle se composait de trois prêtres, trois lais et un procureur. En 1217, le pape Honoré III illimita le nombre des personnes employées à la ministrerie. Philippe-Auguste leur fit bâtir une église près de l'hôpital du lieu. On y recevait les pauvres passants et les pèlerins. Les rois, les simples particuliers, par leurs dons

augmentèrent peu à peu leurs revenus. On remarque que ce sont les premiers ecclésiastiques qui aient usé de la liberté de se servir de chevaux pour monture. Saint Louis leur permit de faire pâturer dans la forêt de Cuise les chevaux qu'ils élevaient pour leurs voyages, et d'y engraisser, pendant les glandées, un certain nombre de porcs. Il leur permit aussi de prendre dans la forêt le bois à bâtir et à brûler qui leur serait nécessaire; ils avaient reçu en don une partie du territoire de Herneuse. Ce sont ces mêmes Mathurins qui, n'ayant pas voulu se soumettre à la juridiction de l'abbaye de Saint-Corneille, furent obligés d'abandonner l'église qu'ils avaient bâtie à Compiègne, et de revenir à Verberie. Saint Louis, leur protecteur, venait de mourir dans sa seconde croisade, et l'affaire ayant été portée devant l'archidiacre de Bruges et l'évêque de Tournay, celui-ci avait donné gain de cause aux Bénédictins. Mais le roi Philippe-le-Hardi, pour les dédommager des frais que leur avait occasionnés l'érection de Saint-Nicolas à Compiègne, leur donna quatre-vingts muids de blé. à

prendre sur les trois moulins de Verberie. Le ministre des premiers trinitaires établis à Verberie se nommait Nicolas. Une piété sincère, un ardent amour de l'humanité, avaient développé en lui les plus belles qualités. Il faisait servir toutes les séductions de son esprit, que rehaussaient des mœurs douces et pures, à recueillir d'abondantes aumônes, constamment employées au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. Les revers qui bientôt effacèrent l'éclat des premières croisades, développèrent parmi les habitants de la mère-patrie, cette bienfaisance innée au cœur de l'homme, et l'un de ses plus beaux apanages. Les pauvres prisonniers ne tournèrent pas toujours en vain leurs regards vers le sol natal; leurs plaintes y trouvèrent des âmes sensibles, et y réveillèrent de nobles sympathies; le riche venait à leur secours, et le pauvre lui-même versait pour son frère prisonnier son obole dans la main du pieux collecteur des aumônes.

Au mois d'octobre 1308, Philippe-de-Valois étant en son château de Verberie, fonde au mont de Chastres dans la forêt royale de Cuise, une communauté de religieux Célestins, leur accorde deux cents livres parisis à prendre sur les profits et émoluments du péage de Janlzy, et prescrit des mesures pour leur assurer le paiement intégral de cette somme. A cette époque, un habitant de Verberie fut condamné au tribunal de l'inquisition. Philippe-le-Bel demeura trois jours avec sa femme à Verberie, en 1301. Voulant, comme Philippe-Auguste, qui consacra le souvenir de la victoire de Bouvines par l'érection de l'abbaye de la Victoire, fonder une maison religieuse en mémoire du succès de ses armes, il avait choisi, près de Toulouse, un lieu nommé Harsanges, à l'effet d'y transporter une partie des Mathurins de Verberie. Mais ces religieux, repoussés par les habitants, éprouvèrent à Harsanges la même disgrâce qu'à Compiègne, et furent obligés de revenir. Il résulte des dispositions de plusieurs chartes, que Verberie en 1309 se divisait en quatre sections : la ville, le

château, le bourget et le bourg. La ville comprenait le haut cours le long de la montagne, presque jusqu'à Francourt. Il y avait dans cet endroit une porte, à côté de laquelle se trouvait une maison que les titres appellent la Maison de la clef de la porte de la ville. Le bourget, qui commençait à la grosse tour de Saint-Corneille, et le bourg, qui s'étendait sur la droite, contenaient les rues des Orfèvres, des Allemands, des Juifs, des Barbeaux, de Volte-Renard, de Saint-Martin, de Blois, la rue Paléeuse, la rue du Monastère, la ruelle Grillot, la rue du Temple et la rue du Bourg. Il y avait sur le territoire six moulins, dont trois banaux.

Philippe-le-Long, au mois d'octobre 1320, séjourna à Verberie; le roi Jean et Charles V, son fils, y firent aussi de fréquents voyages. En 1333, Pierre de Verberie obtint du roi, Philippe-de-Valois, le droit d'usage dans la forêt de Cuise pour les habitants de Verberie. Ce privilége leur avait été accordé pour les dédommager des dépenses qu'ils avait faites à leur église et à ses

murs, dont ils avaient diminué la hauteur excessive.

Pierre Coquerel obtint du même roi l'établissement d'une foire annuelle, sise sur le chemin royal, devant une chapelle dite de Notre-Dame, qu'il avait fondée. Cette foire durait trois jours consécutifs à la Chandeleur. Le produit des droits perçus sur cette foire était destiné aux clercs desservants de cette chapelle. Le roi Philippe-de-Valois, par un acte du 15 mai 1340, accorda un sauf-conduit de dix-neuf jours pour toutes les marchandises qui y seraient amenées. Ces dix-neuf jours comprenaient les huit jours avant l'ouverture de la foire, les trois jours qu'elle durait, et les huit jours suivants, pendant lesquels le marchand avait le droit de jouir de sa chose; cette précaution nous prouve jusqu'à quel point les routes étaient peu sûres. Les hommes puissants y exerçaient impunément un brigandage armé, hors du temps pour lequel le marchand avait obtenu son sauf-conduit. Auprès de cette chapelle, les Coquerel avaient un domaine appelé l'hôtel des

Coquelets. Cette famille a donné dans ce temps à la France bon nombre d'administrateurs et de guerriers distingués, employés à la défense des châteaux et des établissements religieux. Pierre de Verberie, fils du précédent, obtint du roi le renouvellement des priviléges qui avaient été accordés à sa bonne ville de Verberie. Dans la grande rue, près de l'ancienne chapelle de Notre-Dame, on voit encore un reste du manoir de ce secrétaire du roi. Ce bâtiment, que l'on nomme tantôt le petit Cappy, tantôt l'hôtel Saint-Jacques, offre les traces d'une construction du moyen-âge. Ses caves sont voûtées en ogive, et soutenues par des piliers presque entièrement enfouis par les remblais de la route.

Nous avons vu, en traitant de l'histoire de Compiègne, que Charles de Navarre, pendant la captivité du roi Jean, son beau-père, avait fait cause commune avec les révoltés, comptant profiter des troubles pour réaliser ses espérances coupables. Les Anglais ayant vers la même époque débarqué en France, il devint leur allié : il

espérait partager avec Édouard, autre prétendant à la couronne, une partie des territoires qu'ils auraient conquis ensemble. Ce furent les Navarrois joints aux Anglais qui, après s'être emparés de Creil et de Chavercy, brûlèrent l'abbaye de La Croix-Saint-Ouen et le palais de Verberie (1380). L'incendie dura plusieurs jours. Les murs calcinés par l'excès de la chaleur restèrent dix ans exposés aux injures de l'air, sans qu'il fût possible de trouver le temps nécessaire pour rétablir les toits. Le château ne fut restauré que sous Charles V, ce grand réparateur de nos désastres; on abaissa de deux étages son principal corps-de-logis, et on y ajouta un nouvel édifice. Un des lieux que les Anglais occupèrent momentanément avant de venir mettre le siége devant Compiègne, fut Verberie. Ouverte de toutes parts, cette ville ne pouvait opposer une longue résistance au comte de Hundington qui occupa quelques jours son château. Mais un habitant du lieu, nommé Jean de Dours, ne prenant conseil que de son courage, résolut de tenir tête à ses soldats. Le cimetière de l'église ayant

été mis en état de défense, il s'y retrancha avec une poignée de braves déterminés comme lui. Sommé par le comte de se rendre, Dours répond avec fierté qu'il se défendra jusqu'à la dernière extrémité. Hundington n'a pas assez de confiance en ses soldats pour leur commander d'enlever ce misérable réduit à la pointe de l'épée. Il fait venir de Saintines des pièces d'artillerie avec lesquelles il avait auparavant canonné le château, et les ayant fait pointer contre les murs du cimetière, quelques décharges eurent bientôt renversé ce faible obstacle. Dours et ses hommes sont forcés de se réfugier dans la chapelle de Charlemagne. Mais là, les projectiles les poursuivant encore mirent à découvert, en renversant les murailles, cette petite troupe qui fut bientôt forcée de se rendre à discrétion. Toutes les guerres de ce temps portent un affreux cachet d'atrocité. Le malheureux Dours, fait prisonnier, paya de sa vie cet acte de courage. et ses compagnons, largement rançonnés, perdirent la plus grande partie de leurs biens et de leurs effets.

Le comte de Hundington, informé que le maréchal de Boussac, le comte de Vendôme, Poton de Xaintrailles, et Renaud des Fontaines, réunissaient leurs forces entre Pont-Sainte-Maxence et Crépy, pour porter secours à la ville de Compiègne, avait fait couper par des tranchées, et couvrir d'abattis les chemins qui conduisaient de Pierrefonds à Compiègne et de Compiègne à Verberie. C'était, pour les troupes françaises qui avaient opéré leur jonction, et qui devaient faire lever le siége de Compiègne, un assez grand obstacle à vaincre; ils avaient en outre besoin de vivres, de munitions, et d'outils de toute espèce pour ravitailler la ville. Les éclaireurs envoyés par eux en reconnaissance avaient fait part de leurs besoins aux habitants de Verberie. Aussitôt ces derniers se dévouent; ils réunissent des vivres en abondance, font un amas considérable de pioches, serpes, haches, et généralement de tous les ustensiles nécessaires aux nouvelles compagnies de pionniers dont la formation avait été ordonnée récemment, et préparent en outre des voitures de transport. De plus, pendant la nuit,

ils comblent les tranchées pratiquées sur les routes; et des guides sûrs choisis parmi eux conduisent par des chemins détournés une partie du convoi devant Compiègne.

Sous François Ier, le bourg de Verberie, dont les maisons étaient presque toutes construites avec les débris du château, fut entouré de murs flanqués de tourelles, et percés de cinq portes garnies chacune de meurtrières. Sous ce règne, beaucoup d'anciennes églises détruites par les guerres furent relevées.

En 1589, la ville de Verberie, alors environnée de murs, fut désignée comme lieu de rendez-vous aux différents corps de volontaires destinés à faire cesser l'investissement de Senlis, assiégé par les Ligueurs. Le duc de Longueville, qui commandait à Compiègne pour le roi, avait levé dans le Valois et dans les environs de cette ville, un corps de troupe de huit cents chevaux et de quinze cents arquebusiers. Lanoue était aussi attendu avec quelques renforts. Dès que leur jonc-

tion se fut opérée, ce dernier, à la tête d'un corps de quatre cents hommes d'élite, parvint par des chemins détournés, au travers de la forêt de Hallate, en vue de l'armée des assiégeants. Tomber sur elle à l'improviste, la mettre en déroute, sauver Senlis réduit à la dernière extrémité et prêt à capituler, fut pour le brave Lanoue l'affaire d'un instant. Les troupes fraîches qu'avait aussi le duc de Longueville arrivèrent encore assez à temps pour retirer aux assiégeants tout espoir de rétablir le combat, et assister à leur déroute complète. A l'époque des troubles de la Fronde, le maréchal de Turenne s'arrêta à Verberie, et fit camper son armée dans les pays situés entre l'Oise et la rivière d'Automne. Cette armée dont le Valois attendait sa délivrance, commit les plus grands ravages.

En l'année 1658, la peste se déclara à Verberie. Cette maladie avait été apportée par un habitant de Noyon. On prit les précautions les plus promptes pour intercepter toute communication entre la maison qu'il occupait et la ville,

et entre la ville et les environs. Pendant six semaines, la ville de Senlis fournit à Verberie tous les aliments nécessaires à sa subsistance; tous les jours elle envoyait un convoi de vivres sur la montagne de Notre-Dame. Cependant le fléau ne sévit pas avec son intensité ordinaire, car il n'enleva dans cet espace de temps que trente personnes.

En 1792, à l'époque où les Prussiens avaient envahi le territoire, on forma à Verberie un camp de réserve, destiné à recevoir tous les jeunes volontaires qui s'enrôlaient sous les drapeaux pour défendre le sol menacé, et repousser l'invasion. Les enfants de Paris vinrent surtout grossir leurs rangs.

En 1814, deux cents Polonais en garnison à Verberie s'y retranchèrent.

Le petit Cappy, le domaine de Saint-Corneille, et le château d'Aramont, bâti sur les ruines de l'ancien palais par Nicolas de Lancy, sont au-

jourd'hui tout ce qui reste de l'ancienne splendeur de ce bourg.

Verberie donna naissance à Pierre Oriol, théologien distingué qui mourut archevêque d'Aix en 1345; à Claude Carlier, historien du Valois, et auteur de savantes recherches sur l'histoire naturelle. Il y naquit en 1725, et mourut en 1787, prieur d'Andresy; et à Pierre de Verberie, ministre de Philippe-de-Valois et du roi Jean.

Saintines comprenait jadis le village de Saint-Sauveur (Géromesnil), une partie du territoire de Néry, de Rives-Saint-Martin et Villeneuve. Son château et la portion du bois de la forêt de Cuise qui en dépendait, sont appelés dans les titres, château et bois de l'Isle, et plus tard par corruption, Saintines. On fait remonter l'origine du château de Saintines au temps où la reine Constance fit construire la forteresse de Béthisy. Son premier possesseur fut Thibaut Ier, à qui le roi Robert donna une partie du territoire de Saintines, en récompense de ses services. Adam,

son fils, fit construire un donjon sur les fondations duquel s'élevait le château que l'on voyait naguères. Diverses portions du territoire de Saintines appartenaient aux chevaliers de Béthisy; les rois possédaient le reste, jusqu'à ce que enfin cette terre sortit tout-à-fait de leur domaine, à la suite des dons qu'ils faisaient fréquemment aux chevaliers gardiens des forteresses.

Thibaut de Nanteuil, evêque de Beauvais, avait à Saintines une portion d'héritage dont il fit présent à son chapitre, ainsi que la dîme de Géromesnil. Renaud de Nanteuil, frère puiné du précédent, chanoine de Reims et de Beauvais, par acte du mois de janvier 1251, donne aussi à la cathédrale de Beauvais tout ce qu'il avait acquis à Saintines : un manoir avec ses jardins, prés, vergers, canaux et vignes. Plus tard il devint évêque de Beauvais. Il assista comme pair de France au couronnement de Philippe-le-Hardi. Il est le premier évêque de cette ville qui ait officié dans le superbe chœur de la cathédrale qui venait d'être achevé, et du nombre des prélats de

France qui demandèrent au pape la canonisation de saint Louis. Etant mort sans pouvoir exécuter le voyage en terre sainte qu'il s'était engagé de faire à la suite du roi Philippe-le-Bel, son corps fut inhumé dans le nouveau chœur de la cathédrale de Beauvais; son cœur et ses entrailles furent portés à Nanteuil.

Vers l'an 1205, un des fils d'Anseau de Cugnières, ayant obtenu un fief aux environs de Nanteuil, y construisit un hôtel et des bâtiments qui furent détruits pendant les guerres de Charles VI. Le petit-fils d'Anseau de Cugnières fut père de deux enfants, Guillaume et Pierre de Cugnières. Le premier étant mort, Pierre hérita de ses biens, et entra en possession de la terre de Saintines. Ayant fait de bonnes études, il fut produit à la cour par Guillaume de Crépy, chevalier de Philippe-le-Bel.

Ce dernier s'étant retiré, Pierre de Cugnières fit passer sur sa tête plusieurs charges dont son protecteur avait été pourvu, et acquit même à la

cour une partie de la considération dont le chancelier avait joui : il commença par la charge d'avocat du roi, et fut ensuite fait chevalier et grand conseiller de Philippe-le-Bel : titres qui reviennent à ceux de chancelier ou de garde-des-sceaux. Il conserva, sous les règnes de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, le crédit qu'il avait acquis sous Philippe-le-Bel : il fut chargé sous ces différents règnes des affaires les plus importantes : mais ce fut sous le règne de Philippe-de-Valois que sa faveur fut portée au plus haut degré. En prenant en 1329, la défense de l'autorité temporelle contre la juridiction ecclésiastique, son nom devint célèbre. A cette époque, les ecclésiastiques étaient ce que le temps et leurs lumières les avaient faits; mais à côté d'eux s'étaient élevés des hommes éclairés et instruits qui réclamaient pour l'autorité temporelle, dans les affaires du monde, la part légitime d'influence qui lui est due. Depuis longtemps la question des limites des deux pouvoirs était controversée; mais Pierre de Cuguières voulut, dans l'éclat d'une conférence publique, et en présence

de ses adversaires, lui donner tout le retentissement qu'elle méritait : c'était à la fois une entreprise délicate et périlleuse devant laquelle son courage ne recula point; et, si la formule de l'appel comme d'abus ne fut introduite que plus tard, il n'en est pas moins vrai que cette controverse publique la prépara. Cependant, si les seigneurs avaient à se plaindre des usurpations ecclésiastiques, il est vrai de dire aussi que le clergé n'avait pas moins à se plaindre des seigneurs, qui, après tout, n'apportaient pas toujours beaucoup de justice dans leurs jugements. Enfin Philippe-de-Valois convoqua les deux parties dans son palais, et Pierre de Cugnières résuma en plus de soixante articles les plaintes des barons et du parlement contre la juridiction ecclésiastique. Nous le répétons : rien ne fut décidé dans cette assemblée. Seulement le parlement garda une mémoire ineffaçable du discours de Pierre de Cugnières; il s'affermit dans l'usage où il était déjà de s'opposer aux usurpations du clergé : le roi renouvela la forme de l'appel des sentences des officiaux au parlement, et peu à peu cette procédure fut appelée

appel comme d'abus. Pierre de Cuguières mourut à Saintines vers l'an 1356, et fut inhumé dans l'église paroissiale de ce pays.

Pendant une partie du temps de l'occupation de Compiègne par les Bourguignons, le château de Saintines resta au pouvoir du roi; il tomba un peu plus tard avec d'autres forteresses au pouvoir de Henri, roi d'Angleterre. Puis, suivant les phases de la fortune de Charles VII, il rentra sous l'obéissance de ce prince, à son retour de Reims, où il avait été se faire sacrer accompagné de la Pucelle d'Orléans. Ce prince confia le gouvernement du château, ainsi que celui des autres places qui rentrèrent en son pouvoir, à des hommes dévoués. Quelque temps après le comte de Huntington le reprit encore, pour le rendre ensuite aux capitaines du parti royaliste, à l'époque de la levée du siége de Compiègne (1430). Pris et repris tour à tour, attaqué et défendu tant de fois, on peut juger quel devait être son état de dégradation. Louis Devaux qui le posséda après tous les siéges qu'il avait soutenus, le fit réparer

à grands frais au xvie siècle. C'est lui qui a fait construire le grand et majestueux donjon que l'on voyait encore il y a dix ans : il rebâtit quelques corps-de-logis et rétablit les inondations. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste avait été presque détruite par les Anglais : il la fit aussi rebâtir; les armes de ce seigneur se voyaient sur les vitraux.

Après Louis Devaux, la propriété de Saintines passa entre les mains du sire de Vieux-Pont, qui fut peu de temps gouverneur de Dreux pour la Ligue, et s'attacha ensuite à Henri IV qui l'aimait beaucoup à cause de ses qualités guerrières. Ce prince passant un jour près de Saintines, voulut faire honneur au propriétaire de ce manoir, et visiter ses tours dont la hauteur l'avait frappé. Henri s'arrêta peu de temps. Le maître du logis, en reconduisant le roi, lui recommande de marcher avec précaution sur les planches usées et mal assemblées du pont-levis; alors le Béarnais, s'arrêtant, se met à sourire, et ayant appuyé la main droite sur l'épaule du

seigneur, il lui dit : Je suis ferme sur ce vieux pont. Dès ce moment, cet heureux jeu de mots fut adopté pour devise par le sire de Vieux-Pont, qui le fit graver au-dessus des portes de son château. Le pélerinage le plus remarquable du Valois, par l'affluence des étrangers, des marchands et du peuple des environs, était celui du village de Saintines. Établi depuis la fin des dernières croisades, il allait de pair, dit le père Carlier, avec ceux du Mont-Saint-Michel, de Saint-Hubert, de Saint-Jacques en Galice, de Saint-Pierre de Rome, et de Jérusalem; il avait lieu pendant toute l'année, et devenait plus fréquenté la veille et le jour de la Saint-Jean. On s'y rendait de toutes les provinces de France, et même des royaumes étrangers. Les eaux d'une fontaine qui passaient pour guérir de maladies cruelles, et surtout de l'épilepsie, avaient en grande partie contribué à la réputation de ce pélerinage; et, comme dans tout, il y a toujours quelque chose de vrai, il est probable que la propriété que ses eaux avaient de conserver leur fraicheur pendant les plus fortes chaleurs de

l'année, a produit en effet des révolutions heureuses sur quelques malades. Placées par les desservants du lieu sous le patronage de Saint-Jean, qui ne leur ôta rien de leur efficacité, on joignit à leur emploi quelques pratiques religieuses. Elles consistaient à réciter un passage de l'Evangile sur la tête de l'épileptique, que l'on plongeait à trois reprises différentes dans la fontaine. Après le bain, que l'on prenait le soir, on attendait la première messe qui se chantait à minuit; puis le lendemain, après avoir entendu la messe et fait ses emplettes, chacun s'en retournait emportant, avec les eaux de la fontaine, des charbons éteints du feu de la veille de la Saint-Jean, dans la persuasion qu'elles préservaient des accidents du tonnerre. Mais il n'est guère d'usages, si inoffensifs qu'ils soient, qui ne dégénèrent en abus. Bientôt le désordre se glissa dans ces réunions de garçons et de filles se baignant ensemble, et attendant la messe de minuit, soit dans les auberges, soit dans l'église ou le cimetière.

La fabrique de l'église avait vu dans l'affluence des baigneurs, un moyen de se créer des revenus; elle imagina bientôt trois classes de bains : les premiers se payaient trente livres, les seconds seize livres, et les troisièmes huit livres. L'évêque de Senlis, voulant anéantir ces scènes scandaleuses, rendit sur les lieux une ordonnance qui défendait les bains, tant à cause de cette spéculation, que du spectacle indécent qu'ils offraient, et il fixa le temps de la première messe à deux heures du matin. Les marguilliers obéirent d'abord, mais de mauvaise grâce; et l'année suivante, ils eurent recours aux miracles pour combattre ce réglement. A minuit précis, la grande porte de l'église s'ouvrit; aussitôt grande rumeur parmi les pélerins qui s'y précipitaient en foule, criant au prodige : les marguilliers appelèrent comme d'abus de la sentence de l'évêque; mais le parlement les condamna à une amende de douze livres tournois, et maintint l'ordonnance de l'évêque. Toutefois, ils ne se tinrent pas pour battus, et le curé de Verberie eut enfin la gloire de ramener ces mu-

tins à l'obéissance, en allouant à la fabrique du lieu une rente de quatre livres, à condition qu'on ne se baignerait plus. Saintines, quoique déchu aujourd'hui de son ancienne renommée, offre encore le jour de la saint Jean une affluence assez considérable de visiteurs. La vertu traditionnelle des eaux de la fontaine s'est conservée dans toute sa force, et si l'on ne s'y baigne plus, du moins l'on en boit, on s'en fait des aspersions; et l'on en emporte si l'on veut avec de la braise éteinte du feu de Saint-Jean, qui passe toujours dans l'esprit du peuple pour préserver de la foudre. Aujourd'hui, le château de Saintines n'est plus entouré que d'eaux vives; son donjon, ses bois, et une partie de ses ombrages, ont disparu.

Le petit village de Saint-Vaast, situé entre Saintines et Verberie, possède une des plus anciennes églises du Valois. Elle date du XI[e] siècle, et fut élevée à la mémoire de l'apôtre de Flandre, qui donna son nom à ce village.

Rivecourt.

Le village de Rivecourt doit son origine à l'hôtel du péager général de la rivière d'Oise qui dépendait du château de Verberie. Il exerçait les mêmes fonctions que les comtes du rivage sous le bas-empire. Il présidait à la perception des droits légitimes, imposés sur les voitures par eau; il veillait à la sûreté de la navigation, et à l'entretien des ponts et des chemins de halage. En 693, le grand péage de Rivecourt fut divisé en plusieurs branches, qui furent données, soit à des particuliers, soit à des communautés; il s'établit bientôt sur la rivière une foule de droits qui firent tort au commerce de la contrée.

Après la bataille de Saint-Sauveur, les affaires des Anglais et des Navarrois allèrent toujours en empirant. Depuis, le régent ayant fait sa paix

avec les Navarrois, la position des Anglais en France devint plus précaire; ils conservaient encore le château de Creil sur la rive gauche de l'Oise. S'ils faisaient des courses aux environs, elles avaient plutôt pour objet de se maintenir dans un pays qui tous les jours leur échappait, et d'augmenter leurs moyens d'approvisionnement, que d'ajouter d'autres conquêtes à celles qui leur restaient encore. A cette époque, les gens de la campagne pourvoyaient en partie eux-mêmes à la défense de leur villages, surtout dans les lieux où il existait d'anciens châteaux capables de tenir garnison, et de résister à un coup de main. Parmi eux se trouvaient beaucoup d'hommes qui s'était aguerris à l'époque de la Jacquerie, et qui ayant fait leur soumission au prince, servaient avec dévouement sa cause. Il existait alors à Longueil, près de Rivecourt, un château fortifié et bien bâti. Les gens du lieu, considérant que si les Anglais venaient à s'en emparer, ils seraient maîtres du pays, envoyèrent au prince et à l'abbé de Saint-Corneille des députés pour obtenir la permission de l'occuper et d'y

faire la garde, ce qu'on leur accorda sans difficulté. Le roi nomma aussitôt pour capitaine un militaire du pays nommé Allaud, lequel fit choix de deux cents hommes qui devaient former la garnison du château. Le plus remarquable d'entre eux par sa force extraordinaire, par sa taille colossale, et par son courage, était Féret, de Rivecourt, ancien soldat de la Jacquerie, et maintenant sujet soumis et dévoué. A ses avantages personnels, comme homme de guerre, il joignait beaucoup de simplicité et de modestie. Il avait pour arme ordinaire une hache de fer d'un poids considérable et d'une trempe excellente; l'homme le plus robuste pouvait à peine la charger sur ses épaules; lui la maniait d'une seule main, et s'en servait sans fatigue et même avec agilité. Nommé tout d'une voix lieutenant de Guillaume Allaud, tous d'eux vont, avec une partie de la garnison qui se trouvait alors sur les lieux, prendre possession du poste qui leur était confié. Les Anglais de Creil avaient depuis longtemps formé le dessein de s'emparer du château de Longueil; ayant appris qu'il était

occupé par une garnison française, ils persistèrent dans leur téméraire entreprise, espérant s'en rendre les maîtres, moins par force ouverte que par surprise; quoique les réparations faites au mur d'enceinte eussent été poussées avec activité, néanmoins, une brèche existait encore. Ils s'approchèrent de la place, et s'emparant de cette brèche, ils parurent à l'improviste dans la cour du château, au nombre de deux cents hommes bien armés. Les premières victimes qui tombèrent sous leurs coups furent Guillaume Allaud, ainsi qu'un petit nombre de soldats de la garnison, qui, prévenus de la présence des Anglais, fondirent sur eux avec résolution, et trop précipitamment, consultant plutôt leur courage que leur petit nombre. Mais si les Anglais sortirent vainqueurs de ce premier choc, ils expièrent bientôt leur faible victoire dans l'attaque que Féret leur préparait. N'ayant pu secourir à temps son capitaine, emporté par trop d'ardeur, Féret rassemble tout ce qu'il peut trouver d'hommes sous la main, en forme un peloton, marche à sa tête, et se précipite avec tant de vigueur

sur les ennemis, qu'il en renverse un grand nombre. Pendant que ces choses se passaient, les gens du bourg s'étaient assemblés avec des fléaux, des faux et des fourches. Ils pénétrèrent dans la place; secondé de leurs efforts, Féret charge une seconde fois les Anglais; chaque coup qu'il porte immole une victime. Les paysans, dit le père Carlier, qui nous fournit du reste tous ces détails, faisaient mouvoir leurs fléaux et en frappaient les ennemis comme s'ils eussent eu du blé à battre en grange, tuant ou mettant hors de combat tous ceux qu'ils atteignaient. Bientôt, enchérissant sur ses prouesses, Féret partage sa troupe en deux bandes, et se place seul au milieu de l'intervalle qui les sépare; harcelés sur leurs aîles, les Anglais croient pouvoir échapper en attaquant le centre occupé par un seul homme. Un chevalier armé de pied en cap se précipite sur lui pour le renverser : Féret l'attend de pied ferme, et d'un seul coup fend son casque et partage sa tête en deux jusqu'à la cuirasse; dix-huit officiers et vingt-sept soldats, qui vinrent ou pour attaquer Féret ou

pour défendre leur chef, subirent le même sort, sans compter ceux qu'il mutila ou qu'il blessa mortellement. Ce n'est pas tout : le commandant anglais, voyant sa troupe gravement compromise, prit le parti de la retraite ; il tâcha, avec ses débris, de gagner la brèchè par laquelle il avait pénétré dans le château. Féret devine son intention : seul il se précipite sur le groupe, tue celui qui portait le drapeau, dont il s'empare, et dissipe le reste qui fuit en tous sens : les uns s'échappent par la brèche, tombent et se noyent dans les fossés pleins d'eau ; les autres se sauvent dans les caves, les cuisines et les escaliers des bâtiments, où ils sont poursuivis et tués. Enfin Féret en tua encore quarante dans le second et dernier acte de cette bataille herculéenne. Le lendemain de l'action, le commandant anglais de Creil envoya à Longueil un nouveau corps de troupes commandées par un officier de son choix. Féret, averti de leur marche, rassemble ses gens et va à leur rencontre ; les ayant joint près de Longueil, il les chargea si vivement que la plus grande partie du déta-

chement demeura sur la place. Joignant l'humanité à la bravoure et au désintéressement, Féret eut toutes sortes d'égards pour les prisonniers qui étaient tombés entre ses mains, refusant l'argent qu'ils lui offraient pour obtenir leur liberté.

Las du combat de la veille, excédé des fatigues de cette seconde journée, Féret, en revenant à Longueil, se trouva en proie à une soif ardente; s'étant désaltéré à une source d'eau vive qu'il rencontra sur son chemin, la fièvre le prit; il se transporta à Rivecourt, où sa femme demeurait, et il se mit au lit. Sa maladie fut bientôt connue à Creil : on y avait publié que Féret gisait dans son lit sans connaissance et sans force. Les Anglais n'eurent point honte de saisir cette circonstance pour s'emparer de sa personne ou pour le faire assassiner : ils choisissent douze hommes d'entre eux qu'ils chargent de cet infâme guet-à-pens. Prévenu de leur arrivée, Féret recueille le peu qui lui reste de forces, s'habille à la hâte, saisit sa hache d'arme, et gagnant l'angle d'une muraille, il se met en défense et défie ses assas-

sins. Ceux-ci s'approchent de lui ou pour le prendre ou pour l'accabler de leurs coups; mais dans cette lutte inégale, Féret en jette encore cinq par terre sans recevoir la moindre atteinte; les sept autres s'enfuient. Epuisé par les nouveaux efforts qu'il vient de faire, le mal dont il était atteint fit des progrès si rapides, que peu d'heures après il était à toute extrémité. Privé des secours de l'art, il rendit bientôt le dernier soupir. Telle fut la fin de cet homme d'une force extraordinaire, et dont les faits dépassent de beaucoup tout ce que l'on raconte des héros d'Homère. Il fut enterré dans le cimetière de Rivecourt, et pleuré amèrement par les personnes qui assistèrent en grand nombre à son convoi.

La Croix-Saint-Ouen.

Si l'on en croit les anciennes chroniques, ce village ne devrait pas, comme presque tous les

lieux du Valois, son origine soit à des repos de chasse, soit à l'établissement de quelques familles agricoles; il la devrait à une cause surnaturelle. Le roi Dagobert, chassant un jour dans la forêt de Cuise, aperçut dans les airs une croix d'une blancheur éblouissante; son favori, son intime conseiller Saint-Ouen, qui l'accompagnait, ayant été interrogé par le roi sur la cause de ce phénomène, il lui répondit que Dieu commandait qu'on rendît gloire au Christ dans ce lieu. Le roi donna aussitôt l'ordre de construire, au lieu même de cette apparition, une église sous le nom de Sainte-Croix; il lui assigna des revenus en bois, en prés, en terres labourables; et ce fut Saint-Ouen lui-même qu'il chargea du soin de faire édifier la nouvelle église, ainsi que les bâtiments nécessaires à une communauté de religieux. Tel est, dans toute sa simplicité, le récit que l'on nous fait de l'origine du joli village de La Croix. Elle est un peu merveilleuse, et sans être obligé d'ajouter foi à cette tradition, il nous suffit de savoir l'époque à peu près certaine de la fondation de l'église et celle de son prieuré, autour

desquels vinrent peu à peu se grouper des maisons dont la réunion forma un village dans un des cantons de la forêt, d'abord inculte, éloigné de tout commerce, et seulement fréquenté des chasseurs. Le souvenir du fondateur, la dévotion du peuple, firent ajouter au nom de La Croix celui de Saint-Ouen, en mémoire de la part qu'il avait eue à l'établissement de l'église et du monastère.

On vint pendant longtemps en pélerinage à La Croix pour invoquer Saint-Ouen contre la surdité. Le nom de Saint-Ouen ayant de l'analogie avec le mot *ouie*, on l'invoquait pour guérir du mal qui affectait ce sens. Ce n'est pas la seule croyance qu'une similitude de nom ait engendrée : ainsi, on invoquait saint Marcou pour guérir les écrouelles ou les maux de cou, saint Aignan pour la guérison des teigneux ; c'est à la Toussaint qu'on espérait être délivré de la toux ; c'est à sainte Claire qu'on demandait la guérison des maux d'yeux, à sainte Eutrope que les hydropiques venaient demander la santé. Au sur-

plus, c'est à la pauvreté de notre langue, à ses expressions simples ou composées, qui frappent l'oreille des mêmes sons, sans représenter les mêmes idées, qu'il faut attribuer ces ridicules croyances, qui ne seraient propres aujourd'hui qu'à dégrader la religion.

Le village de La Croix, situé sur la route de Paris, entre Verberie et Compiègne, offre une population de douze cents âmes, y compris le hameau de Mercière, qui était anciennement beaucoup plus important qu'aujourd'hui. Ses rares habitants montrent avec orgueil les tuiles, les décombres, et les débris de pierres taillées qui se trouvent en assez grande quantité au milieu de leurs terres.

Venette.

Selon le Père Carlier, ce mot indique à quelle circonstance ce village doit son origine. Il y avait

Publié par Langlois

VENETTE.

jadis à Venette une maison de chasse dans laquelle les rois venaient passer les deux saisons du printemps et de l'automne, comme à Verberie, au Chesne, à Compiègne, à Choisy. Cependant, on pourrait donner à ce nom une autre étymologie. Dans le vieux style, on donnait le nom de *Venelle* a une petite route. On appelait aussi du nom latin *venetum*, un lieu planté de vignes.

Venette et son territoire appartenaient au royaume de Soissons. Selon des extraits de la diplomatique de Mabillon, Charles-le-Chauve y possédait une chapelle (887). Il l'attribue, ainsi que le revenu du marché franc, au monastère de Compiègne. Il existait aussi anciennement un pont à Venette, comme il appert par une charte de Charles-le-Simple, qui, avec différents autres dons faits au même monastère, lui donnait aussi le droit de pêche jusqu'au *pont de Venette*, ainsi que la dix-neuvième partie des droits de passage des bateaux sur ledit pont. Ce village, ou cette ville, fut brûlé en 1358 par les Anglais. En 1430, le

duc de Bourgogne[1] loge à l'abbaye de Venette, et ses troupes dans la ville, ainsi que mille archers Anglais. A cette époque, le pont de Venette n'existait plus; et d'après Mabillon, le duc de Bourgogne avait fait faire, pendant le siége de Compiègne, un pont vis-à-vis de Venette; mais quarante hommes d'élite de la ville assiégée le rompirent, et le ruèrent dans la rivière en présence des Bourguignons et des Anglais. Lors de la levée du siége de Compiègne, les Français à leur tour en jetèrent un au même endroit pour achever de déloger les ennemis. Ce village, en 1814 et 1815, eut également beaucoup à souffrir du passage des armées étrangères[2].

Jean Fillion, prieur du couvent du Carmel à Paris, naquit à Venette. Il est l'auteur d'un roman intitulé les *Trois Maries*, et qui eut au XVIe siècle deux fois les honneurs de l'impression.

[1] Montrelet. Voir aussi le siége de Compiègne, 1430.

[2] Siége de Compiègne en 1814.

Arrêtons-nous un moment au mont Ganneion, où commence la chaîne des côteaux au pied desquels coulent les eaux de l'Oise supérieure, et qui occupe une place importante dans l'histoire archéologique du pays.

Les antiquaires s'accordent généralement à reconnaître que ce lieu servit d'emplacement à un camp romain dont il ne reste plus de traces, et qui était situé au-dessus de Clairoix, à l'extrémité du plateau. D'autres veulent que l'enceinte, dont les traces existent encore du côté de Coudun, ait appartenu à une forteresse du moyen-âge. On lui donne dans le pays le nom de camp de Cesar. Lors du défrichement entrepris par M. Pannelier d'Annel, on a trouvé sur la montagne un grand nombre de médailles, de sarcophages taillés intérieurement selon la forme des corps humains, et d'autres objets curieux. Un ouvrier, en 1788, y déterra un collier d'or, dont les grains avaient la grosseur d'une noisette; on y a rencontré des haches de silex.

« Cambry y recueillit des médaillons en bronze « d'Hadrien, Posthume, Antonin-le-Pieux, Ti- « bère, Néron; des médailles d'argent d'Auré- « lius-Verus, Septime-Sévère, Etrucilla, Gordien, « Jules-Philippe; des médailles en cuivre de « Constantin-le-Jeune. » (*Notice archéologique de l'Oise*, par M. de Grave).

M. de Crouy possède une grande meule en poudingue qu'il a trouvée sur un des escarpements du Gannelon, du côté de Clairoix; M. de Saint-Maurice, un Constantin petit bronze, M. Blanchard, un Antonin-le-Pieux grand bronze, trouvés au même lieu. M. de Cayrol y a rencontré des débris de poterie rouge.

Choisy.

Le village de Choisy en Laigue, aujourd'hui Choisy, tire son nom de la forêt de Cuise. Il y

Lith par Arnout d'ap C Perint

Imp chez Kaeppelin et Cie

Publié par Langlois

CHOISY (sur l'Aisne)

avait anciennement à Choisy une maison royale qu'habitèrent souvent les rois des deux premières races. Clotaire Ier mourut à Choisy en 561 ; Clovis III, Childebert II, et Clotaire IV, furent inhumés dans l'église de Choisy. La reine Berthe, femme de Pepin, y mourut en 783. D'abord inhumé dans l'église du lieu, son corps fut transféré plus tard dans l'abbaye de Saint-Denis. Son tombeau portait cette courte et expressive épitaphe : *Bertha, mater Caroli Magni*. En 895, les Normands remontèrent la rivière d'Aisne jusqu'à Choisy ; mais n'ayant pu dépasser Vic-sur-Aisne, que l'on avait eu la précaution de fortifier, Choisy supporta seul alors le fléau de ce torrent dévastateur. L'église et le palais furent détruits. Ce ne fut que quelque temps avant Philippe-Auguste que l'on pourvut à leur rétablissement. Cette église n'existe plus ; elle a été remplacée plus tard par un prieuré appartenant à des Bénédictins anglais établis à Paris, et dont les terres étaient cultivées par quatre-vingt-dix familles serves.

Le château eut plus de durée. Il soutint plusieurs siéges; entre autres, celui où Nicolas Bosquiaux fut obligé de se rendre. Repris par Charles VII à son retour de Reims, et placé sous le commandement de Louis de Flavi, il céda encore aux forces du duc de Bourgogne qui le démolit et le rasa. Le monastère des Bénédictins anglais fut supprimé au XVIII[e] siècle. Au XVI[e] siècle, on comptait à Choisy environ quatre cents maisons; c'est à cette époque qu'il devint la résidence du maître-particulier de la forêt de Laigue. En 1828, un incendie éclata à Choisy, et dévora soixante maisons, ce qui n'a pas contribué à relever le pays, déchu de ce qu'il était auparavant.

L'ancien pont de Choisy, qu'un débordement de l'Aisne entraîna en 1232, et qui, au lieu d'être rebâti, fut abandonné pour construire le pont de Compiègne sous Saint-Louis, est aujourd'hui remplacé par un pont suspendu. Le temps est une grande puissance; il rétablit souvent ce qu'il a détruit, et ramène après bien des siècles les mêmes faits et les mêmes choses.

Aujourd'hui, Choisy compte environ huit cents habitants.

Trosly.

La terre de Trosly appartenait originairement au fisc. Au VIIe siècle, Ebrouin, maire du palais, la donna à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Plusieurs ordonnances sur la police du royaume sont datées de Trosly, nommé dans une charte de 883 *Broïlum Compendii*. Carloman passe une partie du mois de février 883 au palais de Trosly-Breuil. Alors commençaient et la décadence de la maison de Charlemagne, et l'invasion des Normands, et la rébellion des feudataires ambitieux contre un autorité précaire, mais qui exerça toujours une grande puissance morale. C'est dans ce temps que l'archevêque de Reims, Hervé, convoque à Trosly un concile composé de ses suffragants, de l'archevêque de Rouen, et de l'évêque de Cambrai. Les décrets

de ce concile mettent à nu les plaies de l'état, et la triste situation de l'Eglise. On y fait une longue énumération des monastères brûlés ou ruinés; des villes et des campagnes dépeuplées; des lois divines et humaines foulées aux pieds; on y gémit de l'abandon où on laisse les monastères envahis par des abbés laïcs, qui y logeaient leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs meutes. Enfin, il s'y tint encore d'autres conciles; et l'on voit qu'avant sa destruction par les Normands, Trosly-Breuil était un lieu important.

La population de Trosly, y compris celle de Breuil, son annexe, est aujourd'hui d'environ mille habitants.

Pierrefonds.

C'est après avoir longtemps cotoyé une éminence couronnée de hautes futaies, et terminée

par des broussailles, qu'aux yeux étonnés apparaissent tout à coup le village et l'ancien château de Pierrefonds. Malgré soi l'on s'arrête à la vue de ces ruines formidables; on croit voir un géant de pierre portant sa tête dans les nues. Placé comme en sentinelle sur la colline, à l'une des limites de la forêt, comme autrefois encore il semble prêt, soit à l'envahir, soit à protéger ses abords; on pourrait croire qu'au bruit de quelque complot audacieux formé contre lui dans l'ombre épaisse des bois qu'il protége ou qu'il menace, vont sortir de ses meurtrières et de la crête de ses tours, des feux dévorants, des projectiles dont les coups seront inévitables; et que de ses flancs entr'ouverts vont s'élancer encore des chevaliers bardés de fer, pour aller combattre les chefs de la conspiration insensée, et répandre une terreur digne du colosse qui les vomira. Le premier sentiment du voyageur, qui dans les constructions modernes ne rencontre plus de ces vastes proportions, soit qu'il examine un palais, soit qu'il observe un fort, est d'abord la surprise; il ne sait au juste si c'est

un palais antique ou une forteresse qu'il a devant les yeux. Il trouve qu'on a transporté dans la forteresse l'architecture élégante d'un château de plaisance, et dans le château de plaisance, les vastes proportions d'une forteresse. Il remarque que si dans les lieux fortifiés les maisons sont dans les forts, on peut dire du château de Pierrefonds que la forteresse est dans la maison. Une fois cette idée comprise, quel plaisir n'éprouve-t-il pas à laisser s'égarer sa vue sur ce majestueux ensemble; en suivant des yeux ces tours élevées, ces courtines, dont les corniches sont des machicoulis, dont les meurtrières sont des fenêtres élégantes, il admire l'harmonie qui naît du contraste de ces lignes droites, et de ces lignes courbes qui se confondent et se lient toutes entre elles. Les ombres vagues des horizons terrestres ne viennent pas mêler leurs formes indécises aux formes si pures et si hardies qui dessinent ce magnifique débris. De quelque côté qu'on l'examine, c'est le firmament lui-même qui sert de fond au tableau; que le ciel soit sombre ou sans nuage, il se détache sur ce vaste plan

comme ferait l'épure d'un dessinateur habile. C'est un dessin au lavis, jeté par enchantement au milieu d'une nature sauvage et tourmentée : c'est encore un contraste. Si l'architecte a apporté dans la construction de ce château, tous les trésors de la science, le statuaire y a aussi versé les siens ; çà et là sont incrustées, dans l'épaisseur des murs, de vastes niches environnées de guirlandes de pierre, et dans lesquelles sont placées des statues d'un excellent travail.

Pierrefonds, en latin *Petrafons*, était l'une des plus anciennes châtellenies du Valois. Retranché sur une hauteur, loin de toute communication, ses possesseurs n'ont jamais ambitionné de faire de leur châtellenie un centre d'industrie ; ils n'ont eu pour objet que d'exercer une suprématie guerrière sur toute la province, et de réduire les plus puissants seigneurs à rechercher leur alliance. Bien antérieur à celui que l'on voit aujourd'hui, il devait son existence à Oger de Bérogne, châtelain de l'antique palais du Chêne, maison royale qui se trouvait placée dans l'endroit où était jadis

le Chêne-Herbelot. Dans cette maison qu'on appelle *Casnum* dans les chroniques latines, on a tenu, sous les rois de la seconde race, des parlements et des assemblées de la nation. Ce premier château, construit des débris de l'ancien palais du Chêne, était situé sur la montagne, à l'endroit où est actuellement la ferme dite du Rocher. C'était une forteresse très massive, défendue par des fossés profonds et des tours carrées.

Les possesseurs de l'ancien château de Pierrefonds durent aux combats qu'ils eurent à soutenir contre les Normands, et dont ils sortirent vainqueurs, leur réputation de courage et d'intrépidité. Cédant au prestige de leur nom, les seigneurs répandus aux environs, et qui se trouvèrent être trop faibles pour résister soit aux ennemis du dedans, soit aux ennemis du dehors, mirent leurs biens sous la sauvegarde des chevaliers de Pierrefonds. Telle fut la cause de l'énorme puissance à laquelle ils parvinrent; car, dit Carlier, leurs troupes surpassaient en nombre

celles des premiers vassaux de la couronne et du roi même. On doit concevoir, en effet, quel essor rapide elle dut prendre, quand on se rappelle ce long espace de temps où l'empire de la force prédomina seul. Les faibles, et c'est toujours le plus grand nombre, venaient se mettre sous la protection du plus fort, qui ne l'accordait jamais gratuitement. Le monastère, menacé d'une invasion, le seigneur attaqué dans ses biens, la payaient largement. Il était convenu tout d'abord que la terre du seigneur ou du monastère releverait de la justice du seigneur de Pierrefonds en première instance ou par appel; le protégé donnait en outre au chevalier envoyé par lui, un certain nombre de livrées de terre; le contrat de donation était rédigé de telle manière, que les terres passaient pour avoir été données par le châtelain lui-même. Le chevalier, détenteur de la terre, immédiatement érigée en fief, payait à son tour une redevance. Pour le paiement des soldats, ou bien le chevalier recevait une somme une fois payée, ou bien l'on augmentait le nombre des livrées

de terre; quand on se passait de soldats, et que les vassaux ou les gens de la campagne se rassemblaient volontairement au moment du péril, le chevalier qui les commandait ne recevait que ses honoraires. Bientôt, Pierrefonds se trouva environné de fiefs relevant de lui; et formant ainsi un état dans l'état, il put, avec le temps, atteindre à un degré de puissance assez élevé pour donner de l'ombrage aux rois.

Nivelon Ier fut le premier seigneur Pierrefonds bien positivement connu, mais on ne voit rien de lui avant l'année 1047, pendant laquelle Henri Ier assembla à Laon les évêques et les grands de ses états; ce parlement avait pour objet de faire restituer, à Saint-Médard de Soissons, des biens usurpés par un seigneur; la charte de restitution est signée par Nivelon. Le premier château de Pierrefonds, comme on l'a vu, était déjà construit à cette époque, et c'est l'église actuelle de Saint-Sulpice qui seule a été fondée par Nivelon. Ce dernier, qui avait assisté comme pair à l'assemblée de laquelle était sortie

une charte de restitution des biens du clergé, eut à son tour des scrupules sur ceux qu'il tenait de ses aïeux. Pour les apaiser, il bâtit sur un plan plus régulier la chapelle de Saint-Sulpice, et y ajouta pour la desservir un chapitre de chanoines auxquels il assura des revenus en terres, prés, bois, moulins, etc. A la mort de Nivelon, survenue en 1072, ses cinq fils se partagèrent ses biens. Il fut inhumé dans un caveau attenant au collatéral droit du chœur de la collégiale qu'il avait fondée. L'inscription de son tombeau que l'on conserve comme un monument curieux sur la manière de transférer la pairie, et qui ne révèle du reste qu'un acte de volonté pur et simple, portait : Ci-gît Nivelon Ier, seigneur de Pierrefonds, qui a fondé ce lieu, et qui a fait le prieur son pair de fief et de noblesse.

A Nivelon Ier succéda son fils Nivelon II; enfin le dernier seigneur de Pierrefonds, Nivelon III, étant mort sans enfants, laissa sa sœur Agathe seule héritière d'une partie des biens de la seigneurie de Pierrefonds. Agathe, mariée au comte

de Soissons, n'ayant pas laissé de postérité, ses biens furent partagés entre les branches collatérales. Toutefois, cette dame répara les spoliations successives par lesquelles ses aïeux s'étaient enrichis, en faisant d'importantes restitutions, comme nous l'avons vu à l'article de Saint-Pierre-en-Chastres. Vers l'an 1193, sous Philippe-Auguste, le château de Pierrefonds entra dans le domaine du roi, ou des princes du sang; et en 1270, saint Louis, avant de partir pour la terre sainte, ayant réglé le sort de ses enfants, donna à Jean, son second fils, le comté de Valois, les villes de Crépy, de la Ferté-Milon, de Villers-Cotterêts et de Pierrefonds[1].

Malgré que ce château eût changé de maître, toutes ses terres n'avaient pas suivi la même fortune; il y en avait encore entre les mains des héritiers des anciens possesseurs. En outre, il pouvait sortir du domaine royal, comme il y était entré : sa puissance qui avait toujours été s'a-

[1] Le Monde hist.

grandissant, pouvait s'accroître encore; mais Philippe-Auguste paraît; il était de la politique de ce grand prince de rendre plus complète, pour lui ou pour ses enfants, la possession de la châtellenie de Pierrefonds. Ce n'est pas en dépouillant les propriétaires de ses diverses dépendances qu'il y parvient; il emploie les moyens légaux; il achète des différents seigneurs leurs droits échus ou à échoir sur elles; il fait des échanges; obtient de se faire substituer aux droits du monastère, détenteur de ces biens; flatte avec adresse les seigneurs qui secondent ses vues; puis, une fois possesseur de la châtellenie entière, il accorde aux habitants, pour se les attacher, une charte de commune, en retour de laquelle ceux-ci s'engagent à fournir au roi soixante hommes d'armes ou sergents avec une voiture à quatre colliers; puis il confie l'administration de ce domaine à des baillis et des prévôts, qui exerçaient en même temps les fonctions de receveurs et de juges. La terre de Pierrefonds rapportait annuellement au roi onze cent cinquante livres parisis. On ne lira pas sans intérêt les redevances qu'acquittait le prévôt de

Pierrefonds pour le roi. « Dix sous à Saint-Gervais de Soissons ; trente-quatre sous quatre deniers pour un cierge ; cent sous au chapelain de la dame Agathe ; une livre aux dames du Charme ; une livre au moine Raoul, bénédictin ; aux dames de Collinance une livre ; aux dames de Saint-Jean-aux-Bois cinq livres ; appréciation d'une rente en blé, cinq livres dix sous ; au portier du château six livres huit sous ; à Notre-Dame de Soissons dix sous ; en tout trente-sept livres quatre deniers. » Afin d'effacer jusqu'aux traces du pouvoir des anciens seigneurs, Philippe-Auguste abandonne aux religieux du lieu une grande partie des bâtiments du château ; par le fait de l'acquisition de cette seigneurie, Philippe-Auguste, devenu vicomte de Pierrefonds, était l'un des quatre grands vassaux du siége épiscopal de Soissons, et soumis par conséquent aux obligations que ce titre imposait. Lorsqu'un évêque était nommé, l'usage dans ce temps voulait qu'il fît son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, porté par les quatre grands vassaux de son siége : plus tard on songea à supprimer un usage qui portait atteinte au respect et

à la considération due à la personne du roi. En 1331, Pierre de Chappes, élu évêque de Soissons, ne se détermina qu'au bout de quatre ans à faire au roi Philippe de Valois, comme vicomte de Pierrefonds, une sommation respectueuse d'envoyer un chevalier pour le porter à sa première entrée. Cette coutume ne fut supprimée que sous Charles VII.

Le XIIe siècle a vu commencer la décadence de l'ancien château de Pierrefonds : abandonné aux chanoines de Saint-Sulpice, rarement visité par les rois à cause de son état de vétusté et de dégradation, ce château n'avait plus rien de remarquable jusqu'à l'an 1390, où Louis, duc d'Orléans et premier duc de Valois, au lieu de le réparer, préféra en rebâtir un autre sur un nouvel emplacement. C'est ce prince qui fut assassiné à Paris par Jean-sans-Peur, en 1407. En conséquence, il choisit pour le construire, à quelques cents mètres plus loin, une montagne escarpée qui ne communique à la plaine que du côté de la forêt de Retz. Presque entièrement fondé sur

le roc, son emplacement offre un carré irrégulier environné de huit tours inégales, ayant de cent à cent huit pieds d'élévation, et liées entre elles par d'épaisses murailles; il occupe une surface de six mille sept cent vingt mètres carrés; la tour du milieu, du côté du sud, renfermait la chapelle dédiée à saint Jacques. La salle voûtée qu'on voit encore au-dessous de cette chapelle servait de sacristie aux douze chanoines qui y officiaient. Tout était colossal dans ce château : les ustensiles de cuisine, les meubles des appartements, et ces derniers eux-mêmes, étaient proportionnés à la grandeur de l'édifice qui fut considéré comme un chef-d'œuvre d'architecture et comme une merveille du temps.

Nous avons vu, volume Ier de cet ouvrage, qu'en 1412, Compiègne était tombée entre les mains des Bourguignons; qu'ils tentèrent dans le même temps de s'emparer de Pierrefonds où commandait Bosquiaux, qui les repoussa. Charles VI, dont la versatilité de caractère le rapprochait tantôt du duc d'Orléans, le fils de son frère,



PIERREFONDS.

Vue prise du Bois de la Muette

tantôt du duc de Bourgogne, éternel rival de cette famille, était alors entièrement gouverné par son cousin de Bourgogne. Possesseur de la ville de Compiègne, ligué avec le roi contre le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne envoie le comte de Saint-Pol devant la forteresse de Pierrefonds avec l'ordre de s'en emparer, émané des conseils du roi lui-même. Bosquiaux qui y commandait, et qui cette fois se rebella contre le roi dont il défendit toujours la cause, refusa de se rendre; mais le duc d'Orléans, espérant ramener le roi à son parti, ou voir s'opérer un changement dans l'administration du royaume, ne voulut pas faire courir à la forteresse, nouvellement construite par son père, les chances d'un siége, et donna ordre à son commandant d'entrer en négociations, et de se rendre en obtenant les meilleures conditions possibles. Le traité fut bientôt conclu. Bosquiaux exigea deux mille écus d'or qu'on lui paya comptant; obtint que ses gens emporteraient tous leurs effets, et que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre. Le comte de Saint-Pol fut revêtu du commandement du château, avec

les émoluments et les prérogatives attachés à cette fonction. Ce que le duc d'Orléans avait prévu arriva. Après la paix d'Auxerre, en 1413, les partis se rapprochèrent; le duc d'Orléans obtint de rentrer dans ses domaines; mais de toutes les places fortes du Valois, il n'y eut que Coucy et Pierrefonds que le comte de Saint-Pol refusa de remettre. Il observait que Charles VI l'avait nommé à perpétuité capitaine de la forteresse de Pierrefonds, qu'il avait déboursé deux mille écus d'or pour obtenir l'évacuation sans dommage de cette place importante, que les préparatifs du siége lui avaient coûté des sommes considérables; qu'il avait placé dans le château de fidèles sujets du roi qui allaient se voir sans emploi, et qu'enfin, il ne pouvait se retirer qu'après avoir reçu des dédommagements proportionnés à ses dépenses et à la perte qu'il allait faire. Malheureusement l'état était obéré, et les coffres du duc d'Orléans étaient vides; on fut donc sourd à ses réclamations. Pressé de nouveau, et par les ordres du roi, et par les injonctions du duc d'Orléans, le comte de Saint-

Pol, la rage dans le cœur, résolut de se venger d'une manière éclatante. Ayant fixé à un jour de décembre 1413 l'époque précise où il remettrait le château, il employa l'espace de temps qui lui restait, à faire distribuer dans toutes les parties du château le bois qu'il renfermait; puis, au moment d'évacuer la place, il y fit mettre le feu, prenant toutes sortes de précautions pour faire attribuer cet incendie à un accident. Les flammes firent des progrès rapides; elles consumèrent en peu de temps une grande partie de la toiture, endommagèrent quelques tours dont elles calcinèrent les murailles; mais la solidité des voûtes, et l'épaisseur des murs de ce château, le sauvèrent de sa ruine. On recouvrit les tours, et l'on fit les réparations les plus indispensables.

Cette restitution était en quelque sorte un acheminement à une prise de possession plus complète. La paix d'Auxerre n'avait procuré au Valois qu'un calme de peu de durée. Le roi de France ayant recouvré la raison, et reconnu que le duc

de Bourgogne, ainsi que nous l'avons dit, était pour lui moins un auxiliaire qu'un rival dangereux, s'empara quelque temps après de Compiègne, qu'il garda trois ans (1417-18). Mais cette ville fut encore prise par les Bourguignons, puis reprise par le fidèle Bosquiaux, et elle retomba en 1420 au pouvoir des Anglais. Pierrefonds ne tarda pas à subir le même sort : son château était dépourvu de vivres et de munitions; d'ailleurs Bosquiaux, en se défendant, n'aurait rien changé à l'état des choses; il se rendit, remarquons-le bien, au représentant de Henri V, nommé par les états-généraux lieutenant-général des états de Charles VI, alors déclaré incapable de régner.

Reportons-nous en esprit à l'époque où les forteresses du Valois étaient occupées par des garnisons de différents partis : Compiègne, avec Noyon et Soissons, par les Bourguignons; Pierrefonds, la Ferté-Milon, Crépy, par les Armagnacs. Qu'on se figure ensuite le pays infesté de soldats de différentes bandes qui le sillonnent en

tout sens, et qui viennent joindre leurs dévastations à celles des garnisons; royalistes, Bourguignons, obligés d'aller fourrager au loin pour fournir à leur subsistance; on ne sera pas étonné en lisant dans l'histoire que certaines contrées du Valois et de la France furent dépeuplées et restèrent trente années en friche. Dans ces temps déplorables, tous les fléaux à la fois semblaient avoir conjuré la perte du Valois et des contrées voisines. A la perte des moissons, à l'abandon des travaux agricoles, vint se joindre l'inclémence des saisons; des pluies continuelles, des débordements de rivières couvrirent pendant plusieurs mois les prairies et les jardins des vallées; pour surcroît de misères, des bandes de loups sortirent subitement des forêts et couvrirent les campagnes pendant plusieurs mois; ils se jetaient sur les hommes, et pénétraient dans les maisons et les fermes, malgré la vigilance des chiens et des gardiens. L'expulsion des Anglais, la paix rétablie entre le duc de Bourgogne et le duc Charles d'Orléans, de retour de sa prison d'Angleterre, ayant fait cesser les guerres, le pays

retrouva un peu de calme et de tranquillité. Charles mourut à Amboise le 14 janvier 1465. De son mariage avec la princesse de Clèves il laissa deux enfants, dont le premier, Louis de Valois, parvint au trône sous le nom de Louis XII, après Charles VIII, mort sans laisser d'enfant. Ce prince était charitable et bon, et Louis XII semble avoir puisé dans son sang les rares qualités qui lui ont mérité le titre de père du peuple.

Louis XII, parvenu au trône, fit entièrement réparer le château de Pierrefonds, ainsi qu'une grande partie des maisons du bourg.

François Ier, en 1537, fit achever la tour de l'église paroissiale, et rétablit le marché du lieu.

En 1588, le château de Pierrefonds tomba entre les mains des Ligueurs. Lors de l'assassinat de Henri III, Rieux y commandait pour la Ligue. Nous avons vu (*Histoire de Compiègne*) ce qu'était Rieux, et comment, après avoir défendu cette forteresse, il fut mis à mort à Compiègne.

Après l'abjuration de Henri IV, Pierrefonds était resté entre les mains des Ligueurs : et ce qui prouve l'importance de ce commandement, c'est que Saint-Chamand, gouverneur de la Ferté-Milon pour la Ligue, quitta ce dernier poste pour venir remplacer à Pierrefonds son lieutenant Rieux. Le roi, qui précédemment avait envoyé devant cette forteresse les ducs d'Epernon et de Biron, y envoya encore le duc de Nevers, qui ne réussit pas mieux que les deux premiers. Enfin, après une quatrième et dernière tentative, qui ne fut pas plus heureuse que les autres, elle se rendit par composition à François des Ursins; le traité fut signé par Henri IV et ratifié par le parlement en 1597.

A l'époque de la guerre des mécontents, sous Louis XIII, ce château devint encore l'asile du factieux. Le marquis de Cœuvres, un des coryphées du parti du prince de Condé, leur chef, confia le commandement de la garnison et du château à un officier nommé Villeneuve. Les relations du temps signalent Villeneuve comme

ayant pillé le pays, dévasté les campagnes, et rançonné les voitures publiques. Placé dans la même situation que Rieux, c'est-à-dire privé de vivres, il fut obligé d'agir comme lui; mais je ne vois pas que l'histoire ait flétri la conduite du commandant Villeneuve, que Carlier met cependant au-dessous de Rieux pour l'habileté militaire. Le moment approche où il nous faudra assister à la décadence prématurée de ce superbe édifice. Les plaintes qui s'élevaient de tous côtés contre les violences de Villeneuve, parvinrent au roi. Louis XIII, ou plutôt son ministre, ordonna au comte d'Auvergne, Charles-de-Valois, de mettre le siége devant Pierrefonds. Guidé par l'expérience de ses prédécesseurs, s'étant fait mettre sous les yeux le plan du siége dressé par Henri IV lui-même, Charles-de-Valois reconnut qu'il fallait ouvrir l'attaque du côté où le château confinait à la plaine. Après quelques jours de canonnade, il s'empara de deux petits forts, qui le rendirent maître d'un emplacement propre à recevoir de l'artillerie, et duquel on pouvait battre en brèche le grand donjon. Y

ayant placé deux batteries, la première, dirigée contre la terrasse qui soutenait le donjon, la seconde, contre une des grosses tours latérales, placée près de la porte d'entrée du château, il commença à ouvrir le feu. Cette tour, après deux ou trois jours d'un feu soutenu, s'écroula avec un fracas épouvantable. Villeneuve, au bruit de cette chûte inattendue, est frappé de terreur ainsi que sa garnison. Il craint aussitôt que le donjon n'éprouve le même sort. La terrasse sur laquelle il est bâti, sapée dans ses fondements, va bientôt fléchir sous l'immense poids qu'elle supporte. Loin d'avoir dix-sept à dix-huit pieds d'épaisseur, le mur qui la soutient en offre à peine six dans quelques-unes de ses parties; il demande à capituler, et obtient la permission de se retirer avec sa garnison. Quelque temps après, Richelieu donna des ordres pour démanteler le château; mais la difficulté de l'ouvrage y fit renoncer; et l'on se borna, pour le mettre hors de défense, à enlever sa toiture, et à entailler les murs par intervalle. Ainsi finit, deux cent vingt-six ans après sa fondation, ce superbe mo-

nument dont les majestueux débris disent assez aujourd'hui quelle fut l'antique splendeur.

La solitude, le silence règnent seuls aujourd'hui dans ces murs jadis si animés; on n'entend plus résonner sur les dalles des corridors, le pas lent et mesuré des sentinelles, ni les éperons des chevaliers prêts à partir pour quelque expédition lointaine. Le haut de ses tours est encore comme jadis éclairé par les premiers rayons du soleil, mais, ni le chant du coq, ni les habitants du château, ne saluent plus sa visite matinale. Reportons-nous au XV[e] siècle, à ces rares intervalles de repos que lui laissait la suspension des guerres civiles; les armures des chevaliers suspendues aux murs, reflètent les rayons du soleil, que leur envoient sous mille nuances les vitres coloriées des hautes fenêtres; les portes et les grilles crient sous leurs gonds; les chevaux au large poitrail, et à la forte encolure, achèvent le repas du matin. Seigneurs, chevaliers, damoiseaux, s'apprêtent pour la chasse projetée; les meutes sont dans la cour, les che-

vaux sont sellés, et répondent par leur hennissement au bruit du cor; la troupe des chasseurs sort par le pont-levis, que le gardien de la porte vient de faire tomber avec fracas. Mais il faut pourvoir au repas du soir, à la nourriture de ce grand nombre de serviteurs, d'ouvriers, de parents, de visiteurs et d'étrangers, qui tous les jours y affluent. Devant l'âtre du foyer, qui a pour chenêts des trépieds du poids de cent livres, pour pincettes des tenailles de forge, et dans lequel brûlent des troncs d'arbres, tournent des broches garnies de veaux et de moutons tout entiers. On va puiser, sans jamais les tarir, toutes les provisions nécessaires dans les celliers, les caves, les fruiteries, les laiteries, qui sans discontinuer se remplissent et se désemplissent. Enfin, le jour est près de finir, et bientôt arrivent chasseurs et hommes d'armes qui viennent bruyamment prendre place à la table du festin. Ils racontent les exploits de la journée, que la châtelaine et les dames écoutent avec émotion. Avant de se retirer, l'aumônier, ou le pèlerin qui revient de quelque long voyage, fait la prière du soir.

Avant l'an XII, les ruines de Pierrefonds appartenaient à la maison d'Orléans. En cette année elles furent vendues comme propriété nationale pour la somme de 8,100 fr. L'empereur Napoléon les acheta en 1813, celle de 4,800 fr. Depuis ce temps elles firent toujours partie des domaines de la couronne. Quant aux fiefs contemporains de la première forteresse, il n'en reste plus que le grand et le petit Outreval, dévastés pendant les guerres civiles du XVIIe siècle. Notre roi, qui aime toujours à attacher son nom à toutes les mesures utiles, autorisa l'administration de la forêt à faire exécuter des plantations autour des ruines de Pierrefonds, à les enclore, et à commettre à leur garde un employé rétribué qui doit en ouvrir l'accès à tous les visiteurs.

Quelques jours après la célébration du mariage du roi des Belges, Louis-Philippe voulut faire visiter à son royal hôte les environs si remarquables de Compiègne. Le château de Pierrefonds ne fut pas oublié; on avait élevé sur les ruines de cette forteresse une tente sous laquelle dîna la

famille royale : les habitants de Pierrefonds avaient dressé un arc de triomphe à l'entrée de leur bourg, et la garde nationale demeura sous les armes pendant toute cette journée, bien qu'on fût dans le temps de la moisson.

Les jolies habitations que renferme aujourd'hui le bourg de Pierrefonds forment, avec les ruines de son château encore en bon état de conservation, un contraste frappant : on croit voir en présence l'ancienne civilisation toute puissante au sein des agitations féodales, et la nouvelle si active dans son esprit et dans son individualisme.

La commune de Pierrefonds compte aujourd'hui 1,500 habitants, et fait partie du canton d'Attichy. Le hameau de Fontenoy, remarquable par ses cascades, n'est séparé de Pierrefonds que par la prairie et les étangs.

FIN.

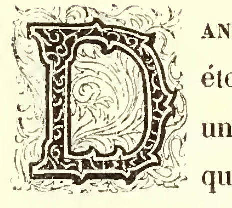
REVUE

ARTISTIQUE, MONUMENTALE ET COMPARATIVE

DE

COMPIÈGNE,

PAR CH. PÉRINT, PROFESSEUR DE DESSIN.



Dans les différents ouvrages qui ont été publiés sur Compiègne, il est une chose que l'on a négligée jusqu'à ce jour, peut-être à cause de l'aridité des recherches qu'elle occasionnerait, et qui toutefois doit offrir de l'intérêt, surtout à nos

concitoyens. Nous voulons parler d'un exposé historique des changements matériels et des embellissements de notre antique cité depuis plusieurs siècles ; enfin, d'une comparaison critique, d'un parallèle suivi du vieux Compiègne avec le Compiègne de nos jours.

En entreprenant cette tâche dont nous ne nous dissimulons pas les difficultés, nous commençons par décliner hautement la qualité d'historien. Peintre et architecte, nous nous renfermerons dans le domaine de l'art, et, laissant les faits à la partie historique de cet ouvrage, nous ne nous occuperons que des lieux et des monuments.

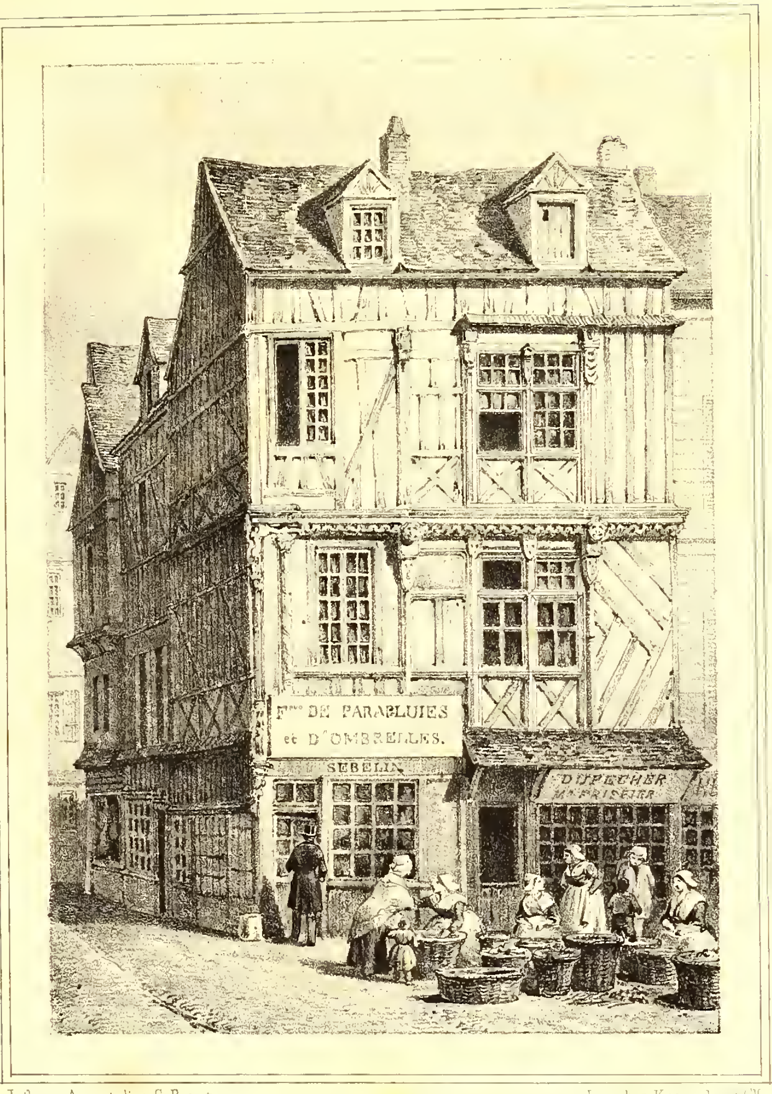
Quelque nombreux, quelque apparents que soient les changements que notre ville a subis, il est bien difficile de les apprécier sans guide et à la première vue, et surtout d'en saisir l'ensemble. Comme ils se sont opérés progressivement et en suivant la marche incessante du temps, comme ils sont d'ailleurs l'œuvre de plusieurs généra-

tions, ils ne peuvent frapper qu'en détail. Une foule de monuments ont disparu, et il ne nous en reste plus que des traditions transmises par nos pères, ou tout au plus quelques vieux documents écrits. D'autres se sont élevés sous les inspirations de la piété, de la philanthropie ou de la vanité; plusieurs ont changé de destination; des places ont été agrandies, des rues percées, des promenades alignées. Enfin, la ville s'est renouvelée, et si elle conserve encore çà et là quelques-uns de ces vieux pignons surplombant la voie publique, si elle offre encore aux curieux et aux artistes quelques antiques constructions de bois affaissées sous le poids des ans, il semble qu'elle en soit presque honteuse, et qu'elle n'aspire qu'au moment de se délivrer de ces derniers témoins de sa jeunesse, qui ont traversé avec elle tant de générations, et dont la muette indiscrétion trahit chaque jour son grand âge. Elle s'empresse, la coquette, d'effacer, pour se rajeunir, ces traces de caducité. Au grand désespoir des artistes et des antiquaires, elle cherche à dissimuler l'âge de ses maisons : elle re-

crépit ses vieux murs, elle couvre d'un masque de plâtre les solives capricieusement symétriques de ses vieux pans de bois : elle étend un ocreux badigeon sur ses façades noircies par le temps, et transforme ses béantes ouvertures de boutiques à auvents en devantures élégantes où le marbre se marie aux bois de couleur, où le cuivre resplendit en baguettes légères, entre de larges vitres et des glaces somptueuses.

Encore quelques années, et le Compiégnois natif, que des circonstances auront tenu éloigné de sa bonne ville depuis quelque vingt ans, ne la reconnaîtra plus en y rentrant. Il cherchera vainement sa nef de Saint-Corneille, avec ses bas côtés au sol terreux et veuf de son dallage, sa place d'armes étroite et entourée de murs irréguliers; il cherchera ses antiques pas de Saint-Jacques, les ormes et le parapet de son cimetière, et son étroit presbytère, et son vieux bâtiment de la Sainte-Famille. Il cherchera ses fossés du Cours, plantés d'arbres et peuplés de laborieux cordiers; enfin ses mai-

XVe SIECLE.



Lith. par Arnout d'ap. C. Perint

Imp. chez Kaeppelin & Cie

MAISON SUR LE MARCHÉ AUX HERBES,

Publié par Langlois.

au coin de la Rue des Clochettes.

sons noires et ses boutiques primitives, où le luxe était inconnu, où, le soir, les ténèbres n'étaient combattues que par la lueur vacillante d'une classique et misérable chandelle abandonnée sur le comptoir, et dont la mèche fuligineuse, étalant à loisir son vaste champignon, n'était ravivée, à de longs intervalles, que lorsqu'un consommateur indiscret venait de loin en loin troubler la tranquille veillée du marchand, et l'arracher momentanément au foyer pétillant de son arrière-boutique.

Tout cela a disparu, tout cela s'est modifié, et, pour être juste, il faut avouer que tout s'est embelli. La nef de Saint-Corneille a fait place à une rue régulière, la place d'Armes agrandie s'est entourée de maisons symétriques, et s'est ornée de fraîches allées de tilleuls; les pas de Saint-Jacques ont été nivelés, le cimetière s'est vu dégarni de ses arbres, et on l'a transformé en une place spacieuse qui communique avec celle du palais par une rue nouvelle. Les fossés du Cours ont été comblés, et leur

emplacement se couvre déjà de constructions et de jardins. Il n'est pas jusqu'aux boutiques obscures qui ne se soient changées en d'élégants magasins, le *marchand* s'est effacé devant le *négociant*, et bientôt peut-être nous aurons à Compiègne les *spécialités*, cette mode du jour qui a envahi la capitale. Il va sans dire que l'ignoble chandelle s'est vue déshéritée par la vanité, et a fait place sur le comptoir de l'industriel, à la carcel ambitieuse ou au globe lumineux de cristal.

Toutefois, nous le répétons, quelque apparents que soient ces changements, il est difficile de les apprécier d'un coup-d'œil, et de s'en rendre un compte exact et surtout méthodique. On voit bien ce qui existe, mais on a souvent peine à se rappeler ce qui a été détruit. Ce n'est qu'en étudiant un plan actuel de Compiègne, et en le comparant à d'autres plans levés successivement depuis plusieurs siècles, qu'on peut se faire une idée complète des modifications que notre ville a subies. Nous allons donc essayer

d'en tracer l'esquisse d'après quatre plans échelonnés à peu près de cent ans en cent ans. Le premier de ces plans, celui dont nous avons donné, dans le cours de cet ouvrage, un fac-simile lithographié par nous-même, est sans contredit le plus ancien plan de Compiègne qui ait été levé, puisqu'il remonte à l'année 1509 (règne de Louis XII); l'original de ce plan est manuscrit. Le second date de l'année 1637 : l'original gravé existe à la bibliothèque royale; le *Nouvelliste* de cette ville en a donné en 1838, une copie à ses abonnés. Le troisième est le magnifique plan de Compiègne et ses environs, levé en 1734 par J. Chandellier, et qui orne la salle des séances du conseil municipal à l'Hôtel-de-Ville : la réduction d'une partie de ce plan a été faite et mise en vente, il y a deux ans, par M. Damas, employé des ponts-et-chaussées. Enfin le quatrième est le plan de Compiègne actuel que nous dressons dans ce moment, et qui va accompagner la publication de cet ouvrage. C'est à l'aide de ces plans, et en nous aidant en outre de toutes les traditions locales et de tous les do-

cuments graphiques que nous avons pu recueillir, que nous abordons notre travail ; d'ailleurs beaucoup de nos concitoyens pourront sanctionner de leur témoignage la plupart de nos recherches, puisque les changements les plus notables se sont opérés depuis un demi-siècle environ.

Comme la plupart des villes, Compiègne a commencé par un amas de chaumières : il serait assez difficile de préciser l'endroit où s'élevèrent ces premiers linéaments ; car Compiègne n'a pas, comme Paris, sa cité, berceau baigné par les eaux, et point central d'où se sont éparpillées ses maisons. Nous en sommes, pour notre ville, réduits aux conjectures, et elles se réunissent pour désigner comme premier lieu habité, l'emplacement que couvre aujourd'hui le faubourg Saint-Germain, situé entre la forêt et la rive gauche de l'Oise, et où Childebert fit bâtir une église : sous Louis-le-Gros cet emplacement porte le nom de Neuville.

Le Père Carlier, dans son histoire du Valois, désigne Royal-Lieu, et non Saint-Germain, par ce nom de Neuville (*Nova-Villa, Novum-Villare*); nous voyons en outre que Philippe-le-Bel fit bâtir une église et un prieuré sur le terroir de Neuville, dont il changea le nom en celui de Royal-Lieu; au surplus, Saint-Germain et Royal-Lieu sont si rapprochés l'un de l'autre que l'on a pu les confondre.

Quoi qu'il en soit du berceau de Compiègne, nous voyons la ville augmenter sous nos rois des première et seconde race, puis se peupler successivement de monuments, d'églises et de communautés, en même temps qu'elle s'entoure d'une ceinture imposante de fossés et de remparts. Nous croyons devoir exposer d'abord par siècle les dates de ces différentes fondations.

VI[e] SIÈCLE.

Le premier monument qui ait été élevé à Compiègne, ou du moins dont on ait connais-

sance dans l'histoire de cette ville, est une église fondée par Childebert Ier, dans le lieu dit *Neuville*. Cette église fut dévastée et ruinée en 1430.

VIIe SIÈCLE.

Dagobert Ier fonde à Compiègne un hôtel des monnaies en 636. Ce monarque affectionnait Compiègne, sans doute à cause de sa forêt, qui offrait à nos premiers rois un vaste théâtre où ils pouvaient se livrer au plaisir de la chasse. La fondation d'un monument de ce genre prouve que déjà, dès cette époque, Compiègne avait quelque importance parmi les villes composant le mince domaine de nos rois.

VIIIe SIÈCLE.

Charlemagne fonde à Compiègne un palais qui paraît avoir été une succursale du fameux palais de Verberie, dont on trouve une description détaillée dans l'histoire du Valois par le

père Carlier. Ce palais s'élevait vers l'endroit où existent maintenant les rues de Saint-Corneille, de l'Etoile, et la place de l'Hôtel-de-Ville. Charlemagne y assemble plusieurs parlements, et y déclare des chartes[1].

[1] Il ne faut pas prendre à la lettre ce mot *palais*, et y attacher exactement la signification qu'il a de nos jours. *Palais*, à cette époque, s'entendait de toute demeure royale, et même de tout pied à terre que possédaient nos rois dans l'étendue de leurs domaines. Souvent donc on appliquait ce mot à des maisons de chasse ou de plaisance, et même, surtout sous les rois de la première race, à des métairies appartenant aux monarques, et dans lesquelles ils entretenaient des *gruyers*, des *sergents*, et des officiers destinés à surveiller les terres, étangs et forêts des domaines royaux, et à en percevoir les revenus. Ils y venaient souvent passer quelques jours, soit pour se délasser des fatigues de la représentation, soit pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Dans un pays boisé comme l'était le Valois et les environs de Compiègne, on conçoit que de pareilles habitations devaient être fréquentes, aussi avions-nous alors les palais de Cuise, de la Brévière, de Sainte-Périne, de Choisy-en-Laigue, etc. Toutefois, le palais de Verberie n'était pas dans ce cas; il avait une importance qui en faisait une demeure vraiment royale.

IXᵉ SIÈCLE.

En 876, Charles-le-Chauve, qui aimait le séjour de Compiègne, y fait de nombreux embellissements, et y fonde l'abbaye royale de Saint-Corneille sur l'emplacement du palais de son aïeul.

A la même époque, ce monarque, pour remplacer ce palais converti en abbaye, en fait bâtir un autre sur les bords de l'Oise, à l'endroit dit aujourd'hui le Beau-Regard. La tour qui existe de nos jours, et que l'on a maladroitement surmontée d'un ridicule belvéder, faisait partie de ce palais. S'il en est ainsi, cette tour, debout depuis près de mille ans, offre la plus ancienne construction existante de la ville.

XIIᵉ SIÈCLE.

La fin du XIIᵉ siècle voit s'élever l'église de Saint-Antoine, qui prit le nom de paroisse royale,

après le long séjour que fit saint Louis au palais du Beau-Regard.

A cette même époque appartient la fondation du couvent des Cordeliers, derrière l'église Saint-Antoine.

La fin de ce siècle voit Compiègne se ceindre de fossés et de murailles, par les ordres de Philippe-Auguste. Il existe encore de nos jours des portions bien conservées de ces fortifications.

XIIIe SIÈCLE.

La fondation de l'église Saint-Jacques remonte au commencement du XIIIe siècle; mais les différences notables de style que présente l'ensemble du monument prouvent qu'il n'a été achevé qu'après le XVe siècle.

Saint Louis fait construire à proximité du palais du Beau-Regard, où il résidait, l'ancien pont qui établissait une communication entre la ville

et le faubourg du Petit-Margny, assis sur la rive droite de l'Oise, vis-à-vis la porte qui prit alors le nom de Porte-du-Pont.

En 1260, six ans après son retour de la désastreuse croisade qu'il avait entreprise en 1249, il convertit le palais du Beau-Regard en un couvent de Dominicains. Ces bons pères furent par la suite remplacés par des Jacobins, qui restèrent au Beau-Regard jusqu'à la révolution.

A cette même époque, le prieuré de Saint-Nicolas-du-Pont, qui existait avant 1150, sur une portion de terrain dépendant du palais de Charles-le-Chauve au Beau-Regard, est restauré et agrandi par saint Louis, qui en destine une partie à recevoir les malades indigents de la ville. C'est là l'origine de l'Hôtel-Dieu, qui subsiste encore de nos jours avec de nombreux agrandissements.

XIVe SIÈCLE.

A la fin du XIVe siècle, Charles VI fait construire l'Hôtel-de-Ville.

XVe SIÈCLE.

En 1430, s'élève la paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne, sur l'emplacement de l'ancienne église construite par Childebert, et dévastée pendant le siége que Compiègne eut à soutenir contre les Anglais, et où Jeanne d'Arc fut faite prisonnière.

XVIe SIÈCLE.

Vers le milieu du XVIe siècle, Philibert de Lorme voûte la porte Chapelle, et en décore la façade du côté de la ville.

En 1571, le collége est fondé par MM. Noël Gautier et Charmolue, et confié aux Jésuites, qui

y furent remplacés en 1772 par les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

XVIIe SIÈCLE.

Les Capucins s'élèvent, en 1611, hors des murs de la ville.

En 1637, la chapelle votive de Notre-Dame-de-Bon-Secours est fondée près du couvent des Capucins, en mémoire de la délivrance de Compiègne, alors assiégé par les Espagnols. Anne d'Autriche la fait restaurer en 1653.

Ce siècle voit s'élever à Compiègne trois couvents de femmes, savoir : les dames Carmélites, les filles de Sainte-Marie et les religieuses de la Congrégation; ainsi que celui des Minimes, qui est fondé en 1609, près de la paroisse Saint-Pierre-des-Minimes.

En 1663, Louis XIV fonde l'hospice des indigents, en dehors de la porte de Paris, sur le

lieu où cet établissement existe encore de nos jours.

XVIIIe SIÈCLE.

En 1729, la salle de spectacle est construite sur les dessins de M. Ledreux.

En 1730, Louis XV approuve les projets du nouveau pont, et deux ans après, le monarque vient lui même présider à la pose de la première pierre.

En 1784, le grenier à sel, construit sur l'ancien rempart (aujourd'hui rue de Nemours) presque vis-à-vis la nouvelle salle de spectacle, est abandonné, et on en élève un autre vers l'extrémité de la place du Change, à l'entrée de la rue des Lombards.

Nous ferons observer ici que ce n'est pas par oubli que nous avons passé sous silence le palais de Compiègne, en parlant des autres monuments de

cette ville. Dans l'article spécial que nous consacrons plus loin au palais, nous expliquerons la cause de cette omission.

Maintenant que nous avons indiqué par ordre chronologique la fondation des principaux monuments, nous allons commencer l'histoire raisonnée des changements que notre ville a subis.

ENCEINTE ET FORTIFICATIONS.

Nous avons donné dans le cours de cet ouvrage, à la fin de la première période, une description détaillée du système de défense de la ville, et de son enceinte; nous ne répéterons pas ici cette description, et nous nous contenterons de rappeler que le développement du mur d'enceinte de Compiègne était, sous Charles VII, de 1334 *toyses* 2/3 *de toyse* (2,601^{m}), suivant le procès-verbal de toisé dressé en 1430.

Ce mur d'enceinte se trouve aujourd'hui détruit dans quelques endroits : cependant il en

reste encore des portions considérables et parfaitement conservées. Ces portions sont même si apparentes qu'elles permettent de suivre avec facilité l'ancienne enceinte dans toutes ses sinuosités, et de la reconstruire idéalement en suppléant par l'imagination aux lacunes que l'on y rencontre de loin en loin. Seulement, comme Compiègne n'est plus ville de guerre, qu'il n'a plus qu'une seule porte, et que encore cette porte ne forme qu'une voûte ouverte et servant de passage, on conçoit que ces murs ont dû changer de destination : ils sont devenus de simples clôtures particulières.

A partir de la porte Chapelle, que nous prendrons ici comme point de départ, et en descendant vers le sud, l'ancien mur sert de soutènement à la terrasse du palais, laquelle occupe l'emplacement du rempart. Ce mur qui s'est trouvé interrompu par la grande pente douce faisant face au perron, a été légèrement modifié dans le but d'établir ce soutènement parallèlement à la façade du palais (côté du parc).

Il a été également interrompu par le nivellement de la place du Palais.

On doit donc le supposer traversant obliquement la chaussée de la place, pour, de cet angle, venir longer le boulevard des Grandes-Écuries ; où il sert de mur de terrasse à plusieurs jardins jusqu'à la rue des Grandes-Écucuries. Là se trouvait jadis le bastion nommé *La Vierge*, et postérieurement la porte de Soissons. Cette partie du boulevard des Grandes-Écuries est donc exactement plantée sur l'emplacement de l'ancien fossé que l'on a comblé. Cette dernière circonstance explique le peu de hauteur du mur d'enceinte à cet endroit.

A partir de la rue des Grandes-Écuries jusqu'à la porte La Reine, le mur existe dans toute son intégrité, et sert de limite à des propriétés particulières.

De la rue de Pierrefonds à la porte La Reine, on rencontre plusieurs jardins formant ter-

rasse, dont l'un a une sortie sur la rue des Fossés.

De la porte La Reine à la rivière, le mur sert également de limite à des propriétés particulières. En arrivant à la rivière, le fossé forme maintenant un verger dépendant de la propriété du Beau-Regard. C'est là, qu'en 1838, on avait eu le projet de construire un abattoir.

A partir de l'angle ouest de la propriété de M. de Bicquilley, le mur longe la rivière jusques vers la rue des Tanneurs, ne laissant entre son pied et le bord de l'eau qu'une petite digue servant de passage. Vers la rue des Tanneurs il disparaît dans des propriétés particulières. Il y a quelques années, on retrouvait encore une partie du fossé derrière les maisons du quai de Harlay. En 1836, la ville a vendu ce terrain à peu près improductif, et qui, recevant continuellement les immondices des maisons voisines, était devenu un cloaque infect. Les

propriétaires voisins l'ont acheté partiellement, et il est maintenant divisé en cours et en jardins clos de murs.

De la rue du Pont-Neuf à celle d'Ardoise, on ne trouve plus depuis longtemps de vestiges du mur; mais de ce dernier point à la rue de l'Arquebuse il en existe encore, auprès de la rue de Chartres, une portion qui va, il est vrai, disparaître incessamment. Nous nous rappelons, et la plupart de nos concitoyens doivent également se rappeler avoir vu, le long de cet ancien rempart, un fossé large et profond, planté de grands ormes en quinconces. Ce fossé était celui de la ville, asséché vers 1700, et dans lequel nous voyons établi en 1734, un jeu de battoir près de la porte d'Oise. Déjà depuis longtemps la partie comprise entre le Pont-Neuf et la rue d'Ardoise avait été comblée. En 1836 la ville vendit ces terrains, en en réservant toutefois des portions en face des rues des Petites-Ecuries, de Chartres et du Four, dans la prévision du prolongement futur de ces rues jus-

qu'au Cours; ce prolongement, qui existait déjà pour la rue d'Ardoise, a été effectué depuis pour la rue de Chartres. Elle réserva également une issue pour le derrière de la salle de spectacle, et une esplanade vis-à-vis l'ancien quartier de cavalerie. Aujourd'hui tout cet espace est remblayé et couvert de maisons, de jardins ou de terrains enclos, et l'esplanade du quartier est exécutée. On a réservé en outre, entre ces nouvelles constructions et l'avenue du Cours, une rue de 10 mètres de largeur, qu'il est question de paver prochainement, et par laquelle doit passer la route royale de Rouen à Reims.

A la rue de l'Arquebuse (vis-à-vis la pompe à feu), le mur est interrompu sur l'emplacement du bureau des bâtiments du roi, mais il reprend 50 mètres plus loin, et sert de mur de soutènement à la belle terrasse qui monte sur la porte Chapelle, et va rejoindre le petit parc. Il n'éprouve qu'une légère interruption à l'angle septentrional de la ville, où le rempart s'avançait en pointe pour former la tour Palée. On a

retranché cet angle depuis longtemps pour faciliter la circulation autour du canal; mais la portion de mur formant ce pan coupé a été si bien raccordée avec l'ancien rempart, qu'il faut avoir sous les yeux un plan où cet angle existe pour s'apercevoir de ce retranchement, et se convaincre que le mur à cet endroit n'a pas toujours été tel qu'il est de nos jours.

Dans toute cette partie, qui, depuis l'angle du canal jusqu'à la porte Chapelle, longe l'ancien rempart devenu terrasse, le mur est dans un bel état de conservation, et ses tours existent encore sans aucune dégradation sensible.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que le développement total du mur d'enceinte de Compiègne étant d'environ 1,335 toises (2,602 ^{m}), on peut aujourd'hui répartir de la sorte ce développement :

Parties où l'ancien mur existe encore, soit intégralement soit avec de légères modifications

provenant de réparations, ... 1,783 m

Parties où l'ancien mur est oblitéré et où l'on n'en retrouve plus de traces. . 819 m

Total. . . . . 2,602 m

On voit donc par ces chiffres, dont nous garantissons l'exactitude, qu'il existe encore plus des deux tiers de l'ancienne enceinte de Compiègne; et si cette proportion paraît exagérée au premier coup-d'œil, c'est que la majeure partie du mur existant se trouve comprise dans des propriétés particulières, et échappe ainsi aux regards.

Nous croyons devoir donner ici la liste des capitaines, gouverneurs, lieutenants et majors de Compiègne, depuis 1360.

CAPITAINES.

1. Mathiev de Qvesne, nommé capitaine de Compiègne, par les habitants, le 3 juillet 1360.
2. Mathiev de Roye, *id.*, mars 1367.

3. Iean de Hangest, septembre 1408.

4. Iean de Soissons, août 1410. (Tué à la bataille d'Azincourt en octobre 1415.)

Jacques Lechangeur, nommé lieutenant en la capitainerie de Compiègne en 1412.

5. Iean, Seigneur de Fayel, octobre 1415.

6. Hector, Seigneur de Fayel, juin 1418.

7. Raoul de Boqueaux, nommé pour Charles VII, alors dauphin, par le seigneur de Crèvecœur.

8. Guillaume de Gamaches, 13 juillet 1422. (Il rendit la ville au duc de Bedfort, frère de Henri VI, roi d'Angleterre.)

Pierre de Gamaches, son frère, lieutenant en 1419.

9. Hugues de Launoy, nommé par le duc de Bedfort, 30 juillet 1422.

Le Bastard Jean de Chatillon, nommé lieutenant en 1424.

10. Bérauld de Montferrand, 1425.

Raoul de Herlus, nommé lieutenant en janvier 1425.

11. Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam, 1425. (Il fut déposé la même année.)

Beaudon de la Fontaine, nommé lieutenant en décembre 1425.

12. Raoul de Herlus, déjà lieutenant, 1425. (Après que l'on eut chassé les Anglais de la ville, le sieur de Villers y rentra, et en fut capitaine jusqu'à sa mort, arrivée en 1429.)

13. Georges, seigneur de la Trimouille, capitaine pour Charles VII, août 1429.

Guillaume de Flavy, nommé lieutenant en 1429.

14. Guillaume de Flavy, *id.*, décembre 1429.

15. Arthus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, nommé en 1436. (En son absence, les habitants chassèrent ses lieutenants Nostrevert et Villeblanche et rappelèrent Guillaume-de-Flavy.)

Jean de Nostrevert, nommé lieutenant en janvier 1437.

Henry de Villeblanche, nommé lieutenant en 1450.

16. Charles de Flavy, 1458.

17. Louis de Soecourt ou Soïecourt, 1462.

Guillaume de la Bretonnière, nommé lieutenant en 1458. (Sous Charles de Flavy et Louis de Soecourt.)

18. Guiot Pot, comte de Saint-Pol, connétable de France, 1469.

Jacques de Rasse, lieutenant sous Guiot Pot et Rene Pot.

19. René Pot, 1495.

Parent, lieutenant sous René Pot.

20. Jean de Sains, 1498. (Mort en octobre 1542.)

Isaac d'Agincourt, sous Jean de Sains, jusqu'en 1525.

21. Anne de Montmorency, connétable de France. (Il eut l'usufruit du domaine de Compiègne après la mort du maréchal de Chabannes, tué en 1524, et il en jouit depuis 1526 jusqu'en 1567. Il prit aussi la qualité de capitaine de Compiègne quoique Jean de Sains fût pourvu de cette charge. Anne de Montmorency était donc capitaine honoraire, et Jean de Sains capitaine effectif.)

Pierre Muller, lieutenant en 1525, sous Anne de Montmorency et Bertrand d'Aramburt.

22. Bertrand d'Aramburt, nommé capitaine en octobre 1542. (Il fut déposé en 1545.)

23. Jacques de Francières capitaine de la tour et ville, pour François Ier, octobre 1545. (Mort à la grosse tour de Compiègne en juin 1554.)

Louis Maquart, lieutenant sous Jacques de France.

24. Le Seigneur de Villemontée, 1554.

25. Antoine de Foucault, août 1557.
26. Philippe de Brosly, seigneur de Chevrières, juillet 1572.

GOUVERNEURS.

27. Charles sire de Humières, nommé gouverneur en août 1587. (Tué devant la ville de Ham en juin 1595.)
28. Claude de Harville, septembre 1595.

Herbert de Brosly, mort en 1620, lieutenant sous Charles de Humières et Claude de Harville.

29. Louis de Crevant, marquis de Humières, sous Henri IV.
30. Hercules de Crevant, marquis de Humières, pourvu en survivance du gouvernement de Compiègne en décembre 1616.

Claude Regnault, lieutenant sous Louis, Hercules et Louis de Crevant.

31. Louis de Crevant, marquis de Humières.

Le sieur de Vallon, lieutenant sous Louis de Crevant; Antoine Seroux, premier sergent des ville et chasteau de Compiègne.

32. Louis de Crevant, marquis de Humières, maréchal de France, nommé gouverneur en 1648.

Claude de Vallon, fils du précédent, lieutenant sous le maréchal de Humières.

Antoine de Montguyot, lieutenant sous le maréchal de Humières, nommé en 1671.

François Richard Gaya, major de Compiègne, nommé en novembre 1638.

Vincent Gaya, major, pour commander en l'absence du gouverneur, nommé en juin 1684.

Corneille-Richard Gaya succéda à son père dans la charge de major de Compiègne.

A partir de cette époque, la liste des gouverneurs de Compiègne est interrompue, et les documents que nous avons compulsés ne nous ont fourni que les trois noms suivants :

Roch de Billy, 1er gouverneur et échevin, nommé en 1670.

Sieur de Malessy, commandant, *id.*, 1744.

Mathieu Paul Louis, vicomte de Laval-Montmorency, nommé gouverneur en 1766.

PORTES.

En décrivant l'enceinte de Compiègne, nous avons nommé les différentes portes qui jadis donnaient entrée à la ville ; nous allons les passer en revue, et indiquer les changements successifs qu'elles ont subis.

PORTE CHAPELLE.

Ainsi que nous l'avons vu, la porte Chapelle, qui n'offrait en 1509 qu'un simple talus en pierre du côté de la ville, fut reconstruite un demi-siècle plus tard par Philibert de Lorme. Sauf les dégradations du temps, que l'on a cherché à dissimuler par une restauration maladroite et inachevée, cette porte est encore de nos jours telle que la fit exécuter le célèbre architecte de François Ier et de Henri II. Le dessin que nous en avons donné dans le cours de cet ouvrage nous dispense d'en faire ici une description détaillée. On a remplacé le moulin à

vent qui la surmontait par un réservoir fort utile sans doute pour contenir l'eau destinée aux besoins du palais, mais qui forme, sur ce beau morceau d'architecture renaissance, un appendice disgracieux et peu en harmonie avec le style du monument.

On voit encore sous cette porte une arcade basse, bouchée depuis longtemps, et servant jadis de communication avec la terrasse du *Louvre*. Sur la clef de cette arcade sont sculptés en relief les chiffres entrelacés de Henri II et de Diane de Poitiers; ces mêmes chiffres se répètent sur des pierres saillantes le long de l'ancien rempart qui domine le petit canal actuel, et prouvent que cette partie des remparts fut restaurée en même temps que la porte Chapelle.

Cette porte est la seule qui existe encore de nos jours.

PORTE SOISSONS.

La porte Soissons n'est pas d'une construction fort ancienne, puisqu'elle ne figure pas encore sur le plan de 1734. Il y avait à sa place un bastion formé de cinq portions de cercle, que l'on nomma depuis *la Vierge*, et ensuite la porte Soissons. A l'époque dont nous parlons, ce bastion donnait sans doute issue à une poterne, mais sans communication apparente avec l'autre côté du fossé. De ces cinq portions de cercle, il en reste encore deux formant le mur de terrasse d'un jardin particulier. On a par la suite accotté à ce bastion une porte que l'on a nommée porte de Soissons. La rue actuelle des Grandes-Ecuries, qui s'appelait encore il y a quelques années rue de la Porte-Soissons, vient se terminer à cette ancienne porte, dont il ne reste plus à droite et à gauche que deux pilastres appliqués contre les murs des jardins qui resserrent la rue dans cet endroit.

Un grand nombre de nos concitoyens demandent souvent pourquoi l'on a donné le nom de porte de Soissons à cette issue, et allèguent qu'il eût été plus rationnel d'appeler ainsi la porte Chapelle, d'où part directement la grande route de Soissons. Il n'est donc pas inutile de faire observer ici que ce n'est que depuis 1763 que le chemin de Soissons a été redressé, et dirigé en ligne droite vers la porte Chapelle. Avant cette époque, ce chemin passait dans la forêt auprès des carrefours d'Elisabeth et du Buissonnet, puis à la Croix-du-Saint-Signe, auprès de laquelle il existe encore. Un chemin nommé *chemin de Saint-Corneille-aux-Bois*, et conduisant à cette habitation, partait de la porte de Soissons, à l'endroit où est maintenant la maison occupée par la conservation des hypothèques, traversait les terres vagues, où l'on a depuis planté le grand parc, et se dirigeait vers le tortueux chemin de Soissons, qu'il rejoignait à quelque distance de la Croix-du-Saint-Signe. On voit donc que les personnes qui de Compiègne voulaient aller à Soissons,

en gagnaient la route plus directement en prenant le chemin de Saint-Corneille-aux-Bois, qu'en se rendant à la porte Chapelle, placée à l'extrémité de la ville, et dans un endroit presque complétement inhabité. Voilà l'origine de ce nom de *porte Soissons*, qui certes peut paraître bizarre aux personnes jugeant exclusivement d'après l'inspection actuelle des localités.

PORTE DE PIERREFONDS.

La porte de Pierrefonds a disparu de nos jours : cette porte, dont la construction était importante, contenait une chapelle votive, dont l'établissement avait été ordonné en 1470 par une charte de Louis XI, et qui portait le nom de chapelle de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*. La charte dont nous parlons désigne la grandeur de la chapelle à fonder ; ses dimensions étaient de 5 toises de long sur 3 toises de large. Le revenu annuel de cette chapelle, s'élevant à 2,000 livres, fut concédé aux Jésuites lors de leur installation au collége de Compiègne.

Les auteurs qui jusqu'à présent ont écrit sur Compiègne, s'accordent à attribuer la fondation de cette chapelle à la joie qu'éprouva Louis XI en apprenant la mort de son ennemi Charles-le-Téméraire. Le nom de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle milite puissamment en faveur de cette opinion, que nous sommes loin de rejeter : toutefois, nous croyons devoir faire observer que la bataille de Nancy, où périt le duc de Bourgogne, n'eut lieu qu'en 1477. Y aurait-il erreur dans la date de la charte de fondation? Nous sommes d'autant plus portés à le croire, que l'année 1470 ne nous offre aucun fait qui ait pu engager le cruel et dévôt monarque à fonder une chapelle sous cette invocation.

PORTE LA REINE.

La porte Neuve, ou de la Reine, fut ouverte au pied de l'ancien calvaire de Saint-Antoine, vers l'emplacement d'un bastion sans issue apparente; elle date à peu près de la même époque que celle de Soissons, et a disparu de nos jours.

PORTE DE PARIS.

Cette porte qui, sur notre plan de 1509, n'offre qu'une construction mesquine et étroite, fut agrandie et ornée un demi-siècle plus tard. En 1780, elle portait encore les traces de cette ornementation qui consistait, du côté de la campagne, en trois couronnes sculptées, dont deux à côté l'une de l'autre, et la troisième au-dessus, soutenue par une guirlande de fleurs. Dans l'espace compris entre ces trois couronnes, on lisait cette devise, relative à la troisième couronne : *Manet ultima cœlo; la dernière l'attend au ciel.* Au-dessus de ces couronnes se déployait la devise glorieuse octroyée à la ville de Compiègne par Philippe-Auguste : *Regi et regno fidelissima; Fidèle au roi et à la France.* Cette représentation de trois couronnes, avec l'inscription *Manet ultima cœlo*, prouve que l'ornementation de cette porte date du règne de Henri III, roi de Pologne avant d'être roi de France.

Du côté de la ville, on voyait une grande figure de la Vierge sous les pieds de laquelle étaient écrits ces mots : *Maria, mater gratiæ, ora pro nobis; Marie, mère de grâce, priez pour nous.* A droite et à gauche de cette figure, on avait sculpté les armes du roi et de la ville. Remarquons en passant, pour l'édification des amateurs de blason, que ces armes sont ainsi indiquées dans un vieil auteur que nous avons sous les yeux : *Elles sont d'argent, au lion d'azur, parsemé de fleurs de lys d'or, lampassé de gueules et couronné d'or. Les supports sont un sauvage et une sauvagesse entièrement nus, et qui n'ont pour vêtements que leurs cheveux pendants jusqu'aux talons.*

PORTE DU VIEUX-PONT.

Cette porte ne s'est appelée ainsi que depuis la construction du nouveau pont; antérieurement elle s'appelait *porte du Pont*, et c'est sous ce nom qu'elle figure dans les plans et titres antérieurs à 1732. Nous en avons donné un

dessin, qui la représente telle qu'elle était au commencement de notre siècle, avec ses deux tourelles, et sa voûte qui couvrait la rue du Vieux-Pont, dans l'espace compris entre la rue des Tanneurs et le renfoncement donnant entrée à la cour populeuse du Beau-Regard. Il paraît, du reste, qu'elle était autrefois plus considérable; car, sur notre plan de 1509, nous y remarquons deux parties latérales à côté des tourelles, et ces parties n'existaient plus lors de la démolition de la porte.

Nous n'entrerons pas ici dans une description détaillée du pont de Saint-Louis; nous avons déjà donné cette description dans le cours de cet ouvrage, à l'occasion de la prise de Jeanne-d'Arc. Nous nous contenterons de faire observer que ce pont avait été construit par le pieux monarque pour remplacer celui de Choisy-en-Laigue (Choisy-au-Bac), que les débordements de l'Aisne avaient renversé. Ainsi, avant saint Louis, Choisy jouissait d'un pont, et Compiègne n'avait qu'un humble bac.

Il ne reste plus de l'ancien pont de saint Louis que trois arches sèches s'étendant sous l'abattoir actuel, et servant de magasin à M. N. Pérint, entrepreneur de couvertures; elles sont voûtées en ogive, et les voussoirs en sont petits, mais bien appareillés. Quant à la porte, elle a été démolie en 1811.

PORTES NOTRE-DAME, D'OISE ET CORBYE.

Ces portes, qui ont disparu de nos jours, n'offraient rien de remarquable.

La porte Notre-Dame s'élevait à la tête du pont actuel, et donnait son nom à la rue du Pont-Neuf.

La porte d'Oise a changé son nom en celui de porte d'Ardoise; il en reste encore deux tourelles enclavées dans des maisons particulières.

La porte Corbye figure sur les plans de 1509 et de 1637, flanquée de deux tours; mais ces

deux tours restent seules et sans la porte, sur celui de 1734. Cette porte donna longtemps son nom à la rue actuelle de l'Arquebuse.

RUES.

Après avoir parlé de l'enceinte de la ville et décrit ses portes, nous allons nous occuper des rues qui la sillonnent en tous sens, et établissent une communication entre ses différents quartiers.

Une chose qui frappe tout étranger arrivant à Compiègne, c'est qu'il n'y a peut-être pas dans la ville six rues parfaitement droites. Nous ne parlons pas ici de ces renfoncements ou de ces saillies disgracieuses que l'on rencontre si fréquemment sur la voie publique : ceci est la conséquence des alignements qui ne peuvent s'effectuer que progressivement, et Compiègne a cela de commun avec toutes les villes où l'on a

établi des réglements de voirie; mais nous voulons parler de ces coudes multipliés et de ces anfractuosités qui rendent nos rues capricieusement tortueuses.

En parcourant les rues des Cordeliers, du Chat-qui-tourne, des Dommeliers, des Lombards, Saint-Martin, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue, on se demande si nos pères prenaient à tâche de contourner à dessein leurs voies de communications, et de les allonger outre-mesure en leur faisant former à chaque instant des courbes et des sinuosités. Cependant, que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas le caprice ou un aveugle hasard qui a présidé au percement irrégulier de ces rues; une cause plus grave a déterminé les anciens habitants de Compiègne à adopter ce système, que l'on retrouve du reste dans toutes les villes fortifiées, et qui, de nos jours, parait si étrange et si incommode.

A cette époque de troubles et de guerres continuelles, où la raison des armes était la seule

en vigueur, où les invasions étrangères étaient loin d'être la seule calamité que l'on eût à redouter, où les rivalités féodales tenaient sans cesse les grands vassaux et les seigneurs armés les uns contre les autres, chacun devait nécessairement se considérer en état d'hostilité permanente, et mettre en pratique tout ce qui pouvait servir à sa défense, et en même temps déjouer les tentatives de l'ennemi; car, alors plus que jamais, le sort des armes était incertain.

Ces déprédations continuelles ne s'arrêtaient pas aux manoirs isolés : des bourgs, des villes même étaient souvent l'objet de la convoitise des nobles rivaux, et devenaient le prétexte de leurs démêlés, le but de leurs efforts, et le théâtre de leurs combats et de leurs dévastations. A ces querelles particulières, à ces démêlés sanglants venaient encore se joindre les troubles désastreux des factions intestines et des guerres civiles.

On conçoit donc que les habitants des villes sans cesse exposées à des surprises et à des assauts, qui souvent n'étaient que de terribles représailles, dûrent chercher les moyens de résister le plus longtemps et le plus avantageusement possible, une fois leurs fortifications abattues ou franchies par l'ennemi. De là ces saillies irrégulières, de là ces rues étroites et tortueuses, où les assiégés pouvaient se replier en combattant et sans être autant exposés aux arquebusades des assaillants, qui, dans une rue droite, auraient balayé facilement tout ce qui s'offrait devant eux. A la faveur de ces coudes et de ces détours, on pouvait effectuer lentement sa retraite : l'ennemi ne s'aventurait qu'avec méfiance dans ces labyrinthes habités, où il était sans cesse dans l'appréhension d'une résistance inattendue; car en guerre, et surtout dans le sac d'une ville, ce que l'on redoute c'est ce que l'on ne voit pas; ce qui rend circonspect et arrête le courage le plus bouillant, c'est la crainte d'une surprise. On défendait donc ainsi le terrain pied à pied, et souvent on pouvait attirer l'ennemi dans

une partie de la ville où il se trouvait tout-à-coup enveloppé, et payait cher sa témérité et ses premiers succès.

Voilà pourquoi toutes les anciennes villes sont percées d'une manière si contraire aux lois actuelles de voirie et d'alignement : autres temps, autres coutumes.

Assis au sein d'un pays fertile, à proximité des frontières d'une part, et de l'autre de la capitale, Compiègne a dû se trouver, et s'est trouvé en effet exposé souvent à de terribles assauts. Notre but n'étant pas de faire de l'histoire, nous ne développerons pas ici ces péripéties militaires. Nous nous contenterons de faire observer que l'on ne fait plus aucun cas aujourd'hui de la force des villes de l'intérieur, parce qu'il y a unité de pouvoir dans toute la France, et que la guerre a cessé depuis longtemps d'être une lutte de partisans et une étude continuelle de surprise. Les fortifications sont donc devenues à peu près nulles pour ces villes, et leurs

rues étroites et tortueuses, vieux témoins de plus d'un combat, de plus d'une résistance opiniâtre, sont, de nos jours, des anomalies que l'on conserve parce que l'on ne peut pas faire autrement.

Revenons à l'historique des rues de notre ville.

En jetant les yeux sur les différents plans qui nous guident dans notre travail, on est porté à croire au premier coup-d'œil que les rues, il y a trois cents ans, étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Mais en étudiant ces plans avec plus d'attention, on reconnaît bientôt que le nombre de nos rues s'est beaucoup augmenté, surtout depuis un siècle. D'abord la ville ayant franchi ses murailles, et s'étant étendue au dehors, surtout vers le sud-est, cet agrandissement a nécessairement donné naissance à de nouvelles voies de communication qui, se garnissant successivement de maisons, ont formé des rues auxquelles on a dû imposer des noms. Sur le plan de 1734 nous en trouvons 65 : ce-

lui de 1842 nous en offre 82, y compris la nouvelle rue percée l'année dernière, et qui joint la place du Palais avec celle de Saint-Jacques.

Toutefois, il ne faut pas conclure de là que l'on ait percé dix-sept nouvelles rues depuis un siècle. Des ruelles ou *bout–rues* sont devenues des rues, ou du moins en ont pris le nom : ainsi, le bout-rue donnant de la rue de la *Corne-Cerf* sur la place du Marché aux Fromages, s'appelle maintenant rue des Neiges; la ruelle des Clochettes est devenue rue de la Palette; la ruelle du Clos-Bazile est aujourd'hui la rue du même nom, etc.

Dans d'autres endroits, d'une seule rue on en a fait deux, c'est-à-dire, qu'au lieu d'un seul nom qu'elles portaient dans toute leur longueur, on les a coupées par deux dénominations distinctes : telle est la rue de Plaisance, qui partait de la rue de la Porte-Chapelle (rue d'Ulm), faisait coude à gauche à 50 toises environ, et allait déboucher vers le milieu de la rue au

long des Carmélites (rue du Four). La première partie de cette rue forme aujourd'hui la rue du Jeu-de-Paume, qui depuis a été prolongée le long du quartier de cavalerie jusqu'à la rue Royale, et la seconde partie en retour a pris le nom de rue Dame-Segaude : cet exemple se retrouve dans plusieurs autres rues.

D'autres voies publiques, qui ne portaient pas de nom alors, en ont reçu depuis; ainsi, le rempart qui s'étendait depuis la rue de l'Arquebuse jusqu'à la rue des Ecuries-du-Roi (rue des Petites-Ecuries) s'est garni de maisons construites sur les anciennes fortifications, du moment où elles sont devenues inutiles, et là se sont formées les rues Royale et de Nemours. De la rue du Pont-Neuf à celle Saint-Nicolas, le rempart a encore pris le nom de rue du Donjon, tandis que la ruelle du Donjon a changé sa dénomination contre celle de rue de la Pêcherie, ainsi nommée parce qu'autrefois le marché aux poissons se tenait sur la petite place que l'on rencontre au coude de cette rue.

Enfin, on a appliqué le nom de rue à des avenues ou à des chemins qui se sont garnis de maisons, et nous citerons à cet égard l'avenue et chaussée conduisant aux Capucins, et que l'on nomme aujourdhui la rue des Capucins; le chemin des Sablons, de la Justice, qui portent les noms de rue des Sablons, de la Justice, etc.

En ayant égard à ces observations, nous trouvons que le nombre des rues percées véritablement depuis 1734, est de dix, savoir : celles Biscuit, des Fossés, des Loups, de la Mare-Gaudrie, des Morts, Mounier, de la Porte-la-Reine, de Saint-Corneille, Sainte-Marie et Vermenton. On doit y joindre le quai du Harlay, auquel nous consacrerons plus loin un article spécial.

Nous pensons qu'un tableau synoptique indiquant en regard les noms actuels des rues, ceux qu'elles portaient autrefois, et des observations sur leur percement, fera mieux comprendre les modifications comparatives qu'elles

ont subies; nous renvoyons donc à ce tableau que l'on trouvera à la fin de notre revue.

MONUMENTS.

Après avoir étudié les voies de communication, nous allons parler des monuments. Nous croyons devoir les diviser en deux classes distinctes, les monuments *religieux*, comprenant les églises et les couvents, et les monuments *séculiers*, comprenant le Palais, l'Hôtel-de-Ville et les autres édifices publics, soit anciens, soit modernes.

Nous ne nous étendrons pas en descriptions minutieuses pour les monuments qui existent de nos jours; d'abord, nous avons donné dans le cours de cet ouvrage des dessins de la plupart d'entre eux, exécutés par nous-même; ensuite, ces édifices sont là, exposés à tous les yeux, et leur inspection vaut mieux que des descriptions

TABLEAU SYNOPTIQUE ET COMPARATIF DES RUES DE COMPIÈGNE JUSQU'A NOS JOURS.

Nos d'ordre	NOMS DES RUES EN 1842.	NOMS DES RUES CORRESPONDANTES EN 1731.	NOMS DES RUES ANTÉRIEUREMENT A 1731.	OBSERVATIONS SUR LE NOM, L'ORIGINE ET LE PERCEMENT DES RUES.
1	Auges (des).	Vis-à-vis le portail Saint-Clément.	Vis-à-vis le portail Sainct-Clément.	
2	Ardoise (d').	Ardoise (d').	Neuf-Ponts (des).	
3	Arquebuse (de l').	Arquebuse (de l').	Porte-Corbye (de la).	Cette rue tire son nom actuel du jardin de l'Arquebuse, situé sur l'emplacement des jardin et chantier du Bureau des Bâtiments.
4	Biscuit.	...	...	Percée sur l'emplacement de l'ancien chemin couvert, et pavée en 1830.
5	Bonnetiers (des).	Sallabbé.	Sallabbé.	
6	Boucheries (des).	Boucherie (de la).	Boucherie (de la).	Ainsi nommée à cause de la boucherie qui se trouvait à l'angle de cette rue et de la place du Change (maison de M. Desmoureaux).
7	Cagniette (de la).	Cagniette (de la).	Au long du Temple.	
8	Capucins (des).	Avenue et Chaussée des Capucins.	...	Cette avenue conduisait au couvent des Capucins. Sous la révolution, elle a porté le nom de rue *Helvétius*.
9	Chartres (de).	Au long des Jésuites.	Estuves (des).	Ainsi nommée à cause des bains publics ou étuves qui se trouvaient anciennement dans cette rue. Sous la révolution, elle s'est appelée rue *J.-J. Rousseau*, et, sous la restauration, rue *Dauphine*.
10	Château (du).	Chasteau (du).	Sac (du).	Elle a porté, sous la révolution, le nom rue de *la Révolution*.
11	Chat-qui-tourne (du).	Chat-qui-tourne (du).	Chat-quy-tovrne (du).	Sous la révolution, cette rue a porté le nom de rue *de la Loi*.
12	Chevaux (des).	Chevaux (des). Au long des Jacobins.	Chevaux (des).	La partie de cette rue, comprise entre la rue des Jacobins et le coude à gauche, le long du mur du Beau-Regard, s'est longtemps appelée rue de la *Royuelle*
13	Clochettes (des).	Clochettes (des).	Clochette (de la).	
14	Clos-Basile (du).	Clos-Bazile (du). Ruelle du Clos-Bazile.	Cimetière-de-Sainct-Antoine (du).	
15	Cordeliers (des).	Cordeliers (des).	Etrée (d').	Le jardin de l'hôtel des Rats, appartenant à Gabrielle d'Estrée, donnait sur cette rue, et y avait une sortie (no 26); c'est de là que lui venait son ancien nom *d'Etrée*. Sous la révolution, elle s'est appelée rue de la *Liberté*
16	Corne-de-Cerf (de la).	Corne-Cerf (de la).	Corne-Cerf (de la).	
17	Croissant (du).	Croissant (du).	Croissant (du).	
18	Dame-Segaude.	Plaisance (de).	Plaisance (de).	
19	Bonneliers (des).	Domeliers (des).	Domeliers (des).	
20	Donjon (du).	...	...	Percée sur le rempart, de la rue du Pont-Neuf au bastion de Saint-Nicolas-du-Pont.
21	Ecu (de l').	Ecu (de l').	Escv (de l').	
22	Enfer (d').	Enfer (d').	Enfer (d').	
23	Etoile (de l').	Saint-Jean-le-Petit (de).	Sainct-Jean-le-Petit (de).	Ainsi nommée à cause de la chapelle de Saint-Jean-le-Petit, située sur l'emplacement de la maison portant aujourd'hui le no 6.
24	Fossés (des).	...	...	Percée sur l'emplacement de l'ancien chemin couvert, contournant une partie de la lunette située entre les portes la Reine et de Pierrefonds.
25	Faubourg-Saint-Lazare (du).	...	...	Percée sur l'emplacement du fossé et de l'ancien chemin conduisant à Pierrefonds.
26	Fosse-Moyenne (de la).	...	...	Percée sur l'emplacement du chemin de Compiègne au moulin des Sablons. En 1731, la ferme de la Fosse-Moyenne n'existait pas; sur son emplacement s'élevait le *chenil* du roy.
27	Four (du).	Au long des Carmélites.	Dame-Ségaude.	
28	Goguenettes (des).	Coeguettes.	...	Percée lors de la fondation de l'hospice général par Louis XIV.
29	Gourneaux (des).	Gourneaux (des).	Govrneavx (des).	L'ancien hôtel des Gourneaux se trouvait vers le milieu de cette rue.
30	Grandes-Ecuries (des).	Soissons (de).	Souessons (de).	Cette rue s'appelait encore il y a quelques années rue de la *Porte-Soissons*.
31	Heurtebise.	...	...	Percée sur l'emplacement du chemin de Berthemet.
32	Jacobins (des).	Jacobins (des).	Dominicains (des).	Sous la révolution, cette rue s'est appelée rue des *Marseillais*.
33	Jeu-de-Paume (du).	Plaisance (de).	Plaisance (de).	
34	Justice (de la).	Justice (de la).	...	Ainsi nommée parce qu'elle conduisait à travers champs au gibet de la ville, dit *les quatre piliers de justice*
35	Loups (des).	...	...	Percée approximativement sur l'emplacement de l'ancien chemin couvert.
36	Mare-Gaudrie (de la).	...	...	Percée pour communiquer de la route de Paris à la rue du faubourg Saint-Germain.
37	Marché-aux-Toiles (du).	Marché-aux-Fruits (du).	Marché-aux-Fruits (du).	
38	Minimes (des).	Saint-Pierre-des-Minimes.	Sainct-Pierre (de).	Pendant la révolution, cette rue s'est appelée rue *Egalité*.
39	Mounier.	...	...	Percée en 1841 pour communiquer de la place Saint-Jacques à celle du Palais.
40	Morts (des).	...	...	Percée pour communiquer de la route de Paris à l'église de Saint-Germain
41	Neiges (des).	Bout-Rue (sans autre indication).	(Sans indication).	
42	Nemours (de).	Grenier-à-Sel (du).	...	Percée sur l'emplacement de l'ancien rempart. Cette rue a porté sous la restauration le nom de *rue de Berry*.
43	Neuve.	Neufve.	Neufve.	A donné son nom à la Porte *Neuve* ou *de la Reine*, ouverte au bout de cette rue postérieurement à 1731.
44	Notre-Dame-de-Bon-Secours (de).	Capucins (des).		
45	Orléans (d').	Vide-Bourse.	Vide-Bovrse.	Cette rue, pendant la révolution, s'appelait rue de la *Fédération*; sous la restauration, elle a porté le nom de rue d'*Angoulême*.
46	Palette (de la).	Ruelle des Clochettes.	(Sans indication).	
47	Paon (du).	Paon (du).	Paon (du).	Sous la révolution, cette rue a porté le nom de rue *Voltaire*
48	Paris (de).	Paris (de).	Paris (de).	
49	Pas-de-Saint-Jacques (des).	(Sans indication).	(Sans indication).	
50	Pâtissiers (des).	Heuze (de la).	Heuze (de la).	
51	Pêcherie (de la).	Ruelle du Donjon.	Ruelle du Donjon.	Doit son nom à la petite place qui se trouve au coude de cette rue, et où se tenait le marché aux poissons
52	Perroquet (du).	Perroquet (du).	Perroquet (du).	Cette rue a porté aussi le nom de rue des *Trois-Pucelles*.
53	Petites-Ecuries (des).	Ecuries du Roy (des).	Papillons (des).	Nommée, sous la révolution, rue des *Patriotes*.
54	Pierrefonds (de).	Porte de Pierrefonds (de la).	Porte de Pierrefonds (de la).	
55	Plat-d'Etain (du).	Vis-à-vis le portail Saint-Jacques.	Vis-à-vis le portail Sainct-Jacques.	
56	Pont-Neuf (du).	Pont-Neuf (du).	Porte Nostre-Dame (de la).	Cette rue aboutissait à l'ancienne porte Notre-Dame, placée, avant la construction du nouveau pont, à l'entrée de la rue actuelle du Donjon.
57	Portail-Saint-Antoine (du).	Vis-à-vis le portail Saint-Antoine.	Vis-à-vis Sainct-Antoine.	
58	Port-à-Bateaux (du).	...	...	Percée sur l'emplacement du chemin conduisant de la porte de Paris à la rivière.
59	Porte-la-Reine (de la).	Calvaire-Saint-Antoine (du).	...	Percée au pied du calvaire Saint-Antoine. Sous la révolution, elle a porté le nom de rue de la Porte de *la République*.
60	Porte-Paris (de la).	Porte de Paris (de la).	Porte de Paris (de la).	
61	Presbytère-Saint-Antoine (du).	Presbytère de Saint-Antoine (du).	Preshitaire de Sainct-Antoine (du).	
62	Réputée-Ruelle.	Réputée-Ruelle.	(Sans indication).	
63	Royale.	...	...	Percée sur l'emplacement du rempart, de la rue d'Ardoise à celle de l'Arquebuse. Sous la révolution, elle s'est appelée rue de la *Convention*
64	Sablons (des).	...	...	Percée à travers champs.
65	Saint-Accroupy.	Loups (prolongée sur l'ancien fossé des).		
66	Saint-Antoine (Grande rue de).	Change à Saint-Antoine (du).	Change à Sainct-Antoine (du).	Cette rue, sous la révolution, s'est nommée rue *Hersan*
67	Saint-Antoine (Petite rue de).	Vis-à-vis les Cordeliers.	Vis-à-vis les Cordelliers.	
68	Saint-Corneille.	...	...	Percée dans la nef de l'église de l'abbaye de Saint-Corneille.
69	Saint-Germain (Grande rue de).	Saint-Germain (de).	(Sans indication).	
70	Saint-Jacques.	Derrière Saint-Jacques.	Darnetal.	Nommée, sous la révolution, rue des *Grands-Hommes*.
71	Saint-Louis.	Saint-Louis.	Sainct-Loys.	Nommée, sous la révolution, rue de *Mirabeau*.
72	Sainte-Marie.	...	...	Percée sur l'emplacement de la Chapelle et d'un jardin dépendant du couvent des filles de Sainte-Marie.
73	Saint-Martin.	Saint-Martin.	Sainct-Martin.	
74	Saint-Nicolas.	Saint-Nicolas.	Sainct-Nicolas-du-Pont.	
75	Surveillance (de la).	Image (de l').	Arsenal (de l').	
76	Tanneurs (des).	Porte des Tanneurs.	...	Ouverte sur l'emplacement d'une conduite d'eau coulant au pied de la tour des Jacobins.
77	Trois-Barbeaux (des).	Trois-Barbeaux (des).	Trois-Barbeavx (des).	
78	Trois-Pigeons (des).	Trois-Pigeons (des).	Trois-Pigeons (des).	
79	Ulm (d').	Porte-Chapelle (de la).	Porte-Chapelle (de la).	
80	Vaches (des).	Vaches (des).		
81	Vermenton.	...	...	Percée approximativement sur l'emplacement du chemin conduisant à l'ancienne rue des Loups.
82	Vieux-Pont (du).	Ancien-Pont (de l').	Pont (du).	
	Faubourg Heurtebise.	...	...	Bâti sur la continuation du chemin Berthemet.
	Faubourg de la Porte-Chapelle.	Faubourg Chapelle.	...	Ce faubourg s'est aussi appelé *Tous les Diables*; on prétend que ce nom lui a été donné à cause de quelques familles de protestants qui y demeuraient, et que la révocation de l'édit de Nantes en chassa.
	Quai du Harlay.	...	...	Bâti sur un terrain vague entre le mur d'enceinte et la rivière, remblayé et exhaussé au niveau du rempart.
	Boulevart des Grandes-Ecuries.	...	...	Percé sur l'emplacement du fossé, des anciens marchés aux cochons et aux vaches, et du chemin de Saint-Corneille-aux-Bois.

Dressé par Ch. Pernot.

COMPIÈGNE, JULES ESCUYER. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE

presque toujours incomplètes, et qui donnent rarement une idée exacte du monument. Notre but d'ailleurs est plutôt de rappeler et de peindre le passé, afin que l'on puisse établir une comparaison avec le présent[1].

MONUMENTS RELIGIEUX.

EGLISES.

Compiègne possédait jadis beaucoup plus d'églises qu'il n'en possède de nos jours. D'abord, les idées religieuses exerçaient incontestablement alors plus d'empire; ensuite on y comptait, avant la révolution, un grand nombre de couvents dont les églises ou chapelles étaient pour la plupart ouvertes au public; de là cette

[1] Les noms de rues indiqués en premier lieu, quand il s'agit d'un des anciens plans, ou d'une description d'un ancien monument, au temps où nous nous reportons, sont ceux que ces rues portaient alors. Nous indiquons en caractères italiques et entre parenthèses leur dénomination actuelle.

foule de clochers et de flèches que nous offrent les plans de 1509, 1637 et 1734.

Indépendamment des églises de Saint-Jacques, de Saint-Antoine, de Saint-Germain, de Saint-Nicolas, et de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, qui existent aujourd'hui, on y comptait encore la collégiale de Saint-Clément et les églises de Saint-Nicolas-le-Petit, et de Saint-Jean-le-Petit. Nous ne mentionnons pas ici la paroisse du *Crucifix*, qui, quoique comprenant dans dans la ville les fieffés de Saint-Corneille et le prieuré de Saint-Nicolas-le-Petit, et au dehors plusieurs écarts dépendant de la royale abbaye, n'avait pas d'église proprement dite, son autel se trouvant enclavé dans l'église de Saint-Corneille; nous ne parlons pas non plus des couvents, tant d'hommes que de femmes, dont nous traiterons en étudiant les communautés religieuses. Nous nous arrêterons ici aux cinq églises que nous avons énoncées plus haut.

SAINT-ANTOINE.

L'église Saint-Antoine fut fondée à la fin du douzième siècle. Cette église, la plus belle et assurément la plus pure de goût que nous ayons à Compiègne, offre pourtant quelques différences de style dans son ensemble, différences dues aux époques où elle a été ornée ou réparée à plusieurs reprises. Ainsi, le chœur et les arceaux de son chevet sont postérieurs au reste de l'église, et datent de la fin du XIVe siècle; ils sont dûs au célèbre Pierre Dailly, né à Compiègne, et qui, devenu évêque de Cambrai, puis cardinal, voulut contribuer à embellir par ses dons l'église près de laquelle il avait reçu le jour, et où, suivant la tradition, il avait pendant son enfance exercé les fonctions d'enfant de chœur. Quelques travaux, mais de peu d'importance, furent aussi exécutés à Saint-Antoine sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

En 1793, Saint-Antoine subissant le sort de la plupart des églises à cette époque, fut dé-

vasté; presque toutes ses dalles furent enlevées, et l'on exhuma et dispersa un grand nombre des corps qu'elles recouvraient depuis plusieurs siècles. Cette circonstance explique le carrelage en carreaux de terre de la majeure partie de la nef et des bas-côtés. Le vaisseau de l'église, deshérité de ses ornements, servit alors de magasin à fourrage. C'est aussi à cette époque qu'il faut rapporter la destruction des vitraux, peints en 1540, et qui sont d'autant plus à regretter que les baies de l'église sont nombreuses et fort grandes, et que le jour y pénètre avec une profusion et un éclat qui nuisent beaucoup au recueillement.

Nous mentionnerons, comme objets dignes de remarque dans cette église, le chevet qui malheureusement donne sur une rue étroite, et manque d'un point de vue d'où l'on puisse en saisir l'ensemble; le chœur avec ses voûtes élevées et ses arceaux élégants; la grille du chœur, dont l'effet est satisfaisant, quoique les détails n'en soient pas irréprochables; la chaire à prêcher, exécutée

et posée, en 1837, par les soins de M. l'abbé Auger, curé actuel de cette paroisse; enfin un tableau de M. Mattez, représentant une fuite en Egypte, et dont l'effet de nuit est plein de chaleur et de vérité. On remarque à Saint-Antoine, dans le bas-côté de gauche, en entrant, un baptistère en pierre de touche d'un seul bloc; ce morceau, d'une haute antiquité, appartenait jadis à la paroisse du Crucifix, dont nous avons parlé plus haut.

Saint-Antoine avait autrefois son cimetière attenant à l'église. Ce cimetière occupait l'emplacement où se trouve maintenant l'impasse de l'école mutuelle, et une partie des jardins qui environnent cette impasse. Ce cimetière a été fermé à l'époque de la révolution.

SAINT-JACQUES.

Saint-Jacques, commencé en 1199 ou 1200, ne paraît avoir été complétement terminé qu'au XV[e] siècle; encore, la coupole qui surmonte la

tour est-elle évidemment postérieure à cette époque, et accuse-t-elle le style architectural du XVIe siècle. A la rencontre des transepts et de la nef s'élevait originairement une flèche ou aiguille couverte en ardoises et surmontée d'une croix. Cette flèche figurait encore en 1685, mais elle a disparu depuis.

Les ornements du chœur, le maître-autel et les revêtements des piliers en marbre rouge, datent du milieu du XVIIIe siècle; ils sont dûs à M. Boulanger, curé de Saint-Jacques en 1765.

Cette église, plus heureuse que Saint-Antoine, échappa en grande partie aux dévastations de la révolution; elle dut sans doute ce hasard à l'honneur qu'elle eut d'être choisie alors pour servir de temple à l'Etre-Suprême.

On remarque dans l'église Saint-Jacques plusieurs tableaux qui ne manquent pas de mérite : les deux tableaux des petites chapelles latérales, représentant, l'un l'Assomption, l'autre saint

Pierre et saint Paul, sont de Brenet; le Christ au tombeau est une copie du Titien par Philippe de Champagne; enfin le grand tableau peint à l'occasion d'une maladie de Louis XIV, est attribué à l'école de Mignard. La chaire à prêcher, quoique lourde et massive, est d'un beau travail; les évangélistes, sculptés à l'entour en haut relief, sont d'un bel effet.

On a prétendu que le jeu d'orgues de Saint-Jacques est celui qui fut envoyé à Pepin-le-Bref par l'empereur Constantin Copronyme; mais nous pensons que cela est faux, et cette assertion tombe devant le plus léger examen. D'abord, une autre tradition attribue à Saint-Corneille la possession de cet instrument, et il n'existe pas de preuves de sa translation à Saint-Jacques, ni de pièces venant à l'appui de cette translation. Voilà donc déjà deux orgues de Constantin. Ensuite, le jeu d'orgues de Saint-Jacques est un jeu ordinaire, ne différant pas de ceux que l'on fabrique de nos jours, ou tout au plus de ceux que l'on fabriquait il y a un demi-siècle. Com-

ment supposer qu'un orgue fait et envoyé en 756, c'est-à-dire il y a onze cents ans, se trouve être identique à ceux exécutés dans le XIXe siècle? Si l'on pouvait retrouver l'orgue envoyé par Constantin Copronyme, on serait sans doute bien étonné de la différence qui doit exister entre cet instrument et nos orgues actuels. Il est vrai qu'une inscription latine, véritable modèle de calligraphie, placée au-dessus du clavier, tout en nous apprenant que cet orgue est bien celui qui fut envoyé à Pepin par l'empereur d'Orient, d'après l'opinion de nos pères, *opinione majorum* (expression qui, du reste, nous paraît bien vague), ajoute en même temps qu'il fut complétement restauré et somptueusement augmenté par Louis Péronard, facteur d'orgues, *planè fuit redintegratum ac sumptuosè amplificatum Lud. Peronard organario*, l'an du Seigneur 1768. Voilà, il faut l'avouer, qui répond péremptoirement à nos objections, et explique comment l'instrument de 756 peut offrir l'aspect d'un orgue de notre temps : M. Peronard y a mis bon ordre. Mais alors nous ferons observer que

si l'orgue de Constantin a été tellement changé, restauré et augmenté, qu'on en ait fait un orgue du XIXe siècle; si l'on a tout modifié et renouvelé, tuyaux, buffet, claviers, etc., on ne peut plus, raisonnablement, dire que cet instrument soit celui de l'empereur d'Orient, puisqu'il n'en a pas conservé le plus léger fragment.

Ainsi que Saint-Antoine, Saint-Jacques avait son cimetière contigu à ses murs; on cessa également d'y enterrer à l'époque de la révolution. Nous reviendrons plus tard sur la destination actuelle de ce cimetière.

SAINT-GERMAIN.

L'église actuelle de Saint-Germain, paroisse *extrà-muros* de Compiègne, occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne église fondée par Childebert, sixième roi de France, vers le milieu du VIe siècle. Cette ancienne église, dont il ne reste malheureusement aucun plan ni dessin, ayant été dévastée et en partie détruite pendant

le siége de 1430, mémorable par la prise de Jeanne-d'Arc, on construisit sur le même emplacement celle qui existe de nos jours.

Cette église possède un banc d'œuvre remarquable par ses sculptures en bois, et les colonnes torses qui soutiennent son buffet d'orgues sont d'un bon travail. Il est à regretter que l'on ait défiguré ces deux ouvrages, en les couvrant d'une couche épaisse de peinture à l'huile. Elle est entièrement dallée en pierres funéraires, dont plusieurs accusent par leurs inscriptions une assez haute antiquité.

SAINT-NICOLAS.

Saint-Nicolas n'est pas une paroisse, c'est la chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui y est attenant. Cependant cette église est le lieu de dévotion des mariniers, et la plupart d'entre eux préféreront toujours une simple messe-basse dite à Saint-Nicolas, à la somptueuse grand'messe chantée avec tout le luxe grégorien, soit à Saint-Jacques, soit à Saint-Antoine.

Nous avons vu plus haut que le prieuré de Saint-Nicolas existait, avant 1150, sur une portion de terrain dépendant du palais du Beau-Regard, et que saint Louis avait fait restaurer ce prieuré afin d'en faire un lieu de refuge pour les malades.

Nous trouvons dans un vieux titre de 1263, que Pierre Olivier, *bourgeois de Compiengne*, fit rebâtir à ses frais la chapelle de Saint-Nicolas. Plus tard, en 1662, cette même chapelle est encore reconstruite par les soins de l'abbé de Saint-Corneille. Enfin, en 1749, nous voyons une somme de 40,000 livres, somme considérable pour ce temps, affectée à la réparation de Saint-Nicolas; sans doute, une partie de cette somme aura été employée à des travaux relatifs à l'Hôtel-Dieu.

Cette église s'étendait, dans l'origine, depuis la rue Saint-Nicolas, où est actuellement son entrée, jusqu'à la rue du Pont (*rue du Vieux-Pont*). Il existe encore sur cette rue une façade

appartenant évidemment au XIIIe siècle, ainsi que l'indique le style ogival des croisées, et le contrefort qui les sépare et coupe verticalement le pignon par le milieu. Il est à regretter que l'administration des hospices ait défiguré tout récemment cette façade, en plâtrant et bouchant ces deux croisées. Il nous semble qu'au XIXe siècle, on devrait tâcher d'allier la commodité locative avec le bon goût et le respect dû aux restes d'antiquités, qui malheureusement deviennent plus rares de jour en jour.

Nous devons faire mention ici d'un cellier existant à l'Hôtel-Dieu, et dont la construction date aussi du règne de saint Louis (XIIIe siècle). C'est une salle demi-souterraine, de 16 mètres 18 cent. de longueur sur 8 mètres de largeur, divisée en huit travées carrées par 3 colonnes ornées de chapiteaux à feuilles simples; chaque travée porte une voûte d'arête ogivale à nervures saillantes, qui reposent d'une part sur les chapiteaux des colonnes, et de l'autre, sur des culs-de-lampe à moitié enclavés dans les

murs; la hauteur de cette salle est de 3 mètres 84 cent., sous clef.

Le plan de 1734 nous montre encore l'église occupant le même espace, et indique le maître-autel près de la rue du Vieux-Pont, adossé à cette façade dont nous avons parlé. L'église est là trois fois plus grande qu'elle ne l'est de nos jours. Depuis, la nécessité d'augmenter le local de l'Hôtel-Dieu s'est fait sentir; on a compris que les trois paroisses de Saint-Jacques, de Saint-Antoine et de Saint-Germain, suffisant amplement à la population de Compiègne, devenue ou moins nombreuse ou moins dévote, il était inutile de conserver une église aussi vaste, et que son emplacement serait plus utilement employé en en consacrant une partie à des agrandissements que réclamaient les besoins de l'Hôtel-Dieu. On a donc réservé le quart environ de l'église, vers la rue Saint-Nicolas, et on l'a séparé du reste par un mur orné de pilastres ioniques. Eu égard aux besoins intérieurs de l'Hôtel-Dieu, et aux convenances de localité et de communication, on a changé le

sens de l'église; son ancienne longueur, réduite ainsi que nous venons de le dire, est devenue sa largeur, et l'on a placé le maître-autel à gauche en entrant; telle est maintenant la petite église de Saint-Nicolas.

Sa décoration extérieure est à peu près nulle; elle ne consiste qu'en de longues fenêtres plein-cintre et des contre-forts massifs. Celle intérieure n'offre rien de remarquable quant au style architectural; mais cette église, reléguée dans un quartier retiré, ignorée des artistes, et, le croirait-on? connue seulement de nom par beaucoup de nos concitoyens qui ne l'ont jamais visitée, cette église, disons-nous, possède un trésor inappréciable sous le rapport de l'art : c'est son maître-autel et le retable qui occupe tout le fond de l'église à gauche, et y étale une admirable richesse de sculptures en bois, que fait encore ressortir le jour pénétrant dans l'église d'un seul côté, et par des baies élevées au-dessus du sol. Ce retable est un vrai chef-d'œuvre pour la hardiesse du travail, l'expression des figures, la

largeur et la naïveté de l'exécution, l'entente des effets; en donner ici une description exacte serait chose impossible; si minutieuse qu'elle soit, cette description ne donnerait jamais une idée parfaite d'un travail tel que celui du retable de notre humble chapelle.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que la tradition attribue l'exécution de ce chef-d'œuvre à un pauvre sculpteur italien, qui, étant tombé malade à Compiègne, se serait vu admis à l'Hôtel-Dieu, et traité avec une sollicitude toute maternelle par les sœurs de cet établissement. Revenu à la santé, il aurait, pour prix de cette généreuse hospitalité, consacré son talent et ses loisirs à doter la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'un maître-autel et d'un retable, chargeant ainsi son ciseau d'acquitter la dette de reconnaissance qu'il avait contractée. Il y a, dans cette tradition, quelque chose de naïf et de touchant qui n'aurait pas manqué de la faire admettre sans examen à une époque où les esprits étaient moins positifs qu'aujourd'hui. Nous nous contentons donc de la

rapporter, sans la contester, mais aussi sans y ajouter une foi entière ; et nous nous permettrons de faire observer que la vie d'un homme seul serait bien courte pour suffire à l'exécution matérielle d'une œuvre aussi considérable, surtout en y comprenant la chapelle latérale de Saint-Vincent-de-Paul, et l'encadrement de la croisée qui, placée en face de cette chapelle, communique avec l'intérieur de l'Hôtel-Dieu ; ces deux parties étant évidemment de la même époque que le retable.

Il y a donc indécision sur l'origine de ce travail, et sur le nom de l'artiste à qui on le doit ; mais ce qui est positif, c'est le mérite réel du chef-d'œuvre, et nous engageons vivement les artistes et les amateurs à le visiter.

NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

La fondation de cette chapelle votive remonte à l'année 1637. Selon quelques auteurs, elle est due à la pieuse reconnaissance des habitants de

Compiègne, que menaçaient les troupes espagnoles, et qui se seraient vus délivrés miraculeusement. Selon d'autres, sa fondation est le résultat d'un vœu formé par un R. P. Capucin, qui, dangereusement malade, aurait promis à la Vierge l'érection d'une chapelle près de son couvent, dans le cas où il reviendrait à la santé. Ces deux versions justifieraient le nom de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*.

Elle fut restaurée en 1653 par Anne d'Autriche, qui lui fit don d'une couverture d'autel *toute chamarrée de broderies et rehaussée d'ornements sur un fond de dentelle*. Assurément ce monument de la munificence d'une reine ne s'est pas conservé jusqu'à nos jours, à en juger par la simplicité tout évangélique des ornements de cette chapelle.

On sait qu'après une épidémie meurtrière, dont la date n'est pas précise, les habitants de Compiègne instituèrent à Notre-Dame-de-Bon-Secours une procession annuelle. Cette chapelle est maintenant l'objet de la dévotion des fidèles,

pendant la fête dite *des Capucins*. On y fait chaque année, à cette époque, une neuvaine où maint évangile préservatif se récite sur la tête des enfants, moyennant une modique rétribution.

Nous ne dirons rien de sa décoration plus qu'ordinaire. Ses murs sont revêtus intérieurement de quelques tableaux, et d'une foule d'ex-voto et de dédicaces.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les églises de Saint-Nicolas-le-Petit et de Saint-Jean-le-Petit, ainsi que la collégiale de Saint-Clément, puisqu'il ne reste aucune trace de ces trois églises dont l'emplacement est occupé de nos jours par des constructions particulières.

La première en date est sans contredit Saint-Clément, dont le chapitre fut fondé à Compiègne en 919 par la reine Frédérine, femme de Charles-le-Simple, et qui, suivant plusieurs auteurs, choisit cette église pour le lieu de sa sépulture.

Elle s'élevait à l'embranchement de la rue des Gourneaux et du marché aux fruits (*rue du marché aux toiles*); sa façade ombragée par deux arbres, donnait sur le marché à foin (*place du marché aux toiles*), vis-à-vis la rue actuelle des Anges.

Saint-Nicolas-le-Petit, connu aussi sous le nom des *Enfants bleus*, était un ancien prieuré, dont l'église figure au plan de 1509, et occupait l'emplacement actuel de la maison de M. Bourniche, rue du Paon.

Quant à Saint-Jean-le-Petit. il ne paraît pas sur les plans de 1500 et de 1637, mais on le trouve sur celui de 1734, accoté à l'abbaye de Saint-Corneille dont il dépendait. Cette église ou chapelle dans laquelle on entrait par la rue actuelle de l'Etoile, donna longtemps son nom à cette rue, qui en 1734 se nommait Saint-Jean-le-Petit.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Les églises nous amènent naturellement à parler des communautés religieuses dont le nombre déjà considérable en 1509, eu égard à la population et à l'étendue de la ville, augmente encore pendant les deux siècles suivants. On en compte cinq en 1509, savoir : l'abbaye de Saint-Corneille, le couvent des Cordeliers, celui des Dominicains, le prieuré de Saint-Nicolas, et la commanderie du Temple. Il est à remarquer que parmi ces couvents, il n'y en a pas encore un seul de femmes.

En 1637, c'est-à-dire 128 ans plus tard, le nombre des couvents a presque doublé. On en compte neuf, dont sept d'hommes, savoir : les cinq déjà nommés précédemment, plus les Minimes et les Capucins. Les femmes à cette époque sont représentées par deux communautés, savoir : les Dames-Carmélites et les Filles-de-Sainte-Marie.

Le plan de 1734 nous offre une communauté de plus, celle des Filles de la Congrégation; et il est à remarquer que le prieuré de Saint-Nicolas a pris le nom de *Filles de Saint-Nicolas-du-Pont*. Cette communauté renfermait en outre à cette époque un cloître particulier, ou de vieux prêtres se retiraient pour achever leur vie dans le silence et le repos.

Nous allons passer en revue ces différentes maisons religieuses.

ABBAYE ROYALE DE SAINT-CORNEILLE.

L'abbaye royale de Saint-Corneille est la première en date parmi nos communautés religieuses. Fondée en 876 par Charles-le-Chauve, et inaugurée l'année suivante par un pape, Jean VIII, cette abbaye vit bientôt augmenter son importance et ses richesses. Seigneurs, princes et rois de France, la comblèrent à l'envi de donations et de priviléges; et si elle eut à déplorer quelques désastres inséparables des

guerres qui désolèrent la France sous les successeurs de Charlemagne, la munificence royale et la profonde vénération des habitants de Compiègne les réparèrent promptement.

Nous voyons ce couvent occuper, sur nos différents plans, presque tout le pâté de maisons circonscrit actuellement par la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue de l'Etoile, la place du Change, le marché aux Herbes et la rue des Bonnetiers. L'église, grande et majestueuse basilique aux deux flèches inégales, resplendissait intérieurement d'ornements et de richesses, et offrait aux regards les statues de six de nos rois. La révolution a tout détruit, et de ces morceaux curieux de la statuaire du moyen-âge, il ne reste aujourd'hui que deux tronçons informes, gisants dans les souterrains de l'ancienne abbaye. L'un de ces deux fragments est entièrement méconnaissable, et l'autre, horriblement mutilé, offre toutefois encore quelques traces de l'or et de la peinture dont on ornait les *imaiges* à cette époque. La couronne et le manteau entr'ouvert que

porte cette statue nous feraient présumer qu'elle pourrait bien être celle de Hugues, fils de Robert, lequel régna quelque temps du vivant de son père; on sait que les princes associés au trône par leur père, portaient alors le manteau ouvert. Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer ici qu'il est vraiment déplorable, sous le rapport de l'art, de voir ce précieux fragment enseveli dans des souterrains humides, au milieu des décombres et des éboulements.

L'église de Saint-Corneille avait à différentes époques subi plusieurs changements; la main du temps s'était appesantie sur elle, et vers la fin du xve siècle, son portail menaçait ruine. Louis de Bourbon, comte de Vendôme et abbé de Saint-Corneille, fit restaurer l'église, et voulut la doter d'un portail qui fût en harmonie sinon avec le style intérieur du monument (à cette époque on ne regardait pas à cette unité architecturale), du moins avec la grandeur et l'importance de l'église. Il fit commencer, en 1516, celui que beaucoup de nos concitoyens ont pu

voir, et dont nous avons donné le dessin dans le cours de cet ouvrage. Ce portail se composait de deux tourelles avec contre-forts et ornements ogivaux. Sur l'une de ces tourelles, celle de gauche, joignant le bâtiment appelé la pannetière de Saint-Corneille, étaient sculptées les armes de France, et sur celle de droite l'écusson du prince abbé, surmonté du chapeau de cardinal. Entre ces deux tourelles était une rose circulaire, pleine, et percée seulement de quatre croisées plein-cintre. Il ne reste de ce portail qu'un pan de muraille placé dans l'angle de la cour d'une maison particulière, et dans lequel on voit encore l'encastrement des marches de l'escalier qui montait dans la tourelle de droite. On citait aussi comme une chose digne de remarque la grande rose vitrée en verres de couleur du portail, donnant sur le marché aux Herbes.

A l'époque de la révolution, cette magnifique abbaye fut pillée et dévastée; meubles, boiseries, ornements, tout fut détruit; les statues des rois dont nous avons parlé, et qui pour la plupart

étaient en bois peint et doré, furent ignominieusement traînées par les rues, affublées chacune d'une hotte dans laquelle on avait entassé les titres et les chartes de l'abbaye, et on les brûla en cérémonie sur la place du Palais. L'église démolie fit place à une rue nouvelle, celle de Saint-Corneille, qui traverse la nef dans toute sa longueur. Qui de nous n'a pas vu, il y a vingt ans au plus, les piliers circulaires qui bordaient cette rue, et marquaient à droite et à gauche l'emplacement des bas-côtés de la basilique de Charles-le-Chauve? Ces piliers eux-mêmes ont également disparu, et ils ont été remplacés par deux rangées de maisons symétriques qui font de la rue de Saint-Corneille une des plus belles de la ville.

Le cloître attenant à l'église existe encore : il sert aujourd'hui de magasin pour le génie militaire, et on y a établi la manutention des vivres de la guerre. Dans une des galeries, celle de gauche en entrant dans la cour, on retrouve encore les chapiteaux qui couronnaient les fais-

ceaux de colonnettes destinées à supporter les voûtes d'arête du cloître. Plusieurs de ces chapiteaux conservent des traces de l'or qui les recouvrait, et l'on peut distinguer çà et là quelques restes des peintures qui décoraient le mur de cette galerie. Le grand escalier subsiste également, et malgré sa nudité actuelle, il donne encore une idée imposante des dispositions intérieures de ce vaste monument.

Il s'est longtemps rattaché aux souterrains de Saint-Corneille des idées de mystère et presque de merveilleux. Ces souterrains, dans lesquels on descend par un large escalier voûté en arcs-doubleaux rampants, étaient en effet très vastes, et communiquaient avec un grand nombre de caves voisines. Pour obvier à cet inconvénient, et s'épargner en même temps des frais considérables d'entretien, on les a bouchés et comblés presque en totalité.

Nous ne devons pas passer sous silence le puits placé au fond de la cour du cloître, et

qui offrait une particularité architecturale que bien peu de personnes ont été à portée d'observer. Ce puits, à une profondeur de 10 mètres, s'élargissait subitement, ou plutôt s'arrondissait en forme de voûte sphérique, et formait un rond-point souterrain d'environ 3 m. 90 cent. de diamètre, appareillé avec soin et précision. Quatre niches formant autels, et répondant aux quatre points cardinaux, étaient pratiquées dans le *terre-plein* de ce rond-point, autour duquel régnait, au-dessous de ces niches, une marche circulaire que l'eau venait affleurer. Ce puits a été voûté depuis plusieurs années.

A l'angle de la place du marché au blé et de la rue Sallabé (*des Bonnetiers*), s'élevait *l'Audience de Saint-Corneille.* Cet angle était flanqué d'une tour circulaire surmontée d'un toit aigu, et que l'on trouve désignée sous les deux noms de *tour de la Monnaie* et de *tour de César*. Cette tour dont nous avons donné un dessin, a disparu avec l'Audience de Saint-Corneille.

Quant aux jardins de l'abbaye, qui occupaient un vaste emplacement, ils ont longtemps servi de magasin à fourrage. Ce magasin ayant été transféré, pour cause de sécurité publique, dans la rue Royale, l'emplacement de ces jardins forme un terrain vague appartenant à la ville : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *la cour de Saint-Corneille.*

LES MINIMES.

Bien que le couvent des Minimes ne soit pas fort ancien, puisque sa fondation ne date que du commencement du XVIIe siècle, nous croyons devoir le placer en second lieu, à cause de l'ancienneté incontestable de son église, bien antérieure à l'établissement du couvent. Avant le IIe siècle on voyait, sur l'emplacement actuel des Minimes, un prieuré de bénédictins, dont l'église devint ensuite paroissiale, et portait le nom de *parouesse Sainct-Pierre.* C'est ainsi qu'elle est désignée en 1509, et il n'est pas fait alors mention du prieuré, soit qu'il ait disparu,

soit que son importance ait été annulée en présence de la paroisse qui le dominait. Cette église devint par la suite annexe de Saint-Jacques, et on y enterra plusieurs fois dans les temps de mortalité.

C'est donc sur les ruines de ce prieuré de Bénédictins, qu'en 1607 Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, établit les Minimes. Plus modeste et moins puissant que la royale abbaye de Saint-Corneille, ce couvent renfermait cependant un enclos assez vaste ; il occupait dans la rue des Minimes l'espace compris de nos jours, entre la maison n° 19 et l'hôtel de la gendarmerie départementale, et s'étendait en profondeur jusques vers la rue du Sac (*rue du Château*).

Une partie de son église, et notamment la façade, existe encore, enclavée dans le jardin d'une maison particulière. Il est à regretter que les ornements et les statues qui décoraient la grande ogive du portail aient été enlevés et dé-

truits à l'époque de la révolution. L'église actuelle sert de magasin. La portion du cloître qui est restée debout a été plus heureuse : on y a établi les Frères de la doctrine chrétienne.

LES JACOBINS.

Nous savons tous que saint Louis fit don, aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, de l'ancien château fondé sur les bords de l'Oise par Charles-le-Chauve, et leur fit construire en ce lieu un monastère considérable et une fort belle église, en 1254. Telle est l'origine des Dominicains, signalés sous ce nom au plan de 1509. Plus tard ce couvent passa aux Jacobins; ses chapelles, hautes et basses, qui menaçaient ruine, furent abattues en 1728. Le terrain qu'occupait ce couvent constitue maintenant en presque totalité la belle propriété du Beau-Regard.

En avril 1840, M. de Bicquilley, propriétaire actuel du Beau-Regard, faisant dégager dans son jardin une galerie du cloître de l'ancien couvent

des Jacobins, découvrit, à 30 c. du sol, deux statues en pierre de liais, de grandeur naturelle, dans un état complet de conservation. La première représente un homme d'un âge mûr, revêtu d'une armure complète appartenant au xve siècle. La seconde représente une jeune femme coiffée d'un chaperon; toutes deux ont les mains jointes, et ont appartenu à des tombeaux. Les archéologues de cette ville ont émis différentes opinions à l'égard de ces statues, que plusieurs vieillards se rappellent encore avoir vues dans le chœur de l'église des Jacobins. Les uns ont prétendu que celle de l'homme représentait Louis de Soyecourt, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Mouy et de Remy en Beauvoisis, chambellan du roy Louis le onzième, baillif de Vermandois, gouverneur du comté de Clermont pour monseigneur de Bourbon, capitaine de Compiègne depuis l'an 1462 jusqu'en 1469; et que la seconde statue était celle de sa première femme Blanche de Nesle, morte en 1427. D'autres ont cru que ces statues étaient celles de noble et puissant seigneur Jean de Hu-

mières, seigneur de Humières et de Mouchy-le-Perreux, conseiller et chambellan du roy, mort en 1514; et de Jeanne de Hangest sa femme, morte la même année[1].

LES CORDELIERS.

Les Cordeliers furent établis par saint Louis vers l'an 1254, *à la supplication des habitants de Compiègne*. Il paraît que cette profonde vénération de nos aïeux pour les RR. PP. n'a pas pu préserver leur établissement pendant la révolution; car il ne reste plus rien de cette communauté.

L'emplacement du couvent était limité par la rue d'Etrée (*rue des Cordeliers*), le cimetière de Saint-Antoine que traversait la petite rue actuelle du Clos-Basile, et à gauche par des maisons particulières bordant la rue Neuve. Le jardin

[1] Les journaux de Compiègne ont rendu compte de cette découverte : Voir le *Progrès de l'Oise* du 28 avril 1840, et *l'Echo de l'Oise* du 24 mai 1841.

s'étendait jusqu'au calvaire de Saint-Antoine, éminence plantée d'arbres, et surmontée d'une grande croix qui occupait sur le rempart l'emplacement où s'élève maintenant la terrasse du jardin de M. Agutte fils, à la porte La-Reine.

LE PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS.

Voir, pour ce prieuré, l'article de Saint-Nicolas considéré comme église, page 260.

LE TEMPLE.

Le Temple était une commanderie qui, sur les plans de 1509 et de 1637, offre peu d'importance. En 1734, cette communauté est beaucoup mieux accusée : les bâtiments qui règnent autour de la cour au milieu de laquelle s'élève le donjon, ou tour quadrangulaire, occupent avec elle l'espace compris entre la rue du Pont-Neuf, celle de la Cagniette, le jardin des Filles de Sainte-Marie, et les maisons formant, à gauche, l'entrée de la rue du Chat-qui-tourne. On voit

encore, à l'entrée de la rue de la Cagniette, d'anciens vestiges de cette commanderie, consistant en un vaste bâtiment noirci par le temps, dont le rez-de-chaussée sert de magasins à un marchand de vins.

LES CAPUCINS.

Fondé en 1611 par M. Charmolue, bourgeois de Compiègne, ce couvent occupait un vaste emplacement hors des murs de la ville, entre les fortifications et la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Cette communauté n'était pas opulente, et nous trouvons dans quelques registres d'insinuation de la maîtrise des eaux et forêts de Compiègne, que le roi accordait annuellement aux bons Pères Capucins 12 cordes de bois et 1,000 fagots à prendre dans les coupes ordinaires de cette forêt.

Derrière le couvent, entre les jardins et la rivière, se trouvait un grand enclos quadrangulaire entouré de murs, et planté d'arbres.

C'est ce qu'on appelait le *Bois des Capucins*. Cet enclos subsiste encore de nos jours, ainsi que son mur d'enceinte, à l'extrémité du port à bateaux; mais il est converti en un jardin particulier.

Les Capucins nous ont légué un souvenir populaire, et qui fait battre de joie le cœur de nos enfants : leur nom s'est attaché à la foire qui se tient chaque année sur l'ancienne *avenue et chaussée* conduisant à leur couvent.

LES DAMES CARMÉLITES.

Ce couvent, fondé par lettres patentes de Louis XIII en 1640, comprenait l'îlot circonscrit par le rempart (*rue Royale*) et les rues de la Porte-Chapelle (*rue d'Ulm*), Dame-Segaude (*rue du Four*), et des Étuves (*rue de Chartres*).

Le plan de 1784 est d'une discrétion extrême à l'égard de ce couvent. Celui qui a levé ce plan se contente de donner le périmètre de la

communauté ; mais il laisse l'intérieur dans un vague respectueux, et pour tout détail il écrit ces mots sur le papier blanc : *Les dames Carmélites* † ; asile sacré où le vulgaire géomètre ne pénétrait pas, et dont il n'était permis de mesurer que la partie extérieure des murs donnant sur la voie publique.

Toutefois, l'église était ouverte à la piété des fidèles. On y remarquait, à la droite du grand autel et devant la grille des religieuses, un monument funéraire exécuté en marbre par J. H. Lemoine, sculpteur du roi, et dû à la tendresse conjugale de la comtesse de Toulouse. Ce monument renfermait le cœur de son époux.

L'emplacement de ce couvent est occupé maintenant par des maisons particulières donnant sur les rues d'Ulm et Royale, et dans son vaste jardin on va construire un nouveau quartier de cavalerie.

LES FILLES DE SAINTE-MARIE.

Cette communauté, fondée par Anne d'Autriche en 1649, s'est beaucoup augmentée par la suite; déjà en 1675, elle s'était étendue jusques vers la rue de la Cagniette. Sur le plan de 1734, le couvent a subi d'importants agrandissements; il s'étendait dans la rue des Ecuries du Roy (*rue des Petites-Ecuries*) jusqu'à la maison portant aujourd'hui le n° 4. Là commence le grand mur du jardin qui continuait la rue, formait l'angle de celle de la Cagniette, et s'y prolongeait jusqu'au Temple. Des cuisines et des cours de service s'étendaient derrière les premières maisons de la rue du Chat-qui-tourne, et avaient une sortie sur cette rue, dans l'angle où se trouve maintenant la porte-cochère des écuries du Cheval-Blanc. De ce renfoncement, les bâtiments remontaient jusqu'à l'impasse donnant entrée à la communauté. Cette impasse, ou cour d'introduction, est l'origine de la rue Sainte-Marie. Cette rue a donc été percée sur l'emplacement du cou-

vent ; elle traverse la chapelle, longe la partie sud-est du cloître, et passe dans un jardin dépendant jadis de la communauté.

Il ne reste de ce saint lieu que le grand mur d'enceinte qui forme l'angle des rues de la Cagniette et des Petites-Écuries, sur le pan coupé duquel existe encore une peinture presque effacée, représentant une niche destinée à recevoir une madone.

LES RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION.

Etablie en 1645, cette communauté, destinée à l'éducation gratuite des jeunes filles pauvres, et répondant à nos écoles de Sœurs, occupait dans la rue du Château l'emplacement des maisons portant les n°s 3, 5 et 7. Elles furent supprimées, ou plutôt transférées en 1772, ainsi que l'indique une ordonnance de Louis XV, portant translation à Versailles des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Compiègne ; le tout *pour décoration et augmentation du château.*

Cette augmentation faisait partie du plan d'agrandissement du château dont nous parlerons postérieurement, et qui du reste n'a pas eu d'exécution pour la partie qui enlevait la Congrégation. Ce couvent, et sa chapelle qui longeait la rue du Château, n'offraient rien de remarquable sous le rapport de l'art.

LES FILLES DE SAINT-NICOLAS-DU-PONT.

Les filles de Saint-Nicolas-du-Pont (*Hôtel-Dieu*) figurent sur les plans de 1509 et de 1637, mais sous les titres de *Prieuré de Saint-Nicolas.* Ce couvent appartenait primitivement à des Mathurins qui y furent remplacés par des Augustins.

En 1734, cette maison se composait d'une masse considérable de bâtiments, au milieu desquels apparaissent de petites cours irrégulières, où l'on trouve enclavée l'église qui subsiste encore de nos jours. C'est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, hôpital civil et militaire.

LES JÉSUITES.

Les Jésuites tiennent en quelque sorte le milieu et servent de transition entre les monuments religieux et les monuments séculiers, puisque cet établissement, confié dès son origine à des religieux, était exclusivement destiné à l'éducation de la jeunesse.

C'est à MM. Noël Gautier et Charmolue que l'on doit la fondation de notre collége, en 1571. La direction en fut confiée aux Jésuites, qui y jouissaient d'une pension du roi de 3,000 livres à prendre sur les ventes ordinaires de la forêt, et du revenu de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à la porte Pierrefonds, rapportant 2,000 livres.

Cet établissement subit plusieurs modifications locatives. En 1637, nous voyons leur jardin resserré entre deux rangées de maisons longeant les rues des Neuf-Ponts (*rue d'Ardoise*) et des Étu-

ves (*rue de Chartres*). En 1734, les constructions de la rue de Chartres, qui s'appelait alors rue Au-Long-des-Jésuites, ont disparu, à l'exception d'une seule qui paraît faire partie de la propriété, ainsi que le pâté de maisons qui s'étendent entre le jardin des Jésuites et le rempart (*rue Royale*). De nos jours cet établissement, après différentes transformations, est devenu collége communal. La disposition générale des bâtiments n'est pas changée, sauf la construction de la nouvelle chapelle, élevée le long de la rue d'Ulm, et qui n'offre rien de remarquable.

Nous ne parlons ici que pour mémoire de l'institution de charité connue sous le nom de *Sainte-Famille*, établie dans la rue Saint-Jacques en 1780, avec les biens destinés aux écoles gratuites que tenaient les dames de la Congrégation dont nous avons parlé plus haut. Cet établissement a fait place au nouveau presbytère de Saint-Jacques, construit en 1838.

MONUMENTS SÉCULIERS.

HÔTEL-DE-VILLE.

Un écrivain contemporain a dit que la cathédrale et la commune étaient à elles deux la personnification de la société, puisqu'elles résumaient les croyances religieuses et les droits du citoyen, ces deux grands principes sociaux d'où découlent essentiellement tous les devoirs de l'homme et toutes ses obligations à l'égard de ses semblables. Nous croyons donc devoir, après avoir parlé des monuments religieux, donner à l'Hôtel-de-Ville le premier rang parmi nos monuments séculiers.

C'est au règne de Charles VI que remonte la fondation de ce monument, dont le style et les ornements accusent les premiers essais de la renaissance. Sa façade offre un rectangle percé de portes et de fenêtres assez régulièrement placées, et orné de niches surmontées de clo-

chetons. Elle est couronnée par une balustrade sculptée à jour, surmontée de grandes lucarnes à châssis de pierre, et les deux angles sont flanqués de tourelles à pans, faisant saillie, et terminées par un toit aigu. Une tour octogone, dont les angles sont rachetés par des tourelles, domine cette façade, et se termine elle-même par un toit à pans formant flèche.

Jadis on voyait, dans un enfoncement pratiqué vers le centre de la façade, une statue équestre : c'était celle de Louis XIII, auquel l'Hôtel-de-Ville doit de nombreux embellissements; et à côté se trouvaient des médaillons dont on voit encore la trace sur le mur, et qui représentaient les armes du roi et de la ville supportées par des génies. Ces médaillons ont disparu, et la statue royale a été remplacée par un cadran entouré de palmes, et au bas duquel on lit la devise de la ville : *Regi et regno fidelissima.*

Ce beau monument a subi, comme tant d'autres, les mutilations de la convenance habitative.

On avait besoin de jour à l'intérieur : on a percé des croisées dans la façade; et l'on ne s'est pas même soucié de les encadrer dans le goût et dans le style du monument : on en a fait de simples *mezzanines*. M. Vivenel, notre concitoyen, qui a déjà prouvé sa sollicitude pour sa ville natale, en y fondant un musée dont nous parlerons bientôt, a l'intention de restaurer à ses frais notre Hôtel-de-Ville, et de le rendre à son état primitif. Nous avons pu voir et apprécier les plans et nous faisons des vœux pour que ce projet reçoive une prompte exécution.

A côté de l'Hôtel-de-Ville se trouvait autrefois l'arsenal, dont la porte existe encore entre le café et l'hôtel de la Cloche. Elle est ornée de quatre canons en pierre formant colonnes accouplées, et surmontées de boulets, d'affûts et de roues. L'arsenal devenu inutile a fait place à une maison d'arrêt.

PALAIS.

Le Palais de Compiègne a subi à différentes époques des changements si nombreux et des modifications si importantes, qu'il est presque impossible de lui assigner une date précise de fondation. L'opinion la plus généralement accréditée est que sa fondation, sur le lieu qu'il occupe de nos jours, remonte à l'époque où saint Louis donna en totalité aux Dominicains le palais du Beau-Regard. Charles-le-Chauve, en fondant l'abbaye de Saint-Corneille sur l'emplacement du palais de Charlemagne, en avait construit un autre au Beau-Regard; il est rationnel de penser que saint Louis, en convertissant à son tour le Beau-Regard en couvent, dut fonder un autre palais dans une ville que les rois de France affectionnaient particulièrement, et où lui-même séjourna longtemps. Or, il n'existe à Compiègne aucun autre emplacement où l'on ait eu connaissance d'un palais destiné à remplacer le Beau-Regard. Si cet édifice provisoire eût existé, on en connaî-

trait la place, il en resterait des vestiges, ou du moins des données traditionnelles : rien de tout cela ne nous est parvenu. On est donc fondé à croire que c'est sur l'emplacement du palais actuel que saint Louis, après sa pieuse donation du Beau-Regard, éleva celui qui devait servir d'habitation pour lui et ses descendants.

Nos différents plans nous montrent les accroissements successifs du Palais. En 1509 et en 1637 il porte le nom de *Louvre*, mot générique, adopté longtemps pour désigner une demeure royale, comme on appelait *Fertés* les châteaux-forts que la nécessité de se défendre et le désir de se rendre indépendants avaient engagé les seigneurs du moyen-âge à se construire sur leurs domaines. En 1734 le mot *Chasteau* a remplacé celui de Louvre, et le Palais à cette époque a déjà pris un certain accroissement. C'est que depuis sa fondation plusieurs de nos souverains avaient contribué à l'embellissement de cette demeure royale. Nous voyons d'abord Charles V y faire quelques tra-

vaux ; Louis XI l'augmente beaucoup ; Charles VIII conçoit le projet d'agrandir le château et de le continuer jusqu'à la porte Chapelle, mais il en est dissuadé par la reine, Anne de Bretagne, qui préfère lui faire embellir le château d'Amboise qu'elle affectionnait à cause de son voisinage avec sa chère Bretagne. Plus tard, François Ier fait construire la principale porte et les tourelles des côtés. Le connétable de Montmorency élève l'appartement placé auprès de la grande porte, lequel prit alors le nom de *Connétablie;* les armes du baron chrétien étaient sculptées en relief sur la muraille. Catherine de Médicis fait planter et clore de murs un endroit placé entre les remparts de la ville et la forêt : c'est ce que l'on nomma depuis le *Jardin du roy*, et qui fut l'origine du parc actuel. Louis XIV fait rétablir la façade des bâtiments le long de la terrasse du rempart, et mettre le jardin dans un meilleur état; il fait aussi réparer le grand escalier, et construire un jeu de paume vis-à-vis les Jésuites (aujourd'hui le Collége).

Louis XV ajouta au château d'immenses embellissements, et ce roi peut être considéré, avec raison, comme le second fondateur de ce monument; il fit également bâtir en ville des hôtels pour ses secrétaires-d'état et pour ses ministres. Voici une description succincte du château sous son règne :

« Les appartements du roy et de la reine sont sur une terrasse irrégulière qui servait de rempart à la ville; le long de cette terrasse règne une petite orangerie et quelques cabinets de verdure. Entre le chasteau et la forest on voit le nouveau jardin fait par le roy régnant; la reine Catherine de Médicis en avait planté un au même endroit, mais on en avait démoli les murailles pendant les guerres civiles.

« Vers l'appartement de Sa Majesté sont quatre rangs de tilleuls coupés par-dessus à l'italienne, et terminés par une large allée destinée à la promenade publique et qui descend jusqu'au bord de la rivière d'Oyse. A côté est le jeu de

paulme et le potager, ainsi qu'un bosquet et deux cabinets de treillage couverts en dôme. »

Nous croyons devoir donner ici le projet d'embellissement et d'agrandissement du château ; ce projet, dû à l'architecte du roi, Gabriel, qui, soit dit en passant, a donné son nom à une route et à un carrefour de la forêt, a commencé à recevoir son exécution en 1755.

« La principale façade donne sur une terrasse en face d'une grande plaine aboutissant à la forêt. Elle est composée d'un avant-corps orné d'un ordre d'architecture ionique avec riche entablement, couronné par une balustrade, et régnant autour du bâtiment. Cet avant-corps, qui renfermera l'appartement du roi, est accompagné de deux grandes ailes en arrière-corps, dont un pour la reine et l'autre pour le dauphin. La terrasse, de plain-pied à ces appartements, conduira, par des degrés ornés au nouveau jardin, en face du château, dans la plaine. Le mur qui soutient aujourd'hui les terres de la terrasse est l'ancien

rempart : on le décorera de refends, de balustrades et de statues.

« Le nouveau jardin égale en grandeur les Tuileries. Il est déjà enceint de murs, et ses ponts tournants dégagent dans des avenues conduisant à la forêt. Quoique ce jardin ne soit pas encore planté, on y a placé des quinconces de tilleuls de sept allées de largeur.

« Ce jardin sera accompagné de plusieurs avenues, dont quelques-unes sont plantées, notamment l'avenue royale, qui commence à une esplanade circulaire et aboutit à la forêt; au milieu de cette avenue se trouve le Rond-royal, coupé par d'autres rayons plantés d'ormes, et allant gagner la forêt. L'esplanade en pate d'oie, où se rendent trois avenues, formera l'entrée du roi par une porte neuve (on la nomme Porte-royale), qui conduira à une place d'armes, dans une partie de laquelle on bâtit un des grands pavillons servant à accompagner les ailes du château à l'entrée de la cour royale : ces ailes communi-

queront par une colonnade dorique. Au fond de la cour, sera l'escalier, conduisant à la salle des gardes et à la chapelle.

« En face de ce palais, et vis-à-vis des pavillons neufs, il y aura deux façades d'hôtels destinés aux ministres; ils feront partie de la décoration de la place d'armes, dont les côtés seront fermés par de grandes galeries en portiques, à côté desquelles seront des corps-de-garde. A l'extérieur du château on construira un nouveau jeu de paume, et il y aura de l'autre côté une salle de spectacle. »

Il est aisé de voir que la plus grande partie de ce projet a été mise à exécution; ainsi la disposition générale des bâtiments, et leur destination, l'avenue et le Rond-royal, les deux autres avenues, dont l'une forme le jeu de paume actuel tandis que l'autre conduit au fleuriste, existent de nos jours. Les ailes et les pavillons du château à l'entrée de la cour royale, ainsi que la colonnade dorique n'ont pas changé, et la disposition du

grand escalier, de la salle des gardes et de la chapelle est restée la même. Quant à la partie du projet qui faisait de la place d'armes une avant-cour du château, elle n'a pas été exécutée : on n'a fait que commencer l'une des deux galeries de jonction, celle vers le collége, que la plupart de nos concitoyens se rappellent avoir vu inachevée, et que l'on a abattue il y a quelque vingt ans pour opérer l'agrandissement de la place d'armes. Le jeu de paume, qui a longtemps existé vers la porte Chapelle, a été transformé en salle de spectacle en 1833.

Nous ne suivrons pas ici le château dans ses diverses transformations; il nous suffira de dire qu'il devint successivement Prytanée sous la convention, Ecole des arts et métiers sous le consulat, et qu'enfin il recouvra sa destination première sous l'empire. Napoléon le restaura à grands frais, et fit concourir tous les arts à sa décoration. Il fit aussi dessiner et planter le parc, et substitua les capricieux dédales des allées à l'anglaise aux raides et monotones quinconces du

jardin de ses prédécesseurs. Nous n'essayerons pas non plus une description détaillée de ce monument que chacun peut visiter et apprécier à loisir. Nous renvoyons d'ailleurs à l'ouvrage que M. Vatout, bibliothécaire du roi, vient de publier sur les châteaux royaux, et dans lequel il consacre un long et bel article au palais de Compiègne.

HOSPICE DES INDIGENTS.

Nous avons vu que cet hospice fut fondé par Louis XIV, qui, en remplacement de l'ancienne *Table-Dieu* établie sous saint Louis pour les pauvres de la ville, ordonna en 1663 la construction d'un hospice, hors de la porte de Paris, et sur le lieu même où il existe de nos jours.

Cet hospice n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'art, mais la disposition de ses bâtiments est bien entendue, ses cours sont vastes, et partout y règne une minutieuse propreté, ce luxe des pauvres, et un ordre admi-

rable qui fait honneur à ses administrateurs et aux sœurs qui le desservent.

Nous renvoyons, pour l'Hôtel-Dieu, à l'article de Saint-Nicolas, et à celui des Filles de Saint-Nicolas-du-Pont.

PONT-NEUF.

L'ancien pont construit par saint Louis tombant en ruines, des réclamations pressantes parvinrent à Louis XV dès 1728, de la part des administrateurs de sa bonne ville de Compiègne. En 1730, le monarque approuva le projet d'un nouveau pont en pierre, dont le dessin lui fut présenté par M. Dubois, directeur général des ponts-et-chaussées. Une épidémie étant survenue l'année suivante, ce ne fut qu'en 1732, le 11 mai, que le roi se rendit à Compiègne pour présider à la pose de la première pierre. Sa Majesté, montée sur une magnifique gondole, fut conduite à la pile du pont où l'on avait disposé d'avance une boîte de cèdre, renfermée dans une autre

boîte de plomb, et contenant six grandes médailles, savoir : une d'or, deux d'argent et trois en bronze. Le roi plaça cette double boîte dans le lieu qui lui était destiné, et à l'aide d'une truelle d'argent et d'un petit marteau de même métal qui lui furent présentés par M. Dubois, il arrangea des cales et les garnit de ciment.

Ces médailles portent d'un côté l'effigie du roi, couronné de laurier, avec la légende ordinaire; de l'autre côté, on voit le pont avec cette légende : *Compendium ornatum et locupletatum*. Dans l'exergue sont gravés ces mots : *Ponte novo Isaræ imposito.*

Ce pont fut entièrement achevé en mai 1733; mais il ne fut livré à la circulatton qu'après que le roi y eut passé le premier. Il est composé de trois arches elliptiques; celle du milieu a 24^{m} d'ouverture, les deux autres ont 22^{m}. La longueur du pont est d'environ 113^{m}, et sa largeur de 12^{m}. Les armes de France sont sculptées au haut de de l'arche du milieu; c'est un ouvrage de Coustou

le jeune. Au-dessus de ces armes s'élève un piédestal surmonté jadis d'une pyramide de 10^m de hauteur. Dans le panneau du piédestal en regard du pont, on lisait cette inscription :

LUDOVICO XV.
Quod viâ publicâ, hînc Lutetiam,
illînc
Noviodunum, correctâ,
stratâ et munitâ,
Compendium novo ponte
lapideo decoravit.
Anno MDCCXXX.

Dans celui qui regardait la rivière étaient ces mots :

ITER TUTUM VIATORIBUS
ET NAUTIS FACILE COMMERCIUM.

La pyramide, qui était surmontée d'un globe de cuivre doré dans lequel était plantée une croix, de fer, a disparu de nos jours, ainsi que les inscriptions. Toutefois la pierre portant celle du côté de la rivière existe encore chez M. N.

Pérint. Les lettres, de 08 c. de hauteur, sont sculptées en creux et remplies de plomb coulé.

QUAI DU HARLAY.

Le quai du Harlay n'est pas, comme on pourrait le croire, construit sur l'emplacement de l'ancien rempart; il n'y en a qu'une portion, celle comprise entre l'abattoir et la maison n° 13. Cette portion était la première partie d'un bastion angulaire, dont la seconde face retournait à droite en coupant obliquement le quai actuel, pour aller gagner une courtine qui se prolongeait jusqu'à la rue du Pont-Neuf, où elle aboutissait à la maison formant l'angle de cette rue et de celle actuelle du Donjon. Ainsi, le terrain creux que la ville a vendu en 1836, à côté de la maison de l'octroi, et qui aujourd'hui est partagé en plusieurs cours ou jardins, se trouvait au pied et en dehors du mur de rempart, sur lequel sont assises actuellement toutes les maisons formant le côté droit de la rue du Donjon en entrant par le pont. A partir de ce mur de

rempart jusqu'à la rivière, existait jadis un terrain vague laissé en blanc, comme rive, sur le plan de 1734. Ce terrain fut concédé à l'entrepreneur du nouveau pont, qui le fit remblayer au niveau du bastion et du rempart, et y construisit des maisons, en laissant, d'une part, un fossé entre ces nouvelles constructions et celles élevées à cette époque sur le rempart (*rue du Donjon*), et de l'autre, un passage entre ces mêmes constructions et la rivière. Telle est l'origine du quai du Harlay, et du fossé qui existe entre ses maisons et celles de la rue du Donjon.

Dans le jardin de la maison n° 8 de cette dernière rue, il existait, enclavées dans l'ancien mur du rempart, trois pierres que l'on a récemment transportées au musée. Ces pierres, d'environ 1 mètre de haut sur 70 centimètres de large, représentent des armoiries sculptées en relief d'un travail large et hardi. La première offre les armes d'un marquis d'Humières[1], *gou-*

[1] C'est Hercules de Crevant, marquis de Humières, nommé gouverneur de Compiègne en 1616.



Les Armoiries de noble et puissant seigneur
Hercules de Crevant, Marquis de Humières,
Nommé Gouverneur de Compiègne en 1616.

Elles sont d'argent fretté de sable

(Commencement du règne de Louis XIII)



Les Armes de la ville de Compiègne.

Elles sont d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or et semé de fleurs-de-lis d'or.

(Règne de Henry IV)



Les Armoïeries du roïaume de Navarre.

Elles sont de gueules, aux chaînes d'or passées en orle, en croix et en sautoir, et écartelées avec les armes de France

(Milieu du règne de Henry IV)

Ch. Perint

Pierres sculptées, enclavées dans l'ancien mur de rempart.
Rue du Donjon, jardin de la maison n.° 8.

Lith. de Jules Escuyer à Compiègne

verneur des ville et chasteau de Compiègne, ainsi que l'indique l'écu, *d'argent fretté de sable*; la seconde représente les armes de Navarre, avec ses deux écussons, l'un aux armes de France, l'autre avec ses chaînes *en orle*, *en croix et en sautoir*. Ces armoiries sont surmontées, la première d'une couronne de marquis, la seconde d'une couronne royale; elles sont toutes deux entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. La troisième pierre porte le lion de la ville, entouré de deux grandes palmes très bien conservées. Ces pierres, dont nous donnons un dessin dans le cours de cette revue, datent des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Nous y avons joint un dessin de la pierre trouvée dans le mur de face de l'hôtel de la Croix-d'Or en 1828. Cette dernière pierre représente l'écu des rois de France soutenu par deux génies aîlés; l'un de ces génies s'appuie sur un écusson aux armes du Dauphin, fils aîné de nos rois; l'autre maintient également un écusson, mais aux armes du duc d'Anjou. Cette pierre est allégorique, et offre évidemment l'em-

blême de la royauté soutenue par les deux premiers fils de France.

COURS.

Le Cours était primitivement une île, séparée par un bras d'eau des remparts, et ne communiquant avec la ville que par deux ponceaux, l'un placé vis-à-vis la porte d'Oyse (*porte d'Ardoise*), l'autre à celle Nostre-Dame (*tête du pont actuel*). Sur notre plan de 1509, cette île qui paraît marécageuse, est coupée par des filets d'eau; elle porte à cette époque le nom *d'isle de la Palée*, sans doute à cause de l'estacade ou rangée de pieux (*palum*), qui s'étend depuis son extrémité septentrionale jusqu'à l'angle du rempart.

En 1637, l'île existe encore, mais elle paraît avoir été asséchée et plantée de quelques arbres épars; on y a même élevé plusieurs maisons. Du reste, cette île semble être, dès cette époque,

le siége, et le point de départ et d'arrivée de la navigation, ainsi que le lieu où l'on construisait les bateaux.

En 1734, les fossés de la ville ont été mis à sec, ainsi que le bras d'eau qui séparait l'île de la Palée des remparts. L'île n'existe donc plus; son sol exhaussé forme une longue chaussée plantée d'arbres : c'est le cours actuel. Un grand quinconce, qui a disparu depuis, s'élève entre le Cours et la rivière sur l'emplacement actuel du port à charbon de terre; quant au port à vin, il existe déja, mais beaucoup moins considérable que de nos jours, et porte les deux noms de *Port à vin* et de *Port à plastre*. L'ancien fossé est également planté d'arbres en quinconce; et nous y voyons un jeu de battoir, ménagé auprès de la porte d'Ardoise. Plus tard, ce jeu de battoir fut supprimé, et le fossé envahi par des cordiers qui y exerçaient tranquillement leur monotone industrie. En 1832, la ville fit abattre les arbres du quinconce, et ordonna le remblai du fossé.

C'est donc à Louis XV qu'appartient la première plantation du Cours. Il fut replanté en 1784, suivant ordonnance de Louis XVI, datée du 31 mars de cette année.

PLACE SAINT-JACQUES.

Nous avons vu, en traitant des églises, que l'on cessa d'enterrer dans le cimetière Saint-Jacques à l'époque de la révolution. Toutefois, ce cimetière ne fut pas alors détruit ni envahi par des constructions. On y planta des ormes en quinconce, et il devint dès lors une espèce de préau, dans lequel on montait par deux marches basses, auxquelles on avait donné le nom de *Pas de Saint-Jacques*. A l'extrémité opposée, vers la rue du Château, ce cimetière était obstrué par une vieille construction servant de presbytère, qui ne laissait entre ses murs et l'église qu'un passage de 3 mètres au plus.

L'année 1834 vit abattre les arbres du cimetière, détruire les Pas de Saint-Jacques et ni-

veler ce terrain. La rue basse, séparée du cimetière par un parapet, cessa dès lors d'exister, et se confondit avec la place abaissée à son niveau. Enfin, en 1836, la ville fit abattre le vieux presbytère, en même temps qu'elle en élevait un nouveau dans les bâtiments de la Sainte-Famille, et la place, assainie déja par l'extraction des arbres, se trouva complétement déblayée, et prit le nom de place Saint-Jacques. Elle communique aujourd'hui avec la place du Palais par une rue que l'on a percée l'année dernière, et à laquelle on a donné le nom de rue Mounier.

PLACE DU PALAIS.

Sur les plans de 1509, de 1637, et de 1734, cette place, qui sur le dernier plan porte le nom de *place deuant le chasteau*, était très peu considérable. Resserrée entre des bâtiments irréguliers et à ressauts, elle n'avait pas 45^{m} de longueur sur 30^{m} de largeur, et se terminait, vers

le collége actuel, par une étroite ruelle, nommée, sous Louis XIV, rue du Jeu-de-Paume, à cause du bâtiment qu'elle longeait, et que ce roi y avait fait construire pour cet usage. A l'autre extrémité, elle se terminait également par une autre ruelle qui gagnait le rempart à l'entrée de la rue Vide-Bourse (*rue d'Orléans*). C'était là d'étranges débouchés pour une place située devant une demeure royale.

Dans l'angle S.-E. de cette place, s'élevait en 1734 *l'hostel de Richelieu*, et derrière cet hôtel les *corps-de-garde du roy*, construits sur l'emplacement de l'ancien *Ieu de l'arbaleste* (1509 et 1637), tombé en désuétude et à peu près abandonné depuis l'introduction des armes à feu. Ces corps-de-garde étaient composés de deux longs bâtiments parallèles, au milieu desquels s'étendait une cour plantée de deux rangées d'arbres, et dont l'accès principal existait à l'entrée de la rue Vide-Bourse. Mais il faut remarquer ici que cette rue se prolongeait alors jusqu'au mur actuel de la terrasse du parc, à

l'endroit où se trouve aujourd'hui le robinet à incendie. La longue cour des corps-de-garde s'étendait donc alors sur la chaussée actuelle de la place d'Armes, dans l'axe de l'avenue royale.

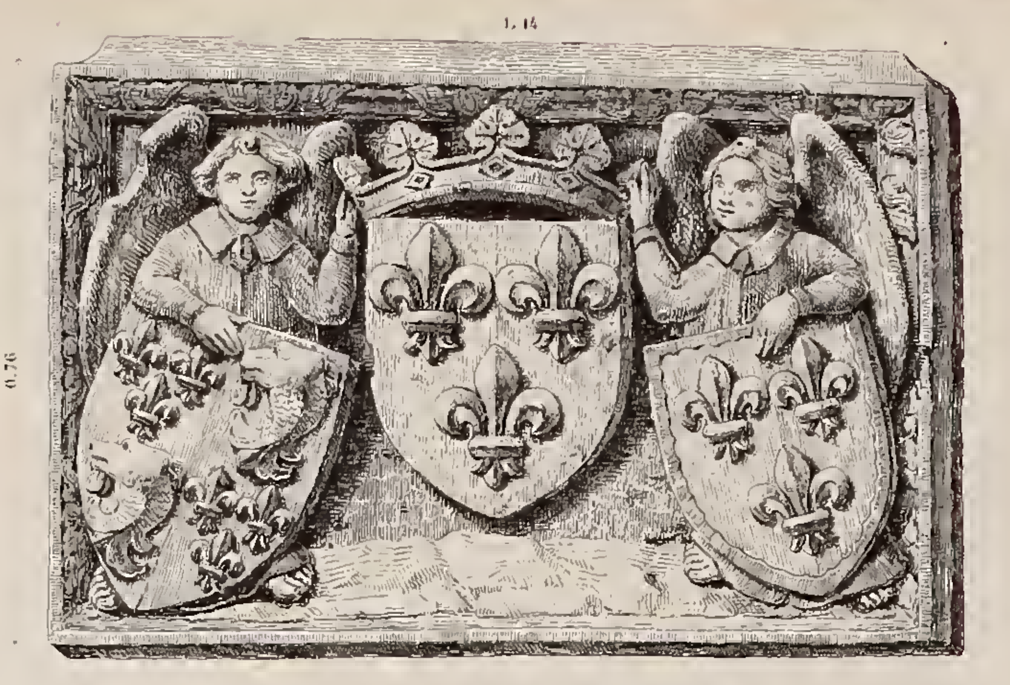
Ainsi, les corps-de-garde du roi, l'hostel de Richelieu, et un pâté de maisons obstruant toute la partie de la place devant les Jésuites (*le collége*), ont complétement disparu dans l'agrandissement de la place du Palais, commencée d'après le plan de Gabriel dont nous avons parlé précédemment.

Toutefois, ces travaux complémentaires du palais ayant été interrompus, la place resta longtemps encore encombrée de murs et de maisons. Napoléon qui créait de nouveau le château et plantait les deux parcs, ne fit à peu près rien pour elle. Charles X, le prince acquéreur par excellence quand il s'agissait d'augmenter ou d'embellir le domaine royal, acheta plusieurs maisons ou terrains, et commença la régularisation de cette place. Louis-Philippe continua

l'œuvre de son prédécesseur, et l'année dernière, la place d'Armes, nommée aujourd'hui place du Palais, a été complétement terminée par la démolition d'une dernière maison qui en gênait l'accès à l'angle de la rue des Minimes. Elle forme maintenant une esplanade régulière, plantée de tilleuls, avec trois carrés de gazon, et ornée de chaînes supportées par des bornes en granit.

MUSÉE VIVENEL.

Nous croyons devoir terminer cette revue par un court examen d'une création artistique toute récente, et que Compiègne doit à la munificence d'un de ses enfants, M. Vivenel, architecte, entrepreneur général des travaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ce musée, dont plus d'une ville de province de premier ordre s'enorgueillirait à juste titre, est le fruit de longues et intelligentes recherches, et offre une collection nombreuse d'objets d'art et de curiosité, de tableaux, de statues, de meubles, d'armes, de verroteries de



Pierre trouvée à l'Hôtel de la Croix d'or.

Elle représente l'écu des Rois de France soutenu par deux Génies dont l'un s'appuie sur un écusson aux armes du Dauphin, et l'autre sur celui du duc d'Anjou.

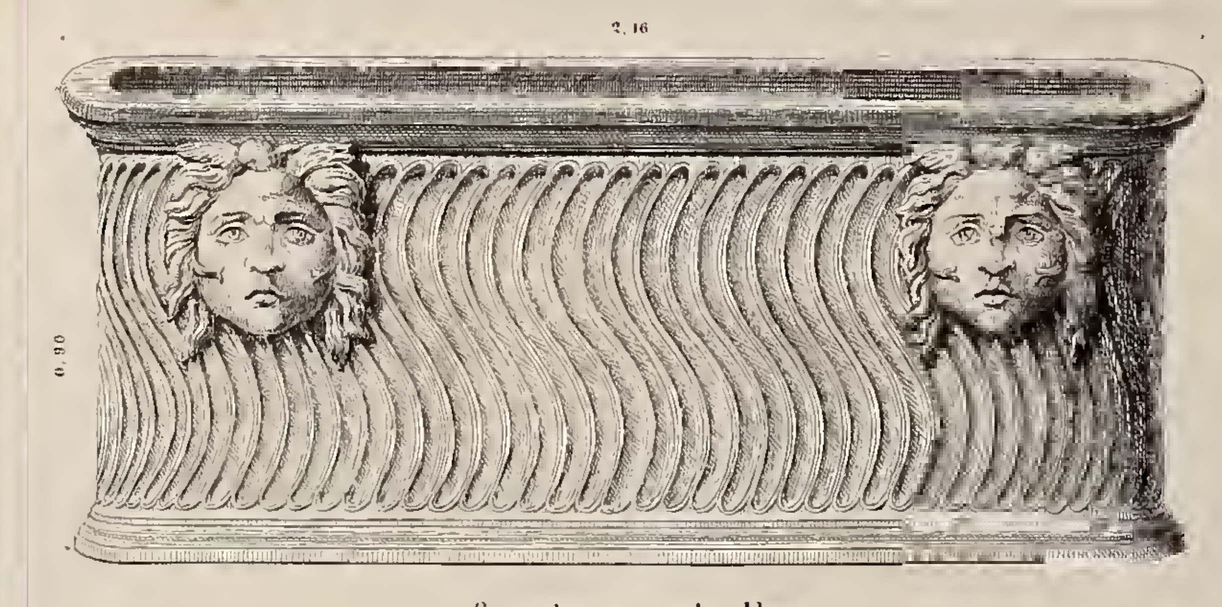
(Milieu du XVI.me siècle.)



Baptistère en pierre de touche

Provenant de l'ancienne paroisse du Crucifix, et actuellement dans l'église Saint-Antoine.

(Style Byzantin)



Sarcophage en marbre blanc,

Maison rue de Pierrefonds, N° 16.

(Bas Empire)

Ch. Perint. *Lith de J. Escuyer à Compiègne*

Publié par A. Langlois.

Venise et autres, de porcelaines, d'émaux, de médailles, de livres, etc., etc.

Parmi les tableaux, on remarque un saint François-de-Paule, de Carrache; Deux enfants jouant aux boules, de Murillo; Une fête flamande; Des vues d'arcs de triomphe à Rome, etc. Les dessins nous offrent une admirable aquarelle de Boucher, représentant la *villa Madama*, avec ses fresques élégantes; des coupes de la maison du poète tragique à Pompeï, avec le trait en grand d'une des peintures de cette maison; des sépias de Coignet, etc.

La statuaire y est représentée par plusieurs morceaux remarquables, parmi lesquels nous mentionnerons en première ligne l'expressif et saisissant modèle de Job sur son fumier; une statue moyen-âge, représentant saint Louis agenouillé, et tenant la couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ; vient ensuite la Vénus de Milo, moulée sur l'antique, ainsi que le torse du Vatican; puis une multitude de bas-reliefs antiques

et modernes, parmi lesquels on remarque les chevaux des métopes du Parthénon à Athènes, et des fragments de la colonne Trajane, que l'exiguïté du local provisoire a fait reléguer sur le palier d'arrivée.

Les meubles et boiseries nous offrent deux bahuts avec leurs dressoirs, l'un du moyen-âge, et l'autre de la renaissance, tous deux d'un beau travail, et ornés de détails d'une finesse et d'une naïveté vraiment admirables; il est à regretter que le peu d'élévation du plafond ait forcé de séparer les bahuts des dressoirs.

On remarque aussi un trumeau avec sa glace, une cheminée en bois sculpté, un cadre en ébène massif d'une grande dimension et admirablement travaillé en haut-relief, un lit complet du temps de Henri II, avec ses colonnes cannelées, son estrade, son baldaquin et sa courtepointe; enfin, des siéges, et plusieurs grands médaillons ornés de têtes sculptées, remarquables par leur ancienneté.

Les faïences, les émaux de Limoges et les poteries de Bernard Palissy y sont en grand nombre, ainsi que les porcelaines de Chine, du Japon, vieux Sèvres, etc.

Une armure complète de la fin du XIVe siècle occupe le fond de la salle, et dans les armoires vitrées qui l'entourent, reposent des poignards, des cris malais, etc., dont la plupart sont d'un beau travail.

Parmi les amateurs de notre ville qui jusqu'à ce jour ont voulu coopérer à l'œuvre artistique de M. Vivenel,

M. Maréchal, adjoint, a offert un tableau de l'école de Boucher, représentant une Madeleine repentante;

M. Ducis, peintre, a donné un buste du poète Ducis, son oncle, et une Vénus de Médicis;

M. Montier, arquebusier, a fait don d'une arme curieuse et intéressante pour la localité; nous voulons parler d'une couleuvrine trouvée à Monchy, et donnée, dit-on, aux Compiégnois

pour récompense de leur conduite au siége de Senlis. Nous signalerons aussi l'ingénieux mousqueton à robinet et à balles forcées, se chargeant par la culasse, sans baguette, et inventé par le même M. Montier.

Un tableau et plusieurs lithographies ont été offertes par MM. Seroux d'Agincourt, Prat et Aubry Lecomte; enfin, M. Pérint (Nicolas), ancien entrepreneur de couverture du palais, vient d'enrichir le musée de trois pierres offrant une monographie de la Vierge, et provenant de l'ancien monastère de Saint-Arnould de Crépy.

Nous citerons comme objets antiques de magnifiques vases étrusques, des lampes en terre cuite, des lacrimatoires, des figurines et des sceaux égyptiens en bronze; ainsi qu'une nombreuse collection de médailles. Enfin, des livres curieux, parmi lesquels on distingue le magnifique Voltaire de la bibliothèque de la Malmaison, et plusieurs ouvrages relatifs aux arts, complètent ce musée, dont nous n'avons pu donner

qu'un aperçu très succinct, et auquel on a décerné à juste titre le nom de son fondateur, qui se plaît à l'augmenter encore journellement par de nouveaux envois.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.

DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

1er VOL., page 63, ligne 2; *au lieu de* communauté, *lisez* : COMMANDITE.

— 93, ligne 1, *au lieu d'*anneaux, *lisez*: ÉMAUX.

— 136, ligne 12, *au lieu de* Vierbois, *lisez* : FIERBOIS.

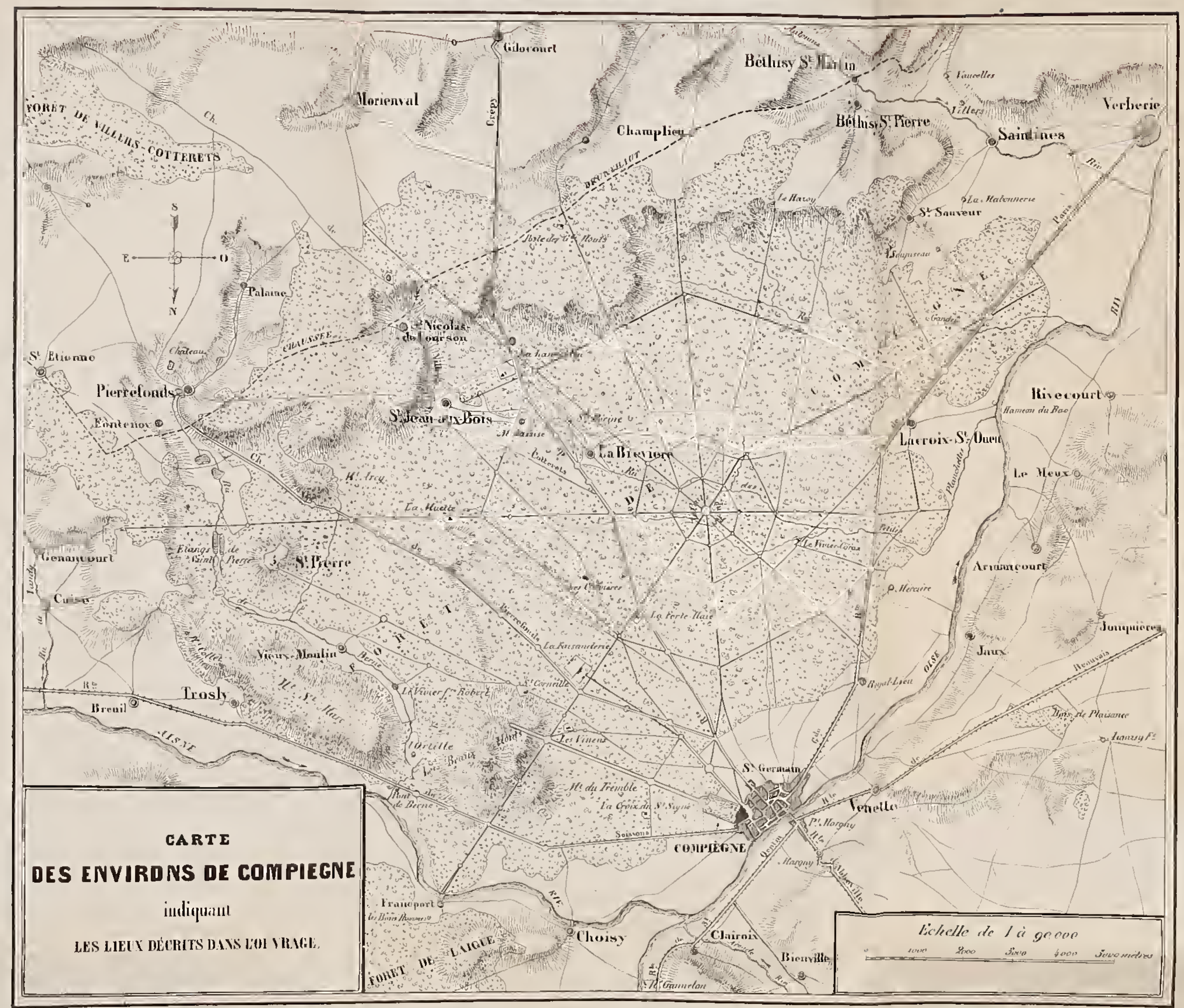
— 163, à la note, *au lieu d'*Onat, *lisez* : D'OSSAT.

— 197, ligne 13, *au lieu de* la maison, *lisez* : MANSE.

— 222, ligne 5, *au lieu de* séculiers, *lisez* : SÉCULIÈRES.

— 231, ligne 8, *au lieu de* formes, *lisez* : FRAIS.

2e VOL. page 199, ligne 12, *lisez* : DANS SON ESPRIT DE DIFFUSION.



Imp. Lithograph. de J. Escuyer a Compiegne — Publié par A. Langlois. — Dressé et Lithographié par Ch. Perint



